

**L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE**

MAG

Actualité

**Semaine d'action FSU
du 17 au 22 novembre**

Dossier

**Le métier
enseignant**

Entretien

Bernadette Groison



Votre vocation est d'enseigner,
la nôtre est de vous assurer.



Exercer son talent au service des autres est une mission que nous partageons. C'est pourquoi, la GMF, 1^{er} assureur des agents des services publics, en fait toujours plus pour vous assurer dans votre vie personnelle (assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne) et vous accompagner dans votre vie professionnelle. À votre tour, rejoignez nos 3 millions de sociétaires pour profiter des offres privilégiées que nous vous réservons.

10 % DE RÉDUCTION⁽¹⁾
SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

ET EN + POUR LES MOINS DE 30 ANS

JUSQU'À 100 € OFFERTS⁽²⁾

50€ SUR VOTRE ASSURANCE AUTO ET 50€ SUR VOTRE ASSURANCE SANTÉ

Renseignez-vous au 0 970 809 809 (numéro non surtaxé) ou sur www.gmf.fr

⁽¹⁾ Offre réservée aux agents des services publics, personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{re} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2014.

⁽²⁾ Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la 1^{re} année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif Avant'âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2014.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17 et ses Filiales GMF Assurances, La Sauvegarde et GMF Vie. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

Les contrats complémentaire santé sont souscrits par I.A.D.A.C.C.S auprès de GMF Assurances et La Sauvegarde.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 323 562 678 - Siège social : 11, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon - 75014 Paris. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



34 Fenêtre sur L'OCDE

21

Dossier
Métier enseignant

40

Entretien
Bernadette Groison,
secrétaire générale
de la FSU



Édito

Qu'est-ce qu'un syndicat fort ?

Le Premier ministre en donnait une curieuse définition lors de son discours à l'occasion des 50 ans de la CFDT.

Si l'on peut acquiescer à son premier propos sur le fait qu'il s'agit de négocier, la suite ne laisse pas beaucoup de doute sur sa conception du syndicalisme et de son rapport au politique. « *Oser la négociation* », c'est tenir le « *langage du pragmatisme* », ce qui veut dire pour lui ne développer ses revendications que dans le cadre imposé par le gouvernement, renoncer à aller le plus loin possible dans la construction d'un modèle social solidaire, quitte à acter un certain nombre de renoncements pour les salariés.

Développant son propos, Manuel Valls prenait pour exemple la réforme des retraites de 2003, regrettant le manque de solidarité du PS avec la CFDT lors de cet épisode de la vie politique française qui draina des millions de gens dans la rue et finit par l'imposition d'une réforme majoritairement contestée, et dont on pourrait ajouter, en outre, que l'efficacité ne fut pas probante. Oui, la France a besoin du syndicalisme, Monsieur le Premier Ministre, un syndicalisme indépendant, au service de l'intérêt général et des droits des salariés ! Oui, le dialogue social est nécessaire pour faire avancer les revendications : un véritable

dialogue, et non la seule voix du MEDEF et du gouvernement.



Frédérique Rolet
cosecraire générale

SOMMAIRE

30 jours	4	Métier	28
Portrait	6	<ul style="list-style-type: none"> • Chantiers collège-lycée • Philosophie en séries technologiques • Programmes du collège • Consultation sur le socle : bilan du SNES 	
• Directeurs de scènes nationales			
Actualité	8	Catégories	30
• Semaine d'action pour la fonction publique		<ul style="list-style-type: none"> • Non-titulaires • Reclassement des contractuels • Mouvement 2015 • Hors-classe des CPE 	
• Décret sur les conseils (pédagogique, école/collège, de cycle)			
• Fonction publique : budget 2015		Fenêtre sur	32
• Financement de la Sécurité sociale		• L'OCDE	
• Budget Éducation : indicateurs		Sur le terrain	34
• Taxation sur les transactions financières ?		• L'école à l'hôpital	
• Syndicalisme retraité européen		Culture	36
• CPGE		<ul style="list-style-type: none"> • Livres/Revues • Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions 	
Élections professionnelles	15	Entretien	40
• Tout ce qu'il faut savoir		• Bernadette Groison	
Changer d'ère	16	International	42
• Le manuel numérique		<ul style="list-style-type: none"> • Conférence de mi-mandat du CSEE • Mobilisations en Europe • Le SNES-FSU engagé dans la solidarité internationale 	
Droits et libertés	17	Dans la classe	44
• Pour un avenir solidaire		• L'Éducation à la sexualité	
• Jeunes majeurs sans papiers		Rattrapage	46
Éco/social	18	• Les équipes de vie scolaire	
• Loi sur la transition énergétique			
• Dictionnaire			
• Évolution du marché du travail			
Dossier	21		
• Métier enseignant : entre vocation et tensions			

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu). Rédacteur en chef : Thierry Petraut. Secrétaire de direction : Bénédicte Derieux. Collaborateurs permanents : Nicolas Bénéès, Jean-François Claudon, Monique Degos, Caroline Gros, Véronique Ponvert, Stéphane Rio, Nicolas Sueur. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive. Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, fax : 05 55 18 03 73, www.comdhabitude.fr. Compogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : SEGO, Taverny (95). C.P. N° 0118 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Photo de couverture : © Fotolia.com/freshidea. Prix du numéro : 1,30 €.

Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 € 2) Autres, France : 42 € ; étranger : 56 €.

Publicité : GMF (p. 2), TARSUS (p. 5), MAE, Initiatives (p. 45), MGEN (p. 47), MAIF (p. 48). Joint à ce numéro : 24 p. Courrier de SIn° 4 ; 40 p. Mouvement inter 2015 ; 8 p. CPE ; 8 p. CTA ; 8 p. CPE ; 8 p. Chaires supérieures ; 8 p. CO-Psy ; 8 p. Non-titulaires ; 8 p. Certifiés ; 8 p. AED ; 8 p. Agrégés ; 4 p. Élections professionnelles n° 3 ; affiche A2 Élections professionnelles





© Frey / MSF

Inégal face à Ebola

Même si l'aide internationale et les efforts des trois pays africains les plus durement frappés, Guinée, Sierra Leone et Libéria, ont commencé à sauver des vies, la crise actuelle d'Ebola est bien le reflet des inégalités persistantes d'accès aux soins. L'épidémie qui a fait plus de 5 000 morts en Afrique de l'Ouest a surtout été médiatisée après l'apparition de quelques cas aux États-Unis et en Europe. Elle a surtout suscité une indécente psychose. Les uns appelant à la fermeture des frontières, le personnel de nettoyage de l'aéroport de New York se mettant en grève... Et que dire de ceux qui en ont profité pour mettre en place un business lugubre : costumes d'Halloween, peluches, tee-shirts... ou de l'achat du nom de domaine « Ebola.com » pour plus de 170 000 euros par une société russe !

Alors que les soins prodigués ont permis de sauver ces Occidentaux et de rassurer, il n'en est malheureusement pas de même dans les pays africains dont les guerres civiles ont mis à mal les structures de santé. Mettre fin à cette épidémie demande donc une intervention d'urgence qui soit à la hauteur du défi à relever. Les pays riches disposant de ressources et des connaissances doivent enfin se montrer solidaires. Car sur le terrain d'autres sont convaincus que le pire est à venir.

- 22 oct.** **Pas rigolo**
Le phénomène des « clowns méchants » se développe en France.
- 23 oct.** **Tweet en tweed**
La reine d'Angleterre envoie son premier tweet.
- 24 oct.** **Pourtant bien placé.** Impôt sur la fortune : Gilles Carrez (UMP) risque le redressement fiscal.
- 25 oct.** **Ryan manque pas d'air**
Ryanair condamné en appel pour travail dissimulé.
- 26 oct.** **Drame**
Mort d'un jeune militant sur le site du barrage de Sivens.
- 27 oct.** **Des pépins**
La CNIL accuse Apple de surveiller ses salariés d'un peu trop près.
- 28 oct.** **Pas de stress...**
Les banques françaises ont réussi leurs stress-tests.

- 29 oct.** **Drôles de drones**
Cinq centrales nucléaires surveillées par des drones.
- 30 oct.** **Ils voient plus clers**
Tunisie : victoire du parti anti-islamiste Nidaa Tounès confirmée.
- 31 oct.** **Climat des gradés**
Coup d'État militaire au Burkina-Faso.
- 1^{ER} nov.** **Coulée pour toucher**
La direction de la SNCM annonce le dépôt de bilan aux salariés.
- 2 nov.** **Pas dans les nuages**
En Russie, le cloud « maison » sinon rien pour les géants du web.
- 3 nov.** **Pauvre de nous**
Des pauvres de plus en plus pauvres, selon le Secours catholique.
- 4 nov.** **Bizarre ce yacht**
Intempéries : un cargo s'échoue sur la plage du Carlton, à Cannes.
- 4 nov.** **Elle a pleuré.** Lydie Salvayre a remporté le Goncourt, pour son roman « Pas pleurer ».
- 5 nov.** **Du pinacle au Sénat**
Midterms : Obama perd la majorité au Congrès américain.
- 6 nov.** **Et Bahn !**
Grève historique des trains en Allemagne.
- 7 nov.** **Quel Lux...**
Plus de trois cents multinationales échappent à l'impôt au Luxembourg.
- 12 nov.** **Comète d'où on vient.** Le petit robot Philae se pose sur la comète « Tchouri », à 511 millions de kilomètres.

BILLET D'HUMEUR

Mourir pour des idées

Il a eu beau multiplier les excuses après sa bourde, le mal était fait. Le président du conseil général du Tarn a osé affirmer, suite au décès tragique de Rémi Fraise, que « mourir pour des idées » était « relativement stupide et bête »... Dans quel pays vivons-nous pour qu'un élu se croit permis d'insulter, outre la mémoire du jeune militant, le travail quotidien de tous ceux qui combattent l'oppression ? Et dire que M. Cercenac s'est éreinté toute l'année à célébrer le centenaire de la mort d'un enfant du Tarn assassiné pour ses idées pacifistes et son internationalisme... Engagement, conviction, idéaux : tout cela ne serait que des mots de commémoration officielle dénués de sens aujourd'hui ? Il est vraiment temps que les citoyens réinvestissent massivement le débat public et rappellent à certains élus que se battre pour ses idées, ce n'est pas un vague supplément d'âme pour activistes en mal de grand soir ! ■

Jean-François Claudon

CONSTRUISONS
ENSEMBLE
L'ÉDUCATION
DE DEMAIN !

Educatec Educative

Le salon professionnel de l'Éducation
Primaire, Secondaire & Supérieur

26, 27 &
28 NOV.
2014
Pavillon 7.3 - Paris
Porte de Versailles

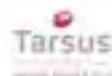
- Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation
- Audiovisuel
- Ressources pédagogiques
- Édition numérique
- Sciences & Physique & Technologie
- Services & Matériel pour le secteur éducatif

Avec le soutien de



Partenaire Officiel

Un événement



LA RENTRÉE THÉÂTRALE a été marquée par l'arrivée de jeunes metteurs en scène à la tête de plusieurs CDN (Centres dramatiques nationaux). Remplacement de directeurs en fin de contrat ou volonté de profond renouvellement ? Deux portraits pour comprendre les évolutions : **Marie-José Malis** au Théâtre de La Commune à Aubervilliers. **Jean Bellorini** au Théâtre Gérard-Philippe de Saint-Denis.

Renouvellement dans les Centres Dramatiques Nationaux

Le TGP et La Commune sont tous deux le produit d'une volonté politique forte de décentralisation de la culture par la création de Centres dramatiques nationaux (CDN) en province et à la périphérie de Paris. Tous deux ont démarré dans de simples salles des fêtes dans les années soixante et sont nés de la rencontre de municipalités acquises à l'idée d'une politique culturelle en profondeur et d'hommes de théâtre militants, Gabriel Garran à Aubervilliers et Jacques Roussillon à Saint-Denis.



© Marc Vanspelleghem

« Ce que je cherche, c'est un théâtre qui pose les questions [...] et qui nous engage sur un nouveau chemin de vie »

Marie-José Malis succède à Didier Bezace qui dirigeait le théâtre de La Commune depuis 1997 et Jean Bellorini à Christophe Rauck à la tête du TGP de Saint-Denis depuis 2008. Tous deux vont devoir imprimer leur marque à ces théâtres par leurs créations et leur programmation mais aussi par leur capacité à inscrire leur action dans la ville. Tous deux se situent dans des banlieues plutôt défavorisées. Il leur faut attirer les spectateurs de la ville, et pas seule-

ment des Parisiens qui se hasardent au-delà du périphérique, et surtout les jeunes. Tous deux arrivent dans une période de pénurie budgétaire, où les CDN se trouvent à un tournant, où l'on n'a pas encore mesuré l'impact que va avoir la réforme territoriale qui risque d'être ravageuse pour les finances locales. Si Jean Bellorini défend l'idée d'une « révolution lente » des CDN, plutôt qu'une transformation radicale, Marie-José Malis estime que si le théâtre ne peut éviter d'avoir à partager les efforts en temps de crise, on ne peut lui demander de faire la même chose avec moins d'argent. Elle attend des pouvoirs publics « *qu'ils leur fassent confiance pour qu'ils puissent réinventer des modèles et remettre de la vitalité dans les CDN* ».

Une vision de la fonction du théâtre assez différente

Pour Marie-José Malis, un CDN doit proposer des œuvres qui permettent de penser notre époque mais n'en restent pas à la critique et à la déploration. « *Ce que je cherche c'est un théâtre qui pose les questions, problématise les enjeux afin de sortir d'un monde mort. Au théâtre de l'image et de l'ironie sur le monde, je préfère un théâtre de la pensée, un théâtre dont les*



© Bénédicte Deremaux

« Le théâtre doit être une fête, une fête joyeuse où l'on peut tout entendre [...], un théâtre pluriel, généreux, accueillant »

AU THÉÂTRE GÉRARD-PHILIPPE, Jean Bellorini,

après *Liliom* reprend *La bonne âme du Se-Tchouan* et créera une pièce de Ödön von Horváth *Un fils de notre temps*, qui après trois représentations au TGP, partira en tournée en Île-de-France.

Beaucoup de spectacles joués peu de temps ponctueront la saison avec, entre autres, *Erik Satie, mémoires d'un amnésique*, « un petit opéra-comique sans lyrics » mais avec piano, une mise en scène par Jean-Yves Ruf des *Trois sœurs* de Tchekhov

et un spectacle mêlant discours, documents d'archives, extraits de films et chansons sur l'histoire du mur de Berlin, *Berliner Mauer : vestiges*. Par ailleurs, Jean Bellorini animera une troupe éphémère de jeunes de 15 à 20 ans désirant créer un spectacle alliant théâtre et musique, dont le projet sera présenté en mai au théâtre. Le théâtre accueillera aussi certains spectacles du festival « Le standard idéal », privé de ses locaux par les travaux à la MC 93, et le théâtre Majâz qui œuvre pour le rapprochement Israélo-Palestinien.



© DR



© Unimages/Forolia.com

images sont humbles et hospitalières et qui nous engage sur un nouveau chemin de vie. Le théâtre peut contribuer à la transformation du monde parce qu'il nous donne à sentir comment on pourrait vivre autrement. » En même temps, elle dit aimer ceux qui ont le courage de scandaliser en allant contre les conformismes, comme Pasolini et Vitez ou, dans la génération actuelle, Maguy Marin et Jérôme Bel. Sa mise en scène de *Hypérion* de Hölderlin en Avignon cet été a suscité des réactions violentes et contradictoires, entre ceux qui y ont vu un spectacle novateur « mettant, par sa lenteur, sa profondeur et sa durée, le spectateur dans un état de réflexion méditative » et ceux qui y ont vu « un anti-théâtre lugubre sans jeu, sans élan, dissout dans un bain prophétique où surgissent seulement quelques sentences ».

Jean Bellorini met en avant sa volonté d'un théâtre véritablement pour tous. Pour lui, « le théâtre doit être une fête, une fête joyeuse où l'on peut tout entendre, y compris des drames, un théâtre pluriel, généreux, accueillant », qui soit poétique et ouvre l'imaginaire. Il dit aimer que le spectateur arrive à aller au-delà de la connaissance et du cérébral, soit dans l'intuition et l'énergie, ce qui ne l'empêche pas pour autant de réfléchir. C'est dans cet esprit qu'il a adapté *Les Misérables* dans *Tempête sous un crâne* qui a connu un très grand succès l'an passé, tout comme il avait adapté Rabelais dans *Paroles gelées* pour lequel il a obtenu en 2014 le Molière du metteur en scène d'un spectacle de théâtre

AU PROGRAMME DU THÉÂTRE DE LA COMMUNE, des spectacles qui risquent d'être décapants. En novembre-décembre un *Avare*, portrait de famille revu en ce début de troisième millénaire qui s'inscrit bien dans le projet de la metteuse en scène Catherine Umbdenstock : interroger autant le répertoire que les valeurs du monde actuel. En janvier une pièce hyperréaliste d'un jeune metteur en scène argentin, Viejo, *Solo y puto*. En février *Et balancez mes cendres sur Mickey* la nouvelle création de Rodrigo Garcia. En avril une libre adaptation de Moravia par Michel Deutsch et Mathias Langhoff, *Cinéma Apollo*. On attend avec curiosité la pièce pour le jeune public d'Alain Badiou, *Ahmed Philosophe*. La rencontre avec le prince du concept qu'est Alain Badiou peut être surprenante. Des spectacles pour enfants vont tourner dans les classes d'Aubervilliers et Marie-José Malis animera un atelier spectacle pour amateur.

public. Cette année il présente *Liliom*, dans un décor de fête foraine, en en restituant la magie poétique. « On vient au théâtre pour être touché, pour regarder et écouter l'humain. » On retrouve là les vertus d'un homme qui a travaillé avec Ariane Mnouchkine et a gardé avec elle un rapport fort.

Une action en direction des jeunes et de la ville

Pour Jean Bellorini, un projet théâtral se construit à partir des témoignages des habitants du quartier du Franc-Moisin, mis en scène par Didier Ruiz avec la Compagnie des Hommes, des ateliers d'écriture, de théâtre et de traduction pour les enfants des écoles, les collégiens et les lycéens. Sa programmation fait une large place au jeune public avec neuf spectacles dédiés, ouvre la porte au jazz et à des concerts en écho aux spectacles théâtraux proposés. Pour Marie-José Malis, trois spectacles jeune public, dont un *Ahmed philosophe*, sur un texte

d'Alain Badiou qui, à travers « un jeune farceur des banlieues et penseur audacieux, invite l'enfance au pays des idées ». Elle présente aussi « des pièces d'actualité », manière nouvelle de faire du théâtre en parlant de la vie des gens et des questions qu'ils se posent. L'idée est de faire du théâtre l'espace public de nos questions et de rappeler que le théâtre est aussi une agora où l'on débat et on échange. L'une de ces pièces d'actualité, confiée à Maguy Marin, s'intéressera au quartier de la Petite Espagne et s'attachera à la vie des ouvriers espagnols venus dans les années 30 et à celle de leurs petits-enfants.

Avec ces nominations, on assiste à la mise en place de projets assez différents, mais qui visent tous deux à développer un théâtre qui déploie sa fonction dans la cité. ■

Portrait réalisé par Micheline Rousselet

POUR UNE FONCTION PUBLIQUE À L'HONNEUR

Les services publics participent de notre modèle social, et tous les économistes affirment qu'ils constituent à eux seuls un « amortisseur » à la crise. Pourtant, la Fonction publique n'est pas considérée à sa juste valeur. C'est pourquoi, du 17 au 22 novembre, la FSU mobilise au cours d'une semaine d'action pour la Fonction publique et ses personnels.

Quiconque chercherait dans les diverses allocutions du président de la République une mention de la Fonction publique rendant justice à l'action de ses agents, à leur rôle pour la cohésion sociale et la correction des inégalités, risquerait de demeurer sur sa faim. Tant dans le discours que dans le projet de loi de finances, les agents de la Fonction publique ne sont pas à l'honneur. La réduction drastique des dépenses pèse notamment dans le budget de l'État sur les rémunérations des agents. Le gel du point d'indice se poursuit, les enveloppes catégorielles sont réduites de plus de la moitié.

Nicolas Sarkozy, c'est récemment le rapport du sénateur radical de gauche Tourret qui reprenait l'offensive contre la Fonction publique.

Enjeu de société

C'est pourquoi la FSU, attachée à une Fonction publique soucieuse d'évolutions positives pour les usagers comme pour les agents, a décidé d'une semaine d'action du 17 au 22 novembre, intégrant un rassemblement pour les salaires le 18 et un temps fort pour l'Éducation le 22 novembre.

Loi des idées fausses, de tous les poncifs cherchant à opposer les uns aux autres, salariés du privé contre salariés du public, la FSU est déterminée à donner la parole aux personnels, à interpeller le gouvernement pour le mettre devant ses responsabilités : il est plus que temps d'affirmer avec fermeté que le pays a besoin de la Fonction publique, que le sort de ses agents doit être amélioré.

Élections professionnelles du 27/11 au 4/12/2014

**JE VOTE SNES
JE VOTE FSU**



ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ

42 HEURES DE TRAVAIL EFFECTIF PAR SEMAINE

LE SNES-FSU SE BAT POUR LA DIMINUTION DES MAXIMA DE SERVICE



ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ

Agressions diverses

Si l'Éducation nationale reste un secteur prioritaire, c'est par redéploiement des emplois au sein de la Fonction publique et au prix d'une diminution dans d'autres ministères, dans une période où les besoins de la population augmentent.

Ces mauvais traitements infligés à la Fonction publique encouragent tous ceux qui rêvent depuis longtemps de revenir sur le statut, d'affaiblir les garanties des fonctionnaires, de les faire dépendre de l'arbitraire local.

Au-delà des propos provocateurs de la droite, reprenant à l'envi la diminution drastique du nombre de fonctionnaires tant martelée par

Gel du point d'indice

Quatre ans de gel du point d'indice, l'annonce d'un maintien jusqu'en 2017, c'est inacceptable. Il faut que le gouvernement revienne sur sa décision, ouvre des discussions sur les carrières et les rémunérations. L'augmentation des cotisations et le gel du point d'indice ont causé une perte du pouvoir d'achat pour tous les fonctionnaires ; cela ne peut plus durer alors que dans l'Éducation nationale, notamment, sévit une grave crise de recrutement.

Aussi, avec les syndicats de la FSU faisons-nous entendre, participons aux initiatives organisées lors de la semaine d'action. ■

Frédérique Rolet



LA REFONDATION SE PERD EN CONSEILS

Un décret relatif au conseil pédagogique, au conseil école-collège et aux conseils de cycles est paru le 24 octobre 2014. Outre qu'il ajoute un énième conseil, ce décret (applicable le 1^{er} septembre 2015), affirme le pouvoir des « managers » locaux. Au-delà de sa frénésie bureaucratique, c'est l'ensemble de sa philosophie que le SNES-FSU dénonce et combat.



© Clément Martin

Aujourd'hui, le chef d'établissement nomme au conseil pédagogique, après consultation des équipes, des personnels volontaires. À la rentrée les équipes pourront lui proposer, dans les quinze premiers jours de l'année scolaire, les enseignants volontaires « susceptibles d'être désignés »... Passé ce délai, en l'absence de propositions, il désignera qui bon lui semble. Installé, ce conseil fera des « suggestions » au chef pour la désignation des enseignants du conseil école-collège et de ceux, parmi les enseignants de Sixième, du conseil du cycle 3 dans les écoles scolarisant les élèves du secteur de recrutement. La notion de volontariat, pourtant présente dans le projet de texte soumis au Conseil supérieur de l'éducation, disparaît.

Petit père des peuples en son Gosplan...

C'est aussi parce que ces structures bureaucratiques cherchent à dessaisir personnels et équipes, du secondaire comme du primaire, de leur liberté pédagogique pour y substituer l'imposition verticale de bonnes pratiques que le SNES-FSU combat leur mise en place. Lors de sa création, le SNES a dénoncé un conseil pédagogique conçu pour renforcer le pouvoir du chef d'établissement, présidant le conseil et en nommant les membres, déléguant ainsi à quelques collègues désignés l'organisation pédagogique.

Le décret du 14 octobre pose un problème supplémentaire : il prévoit que le conseil pédagogique « formule des propositions quant aux modalités de l'accompagnement pédagogique des élèves (...), plus particulièrement sur la différenciation des approches pédagogiques, notamment les aides pour les élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages scolaires ». Est entretenue ainsi la confusion entre enseignement adapté qui fixe des objectifs spécifiques, et enseignement différencié qui renvoie aux méthodes et à la liberté pédagogique des enseignants.

... impose plan pédagogique

Vient ensuite l'obligation, pour les collègues nommés, de participer au conseil école-collège et au conseil du cycle 3 dans chaque école du secteur ! Dans le premier, présidé par le principal et l'IEN, il faudrait construire puis évaluer un programme d'actions et favoriser les

échanges de service inter-degré. Dans le second, il faudrait penser des progressions de cycle et élaborer la partie pédagogique du projet d'école pour le cycle ! Il ne s'agit donc pas, comme le réclame le SNES-FSU, d'approfondir la connaissance réciproque des contenus et pratiques ni de favoriser l'articulation des degrés d'enseignement dans le respect de leurs spécificités pour améliorer la réussite des élèves, mais simplement de fixer la Sixième comme fin de la scolarité du premier degré pendant que le conseil école-collège, continuum structurel primarisant le collège, construirait l'école du socle.

Le SNES-FSU propose de rompre avec la logique du socle Fillon et du LPC, et promeut une culture commune large, ouverte, diversifiée, répondant aux besoins de jeunes en construction : cette véritable refondation de l'école ne peut se faire qu'avec des personnels respectés. Loin de cette ambition, ce décret signe la volonté ministérielle de placer sous tutelle managériale une soi-disant refondation pédagogique en laissant prospérer bureaucratie et déré-

glementation héritées des lois Fillon et réformes Chatel, en s'exonérant de ce fait d'une réflexion et de mesures permettant de réellement diversifier la prise en charge de la difficulté scolaire dans le premier comme le second degré.

Il faut dans les établissements débattre dès maintenant de ces questions pour être en mesure de prendre des positions collectives dès la préparation de rentrée. ■

Grégory Frackowiak, Fabienne Bellin

LA QUESTION
PÉDAGOGIQUE EST
AU CŒUR DE LA
REFONDATION DE L'ÉCOLE

LE SNES-FSU SE BAT POUR LE
RESPECT DE LA LIBERTÉ
PÉDAGOGIQUE, LA RECONNAISSANCE
DE LA PROFESSIONNALITÉ,
L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS
DE TRAVAIL



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

DÉBAT BUDGÉTAIRE HARO SUR LES FONCTIONNAIRES !

Que les leaders de droite rivalisent dans la remise en cause du statut des fonctionnaires est une chose. Mais quand un rapporteur de la majorité à l'Assemblée nationale propose d'approfondir et de systématiser les orientations qui ont présidé à la RGPP, il est urgent de réagir.

Un récent sondage⁽¹⁾ montre que la population française exprime un attachement fort à la fonction publique et en défend le statut dès lors qu'elle perçoit l'intérêt des services rendus. Chaque catégorie de fonctionnaires citée, dont les enseignants, a une image positive.

Cependant, le jugement pour la fonction publique de l'État (FPE) est sévère puisqu'elle ne recueille que 46 % d'opinions favorables quand les deux autres versants sont jugés positivement. C'est en effet la FPE qui a été le plus désorganisée sous le quinquennat de N. Sarkozy ; c'est le seul versant qui a perdu des emplois pendant la même période.

Alors que la majorité parlementaire a été élue sur un programme de rupture avec la politique dont l'UMP était porteuse, on peut légitimement s'étonner qu'un député de gauche⁽²⁾ suggère de rétablir la journée de carence et d'obliger le secteur privé à l'appliquer effectivement



par mesure de justice. Il propose aussi d'importer dans la fonction publique le dispositif de rupture conventionnelle, en vue d'en rajouter les effectifs. La FSU a immédiatement demandé au gouvernement de ne pas donner suite à ces propositions.

Besoin de Fonction publique

Le débat est décidément mal posé qui part d'une supposée nécessité de réduire la dépense publique. Pour la FSU, l'entrée à imposer est bien celle du besoin de fonction publique pour la société française. C'est ce que la FSU porte dans la semaine d'action qu'elle a décidée du 17 au 22 novembre, mettant l'accent le 18 sur les salaires et le 22 sur l'éducation. Et s'il en fallait une preuve, ces derniers jours ont bien montré qu'il faudra poursuivre. ■

Anne Féray

(1) Sondage Ifop pour EY et Acteurs publics, 31 octobre 2014.

(2) Conférence de presse d'Alain Tourret, 7 novembre 2014.

PLFSS 2015 : LE FEUILLETON CONTINUE

L'examen définitif du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015 est prévu pour début décembre. Le gouvernement cherche à tout prix à réaliser 10 Mds d'euros d'économies d'ici 2017 sur le seul domaine de la Sécurité sociale (21 Mds sur l'ensemble de la protection sociale).

Le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 28 octobre a fait l'objet de peu d'amendements significatifs hormis la modulation des allocations familiales (AF) en fonction du revenu des parents que le SNES et la FSU contestent (pour les raisons évoquées dans *L'US* précédente). Les députés ont dans le même temps supprimé la réduction de la prime de naissance et rétabli la majoration des AF à quatorze ans, mais ils ont maintenu la réduction de fait du congé parental, au nom de l'égalité femmes/hommes. C'est donc une fragilisation de la politique familiale.

Le projet de loi est actuellement examiné par le Sénat, repassé à droite depuis le 28 septembre.

Un milliard d'économies en plus

La Commission des affaires sociales a déjà adopté 55 amendements parmi lesquels la suppression de la modulation des AF (ce dont on peut se réjouir), mais aussi des mesures fort contestables comme celles visant

à réaliser 1 Md d'euros d'économies supplémentaires sur l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (que le gouvernement a déjà fortement revu à la baisse) et à relever d'ici 2024 l'âge légal de départ en retraite pour le porter à 64 ans.

Après le Sénat, le PLFSS devra repasser dans chacune des deux chambres fin novembre (respectivement les 20 et 26 novembre) avant d'être définitivement adopté début décembre.

Avec la FSU, le SNES conteste tout ce qui vise à organiser le démantèlement progressif de la Sécurité sociale au nom de la prétendue réduction de son « déficit ». Le gouvernement doit cesser d'imposer des économies drastiques aux salariés et aux ménages en échange des cadeaux qu'il octroie, sans contrôle ni contreparties, à toutes les entreprises à compter du 1^{er} janvier 2015 au nom du « Pacte de responsabilité ». ■

Monique Daune

QUESTION DE RECETTES

Le « déficit » de la Sécu n'est pas dû à des dépenses sociales qui seraient trop lourdes mais à l'insuffisance des recettes, liée à une politique économique et sociale qui aggrave le chômage, comprime les salaires, multiplie les exonérations et allègements de cotisations sociales pour les employeurs, et au laxisme envers le recouvrement des sommes dues par les entreprises. La Cour des comptes a estimé qu'un plan résolu de lutte contre la fraude aux cotisations des entreprises pourrait rapporter entre 20,1 et 24,9 milliards d'euros pour l'année 2012. De telles sommes combleraient à elles seules le « déficit » estimé à 15,4 Mds d'euros en 2014. Mais, après avoir perdu 1 500 postes depuis 2005, la branche recouvrement de l'URSSAF/ACOSS devrait en perdre encore 740 d'ici 2017. Comment les entreprises n'y verraient-elles pas un encouragement à continuer de frauder au niveau des cotisations sociales ?

LES DESSOUS DU BUDGET 2015 : DES INDICATEURS TRÈS POLITIQUES

Depuis 2006, est adossée au vote de la loi de finances la publication d'indicateurs de performance pluriannuels qui valent le coup d'œil.

Depuis cette date, le vote du budget porte non seulement sur les crédits mais aussi sur des objectifs sur un an et sur cinq ans pour chacun des « programmes ». Dans le cadre du débat parlementaire, les législateurs peuvent imposer des objectifs au gouvernement.

Des indicateurs doivent permettre de mesurer l'évolution au regard des objectifs fixés. Peu débattus dans les hémicycles, ces objectifs et indicateurs pluriannuels sont cependant inscrits dans la loi de finances et ils sont révélateurs de la politique menée.

QUELQUES EXEMPLES DANS LE BUDGET 2015

INDICATEUR 1.1 : Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et durée moyenne de vacances de postes (enseignement public)

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation PAP* 2014	2014 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Prévision	2017 Cible
Postes enseignants du premier degré	Nombre	960	1 390	< 500	< 950	< 750	< 500
Postes enseignants du second degré	Nombre	2 091	2 780	< 1 200	< 2 000	< 1 800	< 1 200
Durée moyenne de vacance de poste second degré	Jour	13,2	13,5	< 12	< 12	< 12	< 12

* Plan pluriannuel de performances

Les chiffres de cet indicateur mettent en évidence les effets de la crise du recrutement particulièrement grave dans le second degré. Ils sont d'ailleurs sous évalués comme l'a mis en évidence la Cour des comptes qui pointe une différence de 7 000 entre le budget et

les postes réellement implantés dans le second degré en 2013. Les objectifs sont très optimistes, car rien n'a été fait au fond pour traiter efficacement cette crise de recrutement, comme le montrent le bilan des concours 2014 et les inscriptions aux concours 2015.

INDICATEUR MEC 2.1 : Taux d'accès au Diplôme national du brevet (DNB)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Taux d'accès au DNB	%	83,3	81,9	81,5	82	84	86

Le ministère poursuit sa campagne sur la remise en cause des « notes démotivantes » dans les commentaires de cet indicateur. Les objectifs à la hausse sont justifiés par l'instauration du Conseil École-Collège

et la mise en place rapide d'une « évaluation positive, bienveillante, valorisant les progrès, lisible et compréhensible par les familles »... Les caricatures ont décidément la peau dure !

INDICATEUR 1.5 : Taux de redoublement

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
En Sixième	%	2,6	1,9	1,5	1,5	1	0,5
En Cinquième	%	1,4	1	1	0,6	0,3	0,1
En Quatrième	%	1,8	1,4	1,3	1	0,6	0,3
En Troisième	%	3,5	3,3	2,5	3	2,5	2
En Seconde générale et technologique	%	8,3	7,8	7,5	7,2	6,5	5,5

Les taux de redoublement en baisse constante et forte à tous les niveaux depuis 2012, sont à nouveau prévus à la baisse pour 2015 et 2017.

Ces objectifs traduisent la volonté d'une marche forcée vers la suppression avec les économies que cela permet. La cible 2017 est « volontariste » selon le ministère qui considère ce dernier comme « peu

équitable, inefficace, démotivant et stigmatisant »... Mais aucune proposition sur des mesures alternatives n'a été faite ni donc financée.

Seulement trois exemples, mais trois sujets qui mériteraient une attention des parlementaires et devraient susciter plus de débat sur la politique éducative. ■

UN ENNEMI À QUI L'ON VEUT DU BIEN

Le gouvernement français vient de saboter la taxe sur les transactions financières pour la plus grande joie des banques et de la finance.

Imaginez un gouvernement qui, pressé par Bruxelles de réduire son déficit public, procède à des coupes budgétaires sans précédent dans les services publics, la protection sociale et les investissements d'avenir, et qui se passe délibérément de 9 milliards d'euros de recettes par an !

Ce gouvernement est le gouvernement français, la recette est la part qui reviendrait à la France sur les 30 à 35 milliards que devrait rapporter la taxe européenne sur les transactions financières (TTF).

Nouveau recul gouvernemental

Ce projet, déposé en 2013 par la Commission européenne, qui réunit 11 pays de la zone euro, prévoyait d'imposer une taxe de 0,1 % sur les actions et les obligations et de 0,01 % sur les produits dérivés. La semaine dernière, Michel Sapin a confirmé le travail de sape entamé depuis des mois par le gouvernement en déclarant dans *Les Échos* (3/11) que taxer l'ensemble des transactions financières constituerait « un fantôme dangereux ou un rêve futile ». Il a proposé au Conseil européen des ministres des Finances du 7 novembre de vider la taxe de sa substance en la limitant aux seules actions, ce qui correspond à la taxe française déjà en œuvre (qui ne rapporte que 800 millions), et qui ne frapperait que 3 % des produits dérivés, épargnant ainsi l'immense majorité des opérations les plus spéculatives.

Des intentions aux actes

Les partenaires de la France dans ce projet, notamment les gouvernements allemand et autrichien, se sont opposés à cette mascarade et la décision a été reportée au Conseil européen de décembre.

Le gouvernement français a une fois de plus cédé aux pressions du lobby des grandes banques qui se sont spécialisées dans les transactions hautement spéculatives sur les produits dérivés. Le modèle de la « banque univer-



© Marcuapon - Fotolia.fr

selle » représenté par les quatre grandes banques « *too big to fail* » (« trop grandes pour tomber » : BNP, Crédit Agricole, Société Générale, BPCE) a un poids politique considérable en France, comme l'a montré le sort de la loi sur la séparation des banques, elle aussi vidée de toute substance.

Pris à la gorge par le manque de ressources publiques et secoués par les scandales à répétitions qui révèlent au grand public comment les plus fortunés et les grandes entreprises échappent à l'impôt (le plus récent exemple est fourni par le Luxembourg), les États semblent vouloir s'attaquer au secret bancaire et à la pratique de l'« optimisation fiscale ». Cependant les paradis fiscaux sont au cœur du capitalisme financier, de puissants intérêts sont en jeu. L'expérience de la TTF montre qu'il est illusoire de croire que sans rapport de forces les intentions se convertissent en mesures conséquentes.

La mobilisation contre l'austérité doit s'emparer de ces enjeux.

Sous l'impulsion d'Attac et d'autres associations, une mobilisation pour interpellier François Hollande est en cours. ■ Daniel Rallet

LUX...URIANT !

Tandis que le gouvernement français s'entête à vouloir amadouer la finance, le scandale Luxileaks prouve le grand cas que les entreprises internationales font du patriotisme fiscal. Au début du mois, un regroupement de journalistes a en effet mis au jour les accords secrets passés entre le Grand-duché du Luxembourg et 343 sociétés, qui ont permis à ces dernières d'économiser entre 2002 et 2010 plusieurs dizaines de milliards de dollars d'impôt. L'innovante patrie de Junker a institué des accords au cas par cas permettant de déroger à l'impôt sur les sociétés de 29 % qui frappe la masse des entreprises trop petites pour négocier en sous-main avec les autorités luxembourgeoises. Après ce nouveau scandale de « l'optimisation fiscale », qui pourra encore dire qu'il est impossible de financer les besoins sociaux, à commencer par l'éducation ?

Élections
professionnelles
du 27/11 au 4/12/2014

JE VOTE SNES
JE VOTE FSU



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

RAZZIA SUR LE HANDICAP

Le candidat Hollande s'était engagé à garantir l'existence d'un volet handicap dans chaque loi et à renforcer les sanctions en cas de non-respect des 6 % de travailleurs handicapés dans les entreprises, les services publics et les collectivités locales (engagement n° 32). Mais aucune sanction n'a été renforcée à ce jour. Pire, le gouvernement veut pon-

ctionner de 29 M€ par an les réserves de l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et d'autant celles du Fiphfp (son équivalent pour la fonction publique) pour compenser une réduction du budget général de l'État dans le financement des emplois aidés. De telles ponctions ne pourraient que

fragiliser les actions engagées en faveur des personnes en situation de handicap (qui cherchent un emploi ou qui veulent le conserver malgré leur handicap) ! Elles sont inacceptables. Les organisations siégeant au FIPHFP ont dénoncé la main basse du gouvernement sur l'argent du handicap pour combler les budgets ministériels. **Monique Daune**

JOURNÉES D'AUTOMNE DE LA SFRN-FSU⁽¹⁾, DU SYNDICALISME RETRAITÉ EUROPÉEN

Si les luttes sociales au niveau national sont indispensables, elles le sont tout autant au niveau européen.

Les deux Journées d'Automne sont l'occasion chaque année de réunir des retraités de toute la France, de tous les syndicats nationaux et courants de pensée, pour échanger. Cette année, une centaine de retraités ont débattu notamment du syndicalisme européen. Pour ce faire, Bruno Constantini, secrétaire général de la FERPA (Fédération européenne des retraités et personnes âgées) est intervenu dans le cadre d'une table ronde à laquelle participaient des représentants de l'UCR-CGT, de l'UNIRSolidaire et de la FGR-FP. La FERPA, créée en 1993, adhère à la CES⁽²⁾. Elle regroupe 10 millions d'adhérents issus de 21 pays différents, avec en France la participation de : CGT, CFDT, UNSA, FO, CFTC, CGC. Le même ostracisme contre la FSU (CES, intersyndicale UCR...) se poursuit ici.

Une Europe plus sociale

Au cœur des revendications : la sécurité et la protection sociale, l'accès aux soins, la dépendance, une pension permettant un niveau de vie correct. La FERPA porte l'exigence d'une Europe plus sociale, plus soucieuse des générations futures. Elle a ainsi déposé le 15 mai

2013 devant le Parlement européen le projet d'Initiative citoyenne européenne (ICE), qui permet aux citoyens de l'UE de participer directement à l'élaboration des politiques européennes. Il faut pour cela réunir en une année un million de signatures issues d'au moins un quart des États membres. Le but est d'aboutir à ce que la voix des retraités et personnes âgées soit entendue au plan européen lors des décisions touchant à la perte d'autonomie, en référence avec le « droit de vivre dans la dignité ».

Initiatives citoyennes

En 2014, la Commission européenne a rejeté l'ICE. Pour Bruno Constantini, ce refus relève d'une démarche politique qui tient à des dissensions internes. Le Comité exécutif de la FERPA a décidé d'adresser un recours à la Cour européenne de justice et de déposer une nouvelle proposition d'ICE, en septembre 2014.

Certes, le syndicalisme européen n'est pas la panacée. Nous connaissons tous ses contraintes et ses limites. Il peut cependant être un outil intéressant de rassemblement unitaire sur des bases communes. Et si les luttes au niveau national sont indispensables,



elles le sont tout autant au niveau européen car aux deux niveaux nous avons plus que jamais besoin d'un mouvement social fort. ■

Marylène Cahouet

- (1) Section fédérale nationale des retraités
(2) Confédération européenne des syndicats

CPGE, RÉGLEMENTATION À FAIRE RESPECTER

Des rectorats n'appliquent toujours pas la règle, excluant de fait de nombreux enseignants.

Les articles du décret de 1950 concernant les services des professeurs enseignant à temps complet en classes préparatoires restent en vigueur. Cependant, certains rectorats n'appliquent pas la règle qui stipule que lorsque le service est sur plu-

sieurs niveaux avec des effectifs différents, on doit retenir le maximum de service de deuxième année, avec l'effectif le plus favorable, indépendamment de la répartition des heures. Cette règle, pourtant énoncée clairement dans le décret, se heurte à une

interprétation restrictive qui vise à en exclure les professeurs littéraires des classes éco ou scientifiques.

Pourtant la circulaire de mars 2004, aboutissement d'une longue lutte syndicale, a mis toutes les filières et tous leurs professeurs à égalité : « chaque discipline ayant sa place dans la formation des élèves.

À égalité

« Il convient, donc, d'aligner tous les enseignements sur le régime le plus favorable ». Il est important d'intervenir politiquement et syndicalement pour faire respecter l'esprit de cette circulaire et la lettre du décret de 1950. Il faut ensuite aller de l'avant pour assurer aux collègues de toutes les filières des maxima de service clairs et nationaux. Ainsi, le congrès de Marseille a voté une base de 9 heures quelle que soit la classe, avec réduction en cas d'effectif pléthorique selon un seuil, considéré sur une ou plusieurs classes, à définir. ■

Julien Luis, Jean-Hervé Cohen



TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les élections professionnelles se dérouleront du 27 novembre 2014 10 heures au 4 décembre 2014 17 heures (heure de Paris) par voie électronique.

Ces élections représentent un enjeu politique fort, dans une période où l'Éducation nationale comme la Fonction publique sont l'objet de réformes par tous les gouvernements. En votant massivement

lors de ces élections, vous donnerez à vos élus les moyens de vous défendre efficacement. En votant SNES et FSU, vous porterez votre demande d'une Fonction publique forte, votre attachement au statut et votre volonté d'un

meilleur service public, dans l'intérêt des personnels comme des usagers. Certains éléments sont indispensables pour voter. Nous vous les rappelons dans cette page.

MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE

Votre messagerie électronique professionnelle est un élément clé du dispositif de vote. Vous recevrez, sur cette adresse, un message vous permettant de valider la création de votre compte électeur, passage obligatoire pour accéder au bureau de vote. De plus, toutes les communications du ministère au sujet des élections professionnelles vous seront adressées sur cette boîte.

Vous devez donc vérifier que vous avez bien accès à votre boîte électronique professionnelle et que celle-ci n'est pas saturée. Toutes les informations pour y parvenir sont disponibles sur le site internet du SNES (www.snes.edu/Acceder-a-votre-messagerie.html). Pour cette opération, vous pouvez avoir besoin de votre NUMEN. Pensez à vous en munir.

Si vous ne souhaitez pas suivre une boîte mail supplémentaire, vous pouvez rediriger votre boîte professionnelle sur une autre adresse.

ESPACE ÉLECTEUR INDIVIDUEL : VOTRE COMPTE ÉLECTEUR

Dans votre espace électeur individuel, vous trouverez toutes les informations vous concernant nécessaires pour les opérations électorales, en particulier : les informations administratives ayant un rapport avec le vote (civilité, nom, prénom, corps, grade et établissement d'affectation) ; la liste des scrutins auxquels vous êtes appelé à participer ainsi que les listes et professions de foi des organisations syndicales candidates ; les modalités pour pouvoir récupérer votre identifiant de vote ; l'accès à la plate forme de vote (à partir du jeudi 27 novembre 2014 10 heures, heure de Paris) ; les résultats pour les scrutins auxquels vous êtes appelé à participer (à partir du vendredi 5 décembre 2014).

Pour accéder à votre espace électeur individuel, vous devez créer votre compte électeur, c'est-à-dire créer un mot de passe personnel qui vous permettra d'accéder à votre espace électeur individuel dans un premier temps (le login étant votre adresse de messagerie professionnelle), puis au bureau de vote électronique (le login étant l'identifiant de vote contenu dans votre notice de vote).

Toutes les informations pour y parvenir sont disponibles sur le site internet du SNES : www.snes.edu/Acceder-a-son-espace-electeur.html

Élections
professionnelles
du 27/11 au 4/12/2014
JE VOTE SNES
JE VOTE FSU



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

NOTICE DE VOTE

Vous avez reçu, soit par l'intermédiaire de votre chef d'établissement, soit directement par voie postale, votre notice de vote. Outre des informations sur les modalités de vote, vous y trouverez votre identifiant de vote. Celui-ci est l'un des deux éléments qui vous servira pour accéder au bureau de vote entre le 27 novembre et le 4 décembre 2014. Si vous n'avez pas reçu votre notice de vote, connectez-vous à votre espace électeur afin de vérifier que vous êtes électeur aux scrutins auxquels vous pouvez prétendre. En cas de problème (non reconnaissance de la qualité d'électeur ou absence de scrutins auxquels vous pensez devoir participer), contactez la section académique du SNES-FSU.

249 LISTES, 3 631 CANDIDAT(E)S : LE SNES-FSU PRÉSENT PARTOUT POUR PORTER LA VOIX DES PERSONNELS

Le SNES-FSU est le premier syndicat du second degré présentant des listes de candidats, tant à l'échelon national qu'académique, et ce, pour toutes les commissions (CAP, CCP, CT). Au niveau national, la FSU, en présentant 29 listes et 526 candidats aux 37 scrutins nationaux du ministère de l'Éducation nationale, est la première fédération de l'EN. Tous ces candidats s'engagent pour :

- représenter et défendre,
- informer et conseiller les personnels du second degré dans toutes les instances dont ils dépendent pour les promotions, mutations, conditions de travail, salaires...

EN CAS DE PROBLÈME :

N°Azur 08 11 46 20 76

PRIX D'APPEL LOCAL

Question matières

Ce sont les mathématiques, la physique et la chimie qui concentrent le plus fort taux d'usage des manuels numériques : 46 % des cours. Suivis par l'histoire-géographie (38 %), les sciences économiques et sociales (34 %) et les langues (34 %)... En dernier figure le français (24 %).

Date

2009



Depuis 2009, l'expérimentation « Manuels numériques via l'ENT » permet à plus de 15 000 élèves et 1 200 enseignants de 69 collèges d'accéder directement à leurs manuels depuis leur espace numérique de travail (ENT). L'expérimentation est évaluée chaque année par les corps d'inspection en vue d'une généralisation.

Chiffre

21

C'est le nombre de départements impliqués dans l'expérimentation.

L'Aisne, l'Allier, les Alpes-Maritimes, l'Ariège, l'Aveyron, le Cantal, l'Isère, la Haute-Loire, la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle, l'Oise, le Rhône, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, la Savoie, les Hauts-de-Seine, la Seine-et-Marne, la Somme, le Territoire de Belfort, le Val-de-Marne, le Val-d'Oise.

7%

Seulement Pour les élèves qui accèdent au manuel numérique, 93 % le font collectivement en classe, seulement 7 % y auraient accès individuellement et par leurs propres moyens.

15%

Le livre numérique serait 15 % moins cher à produire, puisqu'on supprime le coût d'impression, de distribution et de stockage.

Des plateformes pour voir

La seconde manière d'acquérir les versions numériques simples des manuels scolaires est de s'informer sur les plateformes de distribution dédiées, KNE (groupe Hachette et affiliés) et CNS (groupe Editis, Nathan-Bordas), qui généralement renvoient vers les sites des éditeurs. À noter que la plateforme fédérée WizWiz, qui regroupe l'offre des deux catalogues, est commode pour avoir une vue d'ensemble (mais non exhaustive) sur les manuels numériques commercialisés.

LE MANUEL NUMÉRIQUE

Rien d'un long fleuve tranquille

Le mois dernier, le Syndicat national de l'édition demandait un grand plan numérique en s'appuyant sur un sondage internet auprès de 15 000 enseignants. Il montrait que l'usage des manuels numériques a doublé depuis 2011. La mort du manuel papier est-elle alors programmée ? Le déficit d'équipements et de formation montre que le chemin du tout numérique est encore long.

Au sein de l'établissement, l'utilisation du manuel numérique nécessite un Environnement numérique de travail (ENT) fonctionnel, le haut débit, des vidéoprojecteurs ou des TNI (Tableaux numériques interactifs), ou des VPI (Vidéo-projecteurs interactifs). Les élèves sont alors automatiquement connectés à la version élève du manuel de leur niveau, mais peuvent aussi accéder au manuel d'un autre niveau, alors que les professeurs accèdent aux versions professeur incluant les corrections. Cette innovation implique également que les élèves aient internet en haut débit et un ordinateur/tablette chez eux.

Au-delà des questions matérielles, les enseignants doivent être formés à la fois à l'utilisation des manuels numériques et de l'ENT, et la maintenance des équipements des établissements et des élèves doit être assurée. Une théorie bien loin des réalités du terrain.

Des avantages, mais...

Car dans la réalité, beaucoup d'établissements cumulent du matériel en nombre insuffisant, voire obsolète, avec des débits insuffisants. Le développement de cet outil pose aussi la question de la fin du manuel papier quand un enfant sur deux ne possède aucun livre dans les quartiers défavorisés selon l'AFEV⁽¹⁾.

Les avantages du manuel numérique sont pourtant multiples : l'allègement du poids du cartable, l'intérêt des élèves, l'usage d'outils numériques, le développement du travail collaboratif, l'accès à des ressources numériques légales, le développement de la personnalisation à la fois des contenus mais aussi des apprentissages, l'interactivité... Après trois années d'expérimentation, quels changements sont observés avec ces nouveaux manuels numériques ? Comment l'utilisation des manuels numériques influence-t-elle les pratiques des enseignants ? Pour le moment, les usages pédagogiques restent limités et ressemblent encore à ceux du manuel papier, dont la



© Fotolia.fr / dny0d

version numérique n'est qu'un complément selon l'expérimentation « manuels numériques via l'ENT ». Aucune étude ne démontre la supériorité de cet outil pour lutter contre la difficulté scolaire. Le bilan de l'expérimentation insiste sur le « besoin de personnalisation » demandé par les enseignants. Il s'agit de pouvoir combiner les « ressources proposées par le manuel avec d'autres pour la construction de parcours adapté ». Les derniers modèles proposent cela mais à des prix très élevés et avec des licences à durée déterminée qui ne permettent pas une libre utilisation des ressources numériques. ■

(1) Association de la fondation étudiante pour la ville.

L'expérimentation « Manuels Numériques » en collège a permis de tirer de premiers enseignements. Extrait du rapport de l'IGAENR-IGEN réalisé en 2014

Les avantages

Côté enseignants

- ▶ Gain de temps en classe par exemple pour corriger des exercices.
- ▶ Mise en commun avec l'ensemble de la classe facilitée.
- ▶ Enrichissement des cours par des contenus multimédia.
- ▶ Regroupement des ressources éclatées par ailleurs.
- ▶ Plus le problème des manuels oubliés à la maison.

Côté élèves

- ▶ Motivation accrue des élèves retrouvant en situation scolaire des outils numériques désormais familiers. Ils participent volontiers au cours en venant au tableau et aiment utiliser les stylets numériques et les fonctionnalités du manuel.
- ▶ Plus grande autonomie ou une facilité d'usage pour certains élèves en situation de handicap.
- ▶ Disponibilité du manuel en tout lieu et à tout moment.

Côté établissement

- ▶ Un coût réduit des pertes et dégradation des manuels par rapport au papier.

Les limites

- ▶ Temps nécessaire pour la découverte et « la prise en main » des manuels numériques dans un contexte de nouveaux programmes.
- ▶ Problèmes d'aménagement des salles pour une visualisation en classe entière.
- ▶ Manque de matériel individuel pour permettre une visualisation individuelle des manuels par les élèves.
- ▶ Manque d'interactivité et de ressources de certains manuels proposés par les éditeurs.

Rubrique réalisée par Fabienne Sentex

Chiffre

1 %

Le chiffre de la pauvreté en France

1 % des plus riches possèdent autant que les 70 % de Français les plus pauvres. Et les écarts se creusent... C'est le constat alarmant dressé par l'ONG Oxfam, études économiques à l'appui. La crise économique n'a fait que renforcer les inégalités, en France et de façon plus générale dans le monde : les 85 plus grosses fortunes mondiales possèdent en effet autant que la moitié la plus pauvre de la population mondiale. À quand un partage plus juste des richesses ?

MIE

Mineurs isolés étrangers

Au moins dix millions de personnes à travers le monde souffrent des conséquences de n'être ressortissants d'aucun pays. Une condition pourtant essentielle pour participer pleinement à la société et préalable à la jouissance de l'ensemble des droits humains. Les causes de l'apatridie sont diverses : discrimination à l'encontre de minorités dans la législation sur la nationalité, lorsque tous les résidents n'ont pas été inclus parmi les citoyens au moment de l'indépendance d'un État ou parce qu'ils sont nés à l'étranger durant un conflit et n'ont pu être déclarés.

Mobilisation internationale

Contre les violences faites aux femmes

Dans le cadre de la journée internationale contre les violences faites aux femmes, une manifestation nationale est prévue.

Rappelons que les violences faites aux femmes concernent tous les milieux, tous les territoires, tous les pays, et peuvent prendre plusieurs formes : physiques, psychologiques, sexuelles...

Samedi 22 novembre à 14 h 30 à Paris

21-22 NOVEMBRE À PARIS. Initiative nationale pour l'égalité des Droits et des Libertés

Pour un avenir solidaire

La crise économique, sociale et politique que nous vivons depuis plusieurs années se poursuit sans que le gouvernement donne une réponse satisfaisante aux inquiétudes légitimes que chacun ressent face à l'avenir : pauvreté, chômage...

Cette situation, dangereuse, alimente une offensive antirépublicaine qui s'appuie sur la haine, l'exclusion des autres et la banalisation des idées de l'extrême droite.

Face à cette offensive, plus de 60 organisations se sont regroupées pour appeler à « faire barrage à la haine, à la xénophobie, à toutes les discriminations et à combattre les propos sexistes, homophobes, racistes, antisémites, aux discours anti-Roms, anti-musulmans » et lancer l'appel « Pour un avenir solidaire ».

Autour de cet appel de nombreux collectifs ont vu le jour partout en France.

Pour lutter contre le repli sur soi

Ces collectifs, ainsi que le collectif national, ont décidé d'organiser les 21 et 22 novembre une grande initiative nationale à Paris, une semaine avant le congrès de la haine, celui du Front National à Lyon.

Le vendredi soir sera organisée, avec

Médiapart, une table ronde autour du thème : « le sens et les voies de l'engagement aujourd'hui. ». Samedi matin, une série d'ateliers permettra de s'informer des expériences locales et de débattre sur les actions à mener.

Hélas, la haine et le rejet de l'autre sont des « solutions » si simples aux angoisses que génère la crise économique et politique actuelle que cette première initiative devra en préparer d'autres.

Une société plus juste

Dans nos pratiques professionnelles, nous sommes confrontés aux idées de l'extrême droite et aux dangers qu'elles représentent : journées de retrait, préférence nationale dans les cantines...

C'est pourquoi le SNES-FSU, avec sa fédération, ne pouvait qu'être partie prenante de ce combat pour une société plus juste, plus solidaire, et s'opposer à toute forme de discrimination. Le SNES est présent avec la FSU dans les collectifs locaux, et appelle à être nombreuses et nombreux à Paris les 21 et 22 novembre. ■

François Sauterey



MAJEURS OU MINEURS isolés, avec ou sans papiers : garantir les droits de tous les jeunes

Les jeunes étrangers doivent pouvoir finir leurs formations

Alors que depuis les tristes affaires Katchick et Leonarda plus aucun élève en situation irrégulière n'avait été expulsé, deux « affaires » viennent reposer la question des jeunes lycéens en situation irrégulière.

D'abord une mobilisation se développe, en particulier à Paris : de jeunes mineurs isolés se retrouvent à la rue, ne mangeant que grâce aux soupes populaires et à la solidarité qui s'organise dans les établissements. Avec l'arrivée des mauvais jours, il

a fallu plusieurs manifestations et surtout l'initiative du syndicat lycéen FIDL qui a pris en charge l'hébergement d'une quinzaine d'entre eux, pour que soit brisé le mur du silence et que les choses commencent à bouger. Pour l'instant, la mairie de Paris ne mettrait à disposition qu'une quinzaine de places.

L'État responsable

L'État doit prendre ses responsabilités : les jeunes, c'est la loi, doivent être pris en charge et être hébergés. Et il ne saurait être question de se réfugier derrière de pseudo-tests scientifiques pour nier la qualité de mineur à ces jeunes : que penser de tests qui donnent une réponse de « entre 15 et 30 ans » ? Ensuite, profitant peut-être des vacances d'automne, le gouvernement a tenté d'expulser Yero, jeune sans papiers, dont la minorité est là encore contestée. Yero n'était pas en cours lundi 3 novembre avec ses camarades : il était en centre de rétention, attendant peut-être d'être expulsé !

Le SNES-FSU rappelle que pour lui, tout jeune, mineur ou majeur, en formation doit pouvoir finir ses études. ■

F. S.



ENVIRONNEMENT

Loi sur la transition énergétique



© Fotolia.fr / Industrieblick

Réchauffement climatique

Le GIEC sonne l'alarme

Dans son cinquième rapport, le groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat souligne que les gaz à effet de serre ont atteint leurs concentrations les plus élevées « depuis 800 000 ans » et que « nous avons peu de temps avant que la possibilité de rester sous les 2 °C de hausse globale des températures ne disparaisse ». Atteindre cet objectif signifierait impérativement que la conférence climat de Paris (COP21) de mars 2015 débouche sur un accord global pour une réduction des émissions mondiales des gaz à effet de serre de 40 à 70 % entre 2010 et 2050, et pour leur disparition totale d'ici 2100. Cela implique notamment de renoncer aux énergies fossiles, d'améliorer fortement l'efficacité énergétique et de limiter la déforestation.

Climat

Accord européen

Les médias ont fait grand cas de la décision « ambitieuse » des chefs d'État et de gouvernement, réunis à Bruxelles le 24 octobre, de diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % en 2030 par rapport à 2020. L'Europe serait ainsi un exemple pour convaincre la Chine, les États-Unis et d'autres de rejoindre enfin le combat contre le changement climatique. À noter cependant que si les lobbies industriels et les États membres les plus récalcitrants souhaitaient ne pas dépasser les 35 %, l'objectif finalement retenu de 40 % repousse à l'après 2030 l'essentiel des efforts à réaliser d'ici 2050 pour obtenir une réduction de 80 % des émissions, objectif minimal que s'est fixé l'Union européenne.

Salaires grecs

- 24 % en quatre ans

Le retour de la Grèce sur les marchés financiers a été salué avec enthousiasme par les adeptes des politiques d'austérité. Les Grecs savent bien, eux, qu'ils n'ont pas fini d'en payer le tribut : salaires en recul de - 24 % en quatre ans, - 20 % pour le PIB depuis 2009, 27 % de la population au chômage (record de l'OCDE), six millions de personnes sous le seuil de pauvreté ou menacées par la pauvreté. Une récente étude de l'OCDE a, de son côté, classé la Grèce 31^e sur 32 pour « la qualité de l'environnement au travail » et alerté contre les « effets négatifs » de cette situation sur la santé des salariés.

Après cinq jours de débats - parfois vifs lors de l'annonce de la suspension de l'écotaxe poids lourds devant la menace d'une mobilisation des transporteurs routiers - l'Assemblée nationale a adopté le 14 octobre en première lecture le projet de loi relatif à la transition énergétique. Le texte sera examiné par le Sénat en février prochain.

Avant la tenue de la conférence internationale Paris Climat 2015 (COP 21) pendant laquelle la France devra donner l'exemple, le texte affiche la volonté d'engager le pays dans la voie d'une « croissance verte » qui lutte contre le réchauffement climatique et réduit la facture énergétique de la France.

Son Titre I^{er} fixe de grands objectifs : ramener de 75 % à 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité d'ici 2025, baisser de 40 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030 (par rapport à 1990) et les diviser par quatre en 2050, réduire de moitié la consommation énergétique finale en 2050 (par rapport à 2012) ; baisser de 30 % la consommation des ressources fossiles en 2030, porter à 23 % en 2020 et 32 % en 2030 la part des énergies renouvelables. Le Titre II porte sur l'isolation des bâtiments (rénovation thermique de 500 000 logements par an, obligation de rénover l'ensemble du parc immobilier aux normes bâtiments basse consommation d'ici à 2050, rénovation énergétique obligatoire en cas de travaux de ravalement, de toiture ou d'aménagement de nouvelles pièces). Un crédit d'impôt pour la transition énergétique porte à 30 % l'allègement fiscal pour aider les ménages à financer ces travaux ou acquérir des équipements générateurs d'économies d'énergie.

Favoriser une consommation responsable

Le Titre III vise à développer les véhicules propres : quotas à respecter lors du renouvellement des flottes existantes (État, sociétés de taxis, de location de véhicules...), 7 millions de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides d'ici à 2030, prime à la reconversion sous conditions de ressources dans certaines zones...

Le Titre IV prévoit de réduire de moitié d'ici 2025 les quantités de déchets mis en décharge. L'« obsolescence programmée » par les fabricants pourra désormais être sanctionnée comme une tromperie

« sur la durée de vie du produit intentionnellement raccourcie lors de sa conception ». La mise à disposition des sacs plastique à usage unique dans les points de vente sera interdite à partir du 1/01/16 et la vente de vaisselle jetable en plastique en 2020. Le Titre V entend favoriser les énergies renouvelables (éolien, solaire, bois, biomasse...) qui devront fournir 40 % de l'électricité, 38 % de la chaleur et 15 % des carburants en 2030.

Le Titre VI vise à renforcer la sûreté nucléaire, mais la loi ne fait pas mention d'arrêt de réacteurs. La puissance du parc nucléaire est seulement plafonnée à son niveau actuel (63,2 gigawatts). La fermeture d'une centrale reste du seul ressort d'EDF qui devra toutefois se conformer à une programmation quinquennale de l'énergie.

Des choix de financement à repenser

Pour lutter contre la précarité énergétique, le texte prévoit un « chèque énergie » pour permettre aux foyers les plus modestes de payer les fournisseurs ou réaliser des travaux, en remplacement à terme des actuels tarifs sociaux visant les seuls foyers qui se chauffent à l'électricité ou au gaz. Mais la mesure coûterait entre 0,5 et 1 Md d'euros.

Pour relever le défi d'une telle transition énergétique, la question centrale est bien celle de son financement alors que le gouvernement a tout misé sur le Pacte de responsabilité en faveur des entreprises et renoncé, après le fiasco de l'écotaxe poids lourds, à toute initiative en matière de fiscalité écologique. Le principe d'une augmentation progressive de la « contribution climat-énergie » a été approuvé mais S. Royal a refusé que soit fixée une valeur cible de 100 euros la tonne de CO₂ en 2030. De plus, cette « taxe carbone » (censée générer 2,5 Mds d'euros en 2015) doit servir à financer le crédit d'impôt compétitivité emploi, l'une des clés de voûte de la politique de réduction du « coût » du travail ! ■

Monique Daune

S comme *Shadow banking* ou comme Spéculation

Le *Shadow banking*, ou finance de l'ombre, représente un poids financier croissant par rapport aux banques, en particulier aux États-Unis et en Europe. Multipliant les instruments financiers hors contrôle, elle fait courir un risque accru de nouvelle crise financière.

La finance de l'ombre, pour parler français, prend de plus en plus d'ampleur. De l'ordre de 75 000 Mds de dollars suivant le *Financial Stability Board*. Créé au G20 d'avril 2009, ce Conseil de stabilité financière regroupe 26 autorités financières nationales (dont les banques centrales et les ministres des Finances), plusieurs organisations internationales et des groupements chargés d'élaborer des normes (dont celles dites Bâle 3). Il a pour objectif de permettre les coopérations en vue de la surveillance des institutions financières. En clair, proposer des réglementations pour éviter le retour de la crise financière d'août 2007 qui s'était traduite par la faillite de Lehmann Brothers le 15 septembre 2008.

Des produits financiers risqués

Suivant les chiffres publiés par ce Conseil, le *Shadow Banking* occupe la première place devant les banques en termes d'actifs financiers aux États-Unis (25,2 mille milliards de dollars contre 20,2 aux banques en 2013). Pour la zone euro, même si la part des banques régresse depuis 2003, la finance de l'ombre, en forte progression, atteint 25,3 mille milliards de dollars (35,7 pour les banques). Le rapport souligne que la zone euro est devenue la principale destination des « *shadow bankers* », juste derrière les États-Unis.

Ironiquement peut-être, le FSB précise que le terme « *shadow banking* » n'a rien de péjoratif en soi, mais propose, pour le prochain G20, de réglementer cette activité. Il la définit comme « *une activité d'intermédiation de crédit impliquant des entités situées en dehors du système bancaire traditionnel* », en clair, des opérations financières effectuées par d'autres agents que les banques. Ainsi se développent des opérations de crédit d'entreprise à entreprise. Très souvent les entreprises de la grande distribution qui possèdent des liquidités prêtent aux autres entreprises, surtout à des PME ou Entreprises de Taille Moyenne, à des taux supérieurs à ceux du marché. Un pari risqué. En cas de défaillance, un effet domino est possible.

Font aussi partie de cette finance les *Hedge Funds*, les fonds d'investissement et surtout la titrisation des créances qui représente le « hors-bilan des banques », sortes d'opérations invisibles. Il faut se souvenir qu'une des causes de la crise financière de 2007 fut la construction de ces Véhicules d'Investissement Structurés ou ces CDO (Collateralized Debt Obligations) qui a occasionné la crise dite



© Fotolia.fr / Sergey Nivens

des « subprimes ». Actuellement, la finance chinoise se lance à son tour dans ces « produits dérivés »... D'autres innovations financières se développent. Les *Exchange Traded Funds*, appelés aussi « *Trackers* », qui permettent de construire un produit financier sur les indices de matières premières ou encore le « gré à gré », contrat entre un financier et un spéculateur pour déterminer un produit financier spécifique qui échappe à toute réglementation et à tout contrôle. Tous ces instruments financiers – il s'en crée tous les jours – sont, au regard de la création de richesses, inutiles et nuisibles.

Une frontière floue avec les banques légales

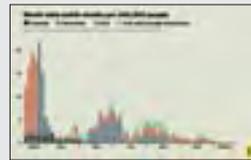
Le rapport du FMI, publié en octobre, s'inquiète de la place de plus en plus prégnante dans la finance internationale de cette finance de l'ombre. Elle s'expliquerait par une « *réglementation bancaire plus contraignante* » et par la politique monétaire expansive des banques centrales. Il faudrait rajouter le blanchiment de l'argent sale, la corruption généralisée qu'appelle ce système, la survivance des paradis fiscaux et la fraude fiscale. Les riches veulent devenir encore plus riches et s'affranchissent de tout code éthique. Le recul des valeurs de l'intérêt collectif au profit de l'intérêt individuel a comme conséquence un pourrissement de la société. Les frontières entre finance légale et *Shadow Banking* sont très floues. Ce sont les mêmes acteurs. Les banques procurent toujours ces produits financiers pour réaliser le bénéfice spéculatif le plus élevé à court terme. De ce point de vue, les *Stress Tests* mis en place par la BCE ne sont en rien une garantie. Quel que soit le niveau des fonds propres par rapport aux engagements inscrits au bilan des banques, il reste toute la partie immergée de cet iceberg, le « hors-bilan ». Une nouvelle crise financière est à nos portes. ■

Nicolas Bénéès

Guerres

Jamais aussi peu de victimes ?

Rue 89 publie ce surprenant graphique du magazine en ligne Vox selon lequel, à l'encontre du sentiment commun, le nombre de personnes qui meurent de la guerre serait en très forte diminution. Ce serait aujourd'hui les guerres civiles, bien plus que les guerres entre États, qui feraient le plus grand nombre de victimes.



Secret bancaire

Accord à 80

Au terme du forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations, quatre-vingt pays réunis à Berlin, le 29 octobre, ont décidé de mettre en place un échange automatique d'informations financières d'ici 2017-2018. L'objectif est que chaque administration ait connaissance des avoirs financiers placés à l'étranger par ses contribuables, afin de mieux lutter contre la fraude fiscale. 5 800 milliards d'euros seraient actuellement dissimulés dans les paradis fiscaux, soit un manque à gagner de 130 milliards par an pour les administrations fiscales du monde entier.

Égalité hommes-femmes

Pas avant 2095 ?

Le rapport du Forum économique mondial montre que l'égalité progresse lentement. Les opportunités des femmes dans le secteur professionnel atteignent aujourd'hui seulement 60 % de celles des hommes contre 56 % il y a neuf ans. Le rapport précise même qu'« en se fondant sur cette trajectoire, toutes choses égales par ailleurs, il faudra quatre-vingt-un ans dans le monde pour combler complètement ce handicap » ! Au classement à l'échelle mondiale des pays les plus égalitaires sur tous les plans, les cinq pays du nord de l'Europe arrivent en tête derrière l'Islande. La France est 16^e devant les États-Unis (20^e) et la Grande-Bretagne (26^e).

Population animale

Divisée par deux en quarante ans

Selon le rapport « Planète vivante », l'action de l'homme a entraîné la disparition, de 1970 à 2010, de 52 % de la population des espèces de vertébrés (mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens et poissons). Cette

Suite page 20 >>>

»» Suite de la page 19

disparition s'accélère (- 28 % entre 1970 et 2008). Elle touche particulièrement l'Amérique Latine (- 83 %) et la zone Asie-Pacifique (- 67 %). Les causes de ce déclin, directement liées à la surconsommation de ressources naturelles par l'humanité, sont la perte et la dégradation des habitats des populations animales (en cause : l'agriculture, l'urbanisation, la déforestation, la chasse et la surpêche, le changement climatique).

Voyage dans le Venezuela bolivarien



Une journaliste et un photographe ont parcouru en bus le pays dirigé pendant quinze ans par H. Chavez pour mener le lecteur au cœur des quartiers populaires, des conseils communaux, des entreprises récupérées, des coopératives agricoles, des communautés indigènes. Loin des raccourcis caricaturaux, ce reportage photo est une plongée vivante dans ce pays aussi passionnant que paradoxal.
 • D. Hérard, C. Raimbeau, *Chroniques bolivariennes. Un voyage dans la révolution vénézuélienne*, Éditions du Croquant, 2014.

Niches fiscales

82 milliards d'euros

Si la maîtrise des dépenses est une priorité affichée du gouvernement pour le projet de budget 2015, les niches fiscales continueront de proliférer. Elles coûteront, en 2015, 82 milliards d'euros avec le CICE, soit 2 milliards de plus qu'en 2014. Parmi les nouvelles niches introduites en 2015 : le nouveau crédit d'impôt pour la transition énergétique (890 millions d'euros), de nouvelles exonérations fiscales sur le pétrole (200 millions d'euros) supplémentaires, de nouvelles exonérations destinées aux agriculteurs (100 millions) et une hausse du crédit d'impôt dédié à l'apprentissage (100 millions).

Pauvreté dans les pays riches

Les enfants directement touchés

La crise au sein des pays développés touche particulièrement les enfants. Ainsi, selon l'UNICEF, depuis 2008, 2,6 millions d'enfants supplémentaires sont tombés dans la pauvreté, ce qui porte le total à 76,5 millions. Parmi les quarante et un pays les plus riches, vingt-trois ont connu une aggravation de la pauvreté des enfants. Les pays qui ont connu la plus forte augmentation sont, sans surprise, les pays du sud de l'Europe (l'Espagne, la Grèce et l'Italie), ainsi que la Croatie, les Pays baltes et l'Irlande. Classée onzième pays le plus touché, la France a vu son taux de pauvreté passer de 15,6 % en 2008 à 18,6 % en 2012, ce qui, selon l'Unicef, aurait fait basculer 444 000 enfants dans la pauvreté.

LES MUTATIONS DE L'EMPLOI

Trois décennies d'insécurisation du travail

L'Insee a publié en septembre dernier un dossier faisant le bilan de « trois décennies d'évolutions du marché du travail ». Si la plupart des constats sont connus, certains illustrent ce qu'« insécurité sociale » veut dire.

Depuis 1975, la population active a augmenté de 6,2 millions d'individus, mais seuls 21 % de ces actifs supplémentaires ont un emploi à temps plein. C'est d'ailleurs une des mutations importantes : l'emploi à temps partiel s'est nettement développé, surtout pour les femmes, puisque 30 % des femmes en emploi sont à temps partiel en 2012, contre 16 % en 1975. On peut nuancer en faisant remarquer qu'en 2012, 82 % des emplois sont à temps plein, à condition de ne pas oublier l'inégalité femmes/hommes à ce sujet. Inégalité toujours structurante sur le marché du travail, même si le taux d'activité des femmes s'est nettement rapproché de celui des hommes et si les taux de chômage selon le sexe sont désormais quasi-identiques, après une longue période d'inégalité au détriment des femmes.

L'enjeu de la qualification des emplois montre lui aussi des changements importants. Les emplois très qualifiés, qui représentaient 40 % des emplois en 1982, en représentent désormais presque un sur deux. Mais, depuis les années 1990, la part des emplois peu qualifiés se stabilise, et ce sont les emplois intermédiaires qui voient leur part rétrécir. Si la première tendance vient confirmer qu'il est pertinent de vouloir élever le niveau de qualification des jeunes, la seconde laisse entrevoir un mécanisme de « dualisation du marché du travail » qui peut être inquiétant.

Un marché du travail rigide ?

Mutations des systèmes productifs, de l'organisation du travail et de l'environnement économique international ; inflexions des politiques éducatives ; changements des comportements d'activité... Tous ces processus peuvent être convoqués pour rendre compte des changements de la population active. Mais les évolutions de la précarité et du chômage pointent dans d'autres directions. Sans surprise, les emplois précaires (CDD, intérim, apprentis) concernent surtout les actifs les plus jeunes : depuis les années 1990, de 25 à 30 % des actifs de 15/24 ans ont un CDD, et entre 5 et 7 % un emploi intérimaire. Surprise, en revanche : depuis les années 1990, le taux de chômage est devenu beaucoup plus sensible à la conjoncture économique et « ce renforcement du lien négatif



© Fotolair / Gina Sanders

entre la croissance et le chômage » peut sans doute s'expliquer par « la flexibilisation accrue du marché du travail » depuis les années 1980. On ajoutera que l'emploi précaire est lui aussi très corrélié aux variations de la croissance : quand le chômage baisse, c'est surtout via la hausse de l'emploi précaire.

Ces deux tendances illustrent un processus enclenché depuis les années 1970. Les luttes sociales avaient permis de « sécuriser » l'emploi dans le cadre du salariat, contre le capitalisme débridé du XIX^e siècle. Mais le capital, qui sait bien pratiquer la lutte des classes, a mené une offensive brutale depuis trente ans pour reconquérir les territoires perdus. Résultat : le travail est en passe de redevenir une simple marchandise, que le capital veut pouvoir acheter, ou ne pas acheter, en fonction de ses intérêts du moment. On oserait presque parler du « retour » d'une « armée industrielle de réserve », qui permet de faire pression à la baisse sur les salaires. Cette insécurisation croissante des travailleurs est justifiée par la « liberté d'entreprendre » de ceux qui « aiment prendre des risques ». Discours idéologique qui masque mal le fait que le risque a été transféré sur les salariés au prix de la dégradation de leurs conditions de travail, d'emploi et de revenu. Les « entrepreneurs », eux, ne cessent de geindre contre « l'insécurité juridique » que le code du travail, l'inspection du travail, etc. feraient peser sur eux. Pourquoi se priver, quand le gouvernement est si ouvertement à leur écoute ? Et à leur service. ■

Romain Gény

DOSSIER

Métier enseignant

Entre *vocation* et *tensions*



© Massimo.g. / Fotolia.fr



© Clément Martin



© Fotolia.fr / Freshidea



© Veger / Fotolia.fr



© Gow / Fotolia.fr



© Fotogestgeber / Fotolia.fr

Dossier coordonné par Jean-François Claudon et Véronique Ponvert, réalisé par Alice Cardoso, Odile Cordelier, Anne Féray, Caroline Lechevalier, Bruno Mer, Lionel Millot, Thierry Reygades, Frédérique Rolet et Valérie Sipahimalani

En dépit des affirmations optimistes des membres du ministère de l'Éducation nationale, la crise de recrutement que connaît le second degré est enracinée depuis une bonne dizaine d'années et les postes programmés au budget risquent de ne pas trouver preneurs faute de candidatures suffisantes.

Au-delà de la politique erratique en termes de nombre de postes aux concours, propre à décourager les étudiants car ne leur permettant pas de se projeter dans l'avenir, c'est dans la représentation du métier d'enseignant et ses conditions d'exercice qu'il faut rechercher les causes du problème. Les conditions de travail, la disparition quasi-totale de la formation continue, la dévalorisation salariale et ce qu'elle traduit de symbolique sur la place de l'enseignant dans la société ont conduit à un sentiment de dégradation du métier. Quand on ajoute l'absence de projet politique apte à combattre efficacement les inégalités sociales et scolaires, et la responsabilité sans cesse renvoyée au système éducatif et ses personnels de la panne de démocratisation, on comprend les motifs de désaffection vis-à-vis du métier. Dans le même temps, les jeunes qui s'y engagent, comme leurs prédécesseurs, le font pour faire vivre des valeurs fortes, partager la saveur des savoirs avec les jeunes. Souvent critiques vis-à-vis du sort qui leur est fait, leurs témoignages disent aussi les petits bonheurs quotidiens de ce métier, l'absence de résignation, la volonté de faire évoluer les situations. C'est en ce sens que le SNES-FSU avance des propositions sur la formation, les conditions de salaire et d'emploi, le travail collectif. Mais avant tout, la nécessité de prérecruter et aider les étudiants à passer et réussir les concours pour accéder à un métier qui demeure passionnant. ■



Entre mission et vocation

Un métier qui a du sens

Instruire la jeunesse, éduquer de futurs citoyens, travailler en équipe : autant de motivations pour de nombreux enseignants.



© Clément Martin

**Métier
d'autonomie,
de conception,
porteur d'enjeux
sociaux**

La désaffection vis-à-vis du métier est patente pour de multiples facteurs, les concours de recrutement ne font plus le plein et pourtant le métier d'enseignant du second degré reste un métier choisi.

Paradoxe ?

De fait, ceux qui optent pour ce métier en connaissent la relative faiblesse salariale, le défi que constitue l'hétérogénéité des élèves, les difficultés de gestion de classe ; mais le plaisir d'enseigner une discipline qu'on aime et le contact avec les élèves

demeurent des déclencheurs essentiels. Puis, même si de nombreux problèmes apparaissent après l'entrée dans le métier, d'affectation, de surcharge de travail, de superposition de missions et de tâches diverses, de manque de formation, à l'issue de leurs premières expériences la plupart des nouveaux enseignants gardent pratiquement intacte la motivation qui les a poussés vers ce métier. Le travail de socialisation par les savoirs, le fait de donner aux élèves des outils de compréhension du monde, de participer à leur développement personnel demeurent des objectifs forts.

Le contact avec des jeunes, la construction progressive du rapport avec les élèves prennent une importance de plus en plus grande, les enseignants intégrant rapidement le fait que faire acquérir des savoirs est dépendant de la relation éducative. Ce qui se joue dans la classe, l'attention portée aux processus d'apprentissage, est un travail constant qui rend le métier de professeur prenant, mais qui en fait aussi la richesse, loin du côté répétitif.

Cette liberté d'agir est d'autant plus fructueuse qu'elle se développe dans le cadre d'échanges avec d'autres professionnels, de confrontations et de controverses professionnelles, laissant à chacun son autonomie tout en évitant l'isolement.

Métier d'autonomie donc, de conception mais aussi un métier qui s'exerce avec d'autres, au service de principes d'égalité, de progrès, métier porteur d'enjeux sociaux, telles sont les caractéristiques qui suscitent l'adhésion des candidats aux concours de recrutement, voire conduisent des salariés du privé, las des objectifs de concurrence et de performance, à se reconverter.

Un bémol cependant, les enquêtes montrent que la satisfaction générale décroît avec l'ancienneté, que les enseignants français se sentent peu valorisés. Cela conforte l'urgence d'améliorations sensibles. ■

Postes ouverts aux concours

Un effort réel depuis 2013

Après la saignée de l'ère Sarkozy, le recrutement était à reconstruire.

Entre 1996 et 2008 (mandature J. Chirac), les postes offerts aux concours passent de près de 19 600 en 1996 à 8 200 en 2008, soit une diminution de 58 %, avec cependant un sursaut entre 2001 et 2003. Entre 2008 et 2012, le nombre de recrutements est au plus bas en raison du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite (= RGPP) décidé sous N. Sarkozy.

La session 2013 est la première organisée sous F. Hollande. Son programme prévoit l'arrêt de la RGPP et la création de 54 000 emplois d'enseignants et de CPE sur la mandature. Cette politique se traduit par

une augmentation du nombre de postes ouverts aux concours externes permettant une hausse de 5 881 en 2012 à 7 340 en 2013 (+ 25 %) des admis et de 4 640 à 6 024 (+ 30 %) des stagiaires affectés dans le second degré⁽¹⁾.

En 2014, l'ouverture de deux sessions de concours permet des recrutements records (13 812 admis soit + 88 %, 11 479 stagiaires soit + 91 %).

Les études statistiques des concours⁽²⁾ montrent que l'augmentation du nombre de postes offerts génère une hausse du nombre de candidats, avec cependant un décalage de trois à quatre années. Ces augmentations de



© Fotogestgeber / Fotolia.fr

**Les augmentations de
postes 2015 sont un levier**

postes, confirmées en 2015 (+ 20 %), sont donc un levier important pour rendre les concours d'enseignants et de CPE de nouveau attractifs. ■

1. Hors PLP et EPS

2. Note de la DEPP n° 24 de juin 2014

**Source pour tous les
chiffres du bandeau :
DEPP, enquête TALIS 2013,
publiée en juin 2014**

Formation initiale et continue

En France, l'immense majorité des enseignants (90 %) se déclarent bien ou très bien préparés dans leur discipline, mais ils sont nettement moins nombreux à estimer que c'est le cas sur le plan pédagogique, qu'il s'agisse des contenus à enseigner (60 %) ou des pratiques de classe (58 %).

Pratiques collaboratives

Les enseignants sont seuls dans leur métier, ils sont plus de 78 % à déclarer ne jamais observer le travail de leurs collègues ou faire cours à plusieurs en classe.

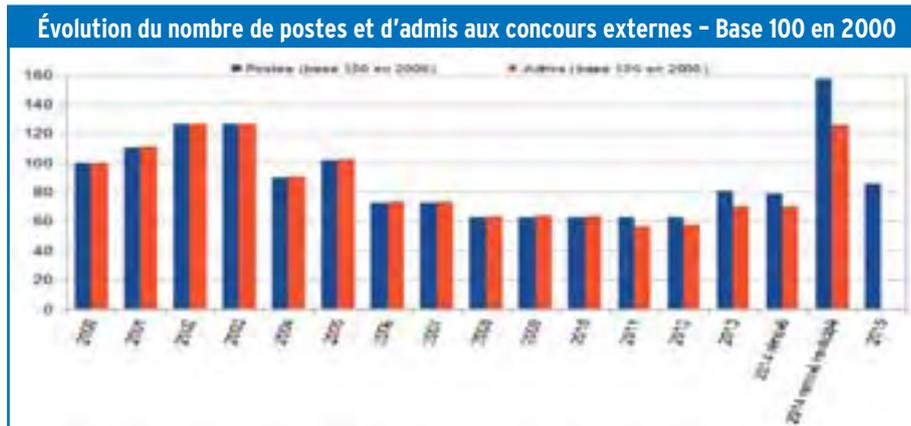
Face aux besoins

Des recrutements insuffisants

La hausse des admis aux concours ne permet cependant pas de pourvoir tous les postes ouverts aux concours externes.

Conséquence : sur les 4 112 emplois créés au budget 2013 pour le second degré, seuls 726 ont été consommés. Du fait du cumul des déficits de recrutement sur les années 2012 et 2013, l'équivalent de près de 7 000 emplois n'ont pas été consommés pour le seul second degré en 2013⁽¹⁾. Par ailleurs, le nombre d'enseignants titulaires a diminué de 356 871 à 355 423 (-0,4 %) entre 2012 et 2013⁽²⁾. Ainsi, la hausse des recrutements en 2013 n'a pas permis de compenser les départs d'enseignants et CPE titulaires. Pourtant, à la rentrée 2013, 51 000 nouveaux élèves ont intégré le second degré.

Or, la dernière étude prospective de la DEPP sur les recrutements de 2005 situait les besoins du second degré à 19 000 nouveaux recrutements par an sur la période 2005-2013. Les gouvernements d'alors, s'enfermant dans le dogme de la réduction de l'emploi public, ont préféré n'ouvrir en moyenne que 9 811 postes aux concours externes par an entre 2004 et 2012. Le retard de recrutements accumulé dans le second degré atteint donc un niveau « himalayen ». Avec 12 800 postes ouverts aux concours externes 2015 et même si elle maintient une belle augmentation par rapport à la session 2013, la session 2014 fait tout de même pâle figure par rapport aux 19 000 recrutements annuels nécessaires établis par la DEPP en



2005 et aux 17 000 postes aux concours externes des années 97-2002.

Pour faire face, les rectorats sollicitent les titulaires pour prendre des heures supplémentaires : les enseignants ont ainsi en moyenne 1,4 heure supplémentaire et 65,8 % des enseignants ont au moins une heure supplémentaire (71,8 % de ceux à temps plein)⁽²⁾. Les rectorats ont aussi recours aux non-titulaires, allant même recruter à Pôle Emploi. Ainsi, alors que l'ouverture du concours réservé en 2013 devait permettre de résorber la précarité, le nombre de non-titulaires augmente entre 2012 et 2013 de 25 031 à 25 207

(+0,7 %)⁽²⁾, notamment par le recours aux contractuels admissibles, pour atteindre 7,2 % des enseignants en exercice. Mais même le recours aux non-titulaires n'est pas suffisant pour assurer tous les remplacements, et des classes se retrouvent sans enseignants. Il est donc indispensable de mettre en place des mesures comme les prérecrutements pour rendre attractifs nos métiers afin d'augmenter les recrutements pour satisfaire les besoins croissants du système éducatif. ■

(1) Rapport de la Cour des comptes mai 2014

(2) Repères et références statistiques 2014

Crise

Relative selon les disciplines

La crise du recrutement est sérieuse, mais elle ne touche pas toutes les disciplines de la même façon.

Depuis 2011, des postes aux concours externes ne sont pas pourvus. Si, dans les années 90, la crise touchait toutes les disciplines dont 20 à 30 % des postes n'étaient pas pourvus, celle actuelle est circonscrite à certaines disciplines, d'autres restant pour le moment attractives.

Ainsi, sont touchées depuis 2010 : les lettres modernes (23 % de postes non pourvus au CAPES 2014 rénové), les lettres classiques (59 %), l'anglais (29 %), l'allemand (38 %), l'Éducation musicale (13 %), les mathématiques (37 % au CAPES et 30 % à l'agrégation). Les autres disciplines ont suffisamment de candidats de qualité ce qui permet de pourvoir tous les postes. Certaines ont même un taux

de sélectivité très important comme par exemple la philosophie avec 12,2 présents par poste au CAPES 2014 rénové, l'histoire-géographie (5,4), les SES (6,3), l'espagnol (7,6). Il a même été possible de constituer des listes complémentaires au concours rénové 2014 : en histoire-géographie (252 inscrits sur listes complémentaires), en espagnol (43), en SVT (66), en arts plastiques (48), en documentation (30).

Ces écarts d'attractivité ont diverses explications : concurrence avec les emplois privés bac + 5 en mathématiques et en langues, désaffection pour les filières mathématiques à l'université, diminution de l'offre de formation et désaffection pour les langues anciennes et



Le retard de recrutement atteint un niveau « himalayen »

l'« option lourde » musique en collège et lycée, voire pour la filière littéraire.

Sans autre action du gouvernement que l'augmentation du nombre de postes, les craintes sont cependant grandes que la crise s'élargisse à d'autres disciplines. ■

Temps de travail réel en classe

Le temps de travail « effectif » en classe, consacré explicitement à l'enseignement (estimé à 76 %) doit se conjuguer avec le temps passé à l'instauration d'un climat de classe favorable (16 %) et à

l'accomplissement de tâches administratives (appel, etc.). En éducation prioritaire, le taux d'enseignement est plus faible (70 %), les tâches de maintien de la discipline prenant plus de temps (21 % du temps de classe).

Un beau métier !

86 % des enseignants affirment que leur travail leur donne satisfaction.

58 % pensent que les avantages de leur métier

compensent ses inconvénients. Très peu (5 %) estiment que leur métier est valorisé dans la société.



Entrée dans le métier

Un enjeu décisif

Les conditions d'entrée dans le métier font souvent percevoir le métier d'enseignant comme téméraire.

Une fois le concours en poche, et la titularisation acquise après le stage, c'est bien souvent encore une nouvelle « mise à l'épreuve » qui attend les nouveaux titularisés. Les conditions d'entrée dans le métier sont loin d'être faciles pour les débutants. Les classes surchargées, où l'hétérogénéité est forte, ne permettent pas aisément d'appliquer les méthodes pédagogiques prônées par les formateurs. Les heures en petits groupes, qui permettraient de mettre en œuvre les remédiations nécessaires, sont devenues portion congrue dans le secondaire. Très vite, les recettes miracles montrent leur peu d'efficacité, ce qui entraîne doute et remise en cause. Le public scolaire, particulièrement en collège et dans l'éducation prioritaire, qui

est souvent le lot des jeunes enseignants, est loin d'être docile, ni acquis d'emblée à la saveur des savoirs. L'autorité du professeur ne va plus de soi, et il faut sans cesse la négocier dans un face à face qui peut s'avérer épuisant ou déstabilisant, renforcé par l'imprévisibilité des situations de classe. Or, cela se sait... L'image renvoyée par les adolescents réfractaires à l'ordre scolaire ou, au mieux, à l'entrée dans les apprentissages, a largement envahi le discours médiatique. Si le professeur peut être vu comme un privilégié de par son statut, il est aussi perçu comme ce héros téméraire qui « va au front » sur un terrain miné. Cette image explique sans doute aussi la réticence de certains étudiants à choisir cette voie professionnelle. ■

Ailleurs en Europe

La pénurie d'enseignants qualifiés est un phénomène pointé par des organismes internationaux comme l'OCDE et par la Commission européenne. Les difficultés du métier enseignant (déclassement salarial, dégradation des conditions d'emploi et de service, charge de travail alourdie, etc.) sont des constats partagés mais ne débouchent sur aucune décision d'amélioration dans chacun des pays concernés.

La dernière enquête TALIS de l'OCDE, menée dans trente-quatre pays dont dix-neuf pays d'Europe, se base sur les réponses fournies par des enseignants et des chefs d'établissement niveau collège. Près de cent mille enseignants ont répondu à cette enquête dont 55 000 en Europe. Deux tiers des enseignants, principalement en Europe, estiment que leur métier est insuffisamment

valorisé au sein de la société. En Europe, plus de 80 % considèrent qu'ils ne sont pas reconnus à leur juste valeur. La pénurie d'enseignants touche principalement les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Roumanie et l'Estonie. La question importante des précaires est rarement abordée (Italie par exemple). La revalorisation de la profession enseignante partout en Europe est une urgence.

Rigidités ?

Un statut et des droits

Les enseignants sont des fonctionnaires. Si leur statut les protège, il comporte aussi des contraintes.

Passer un jour sans qu'on nous explique que les difficultés de ce pays trouvent leur source dans les « rigidités » de la Fonction publique et qu'être « moderne » serait savoir « réformer ».

Dans le second degré, le moyen trouvé pour assurer le droit qu'à chaque enfant de ce pays à un enseignement de qualité est celui des concours nationaux de recrutement et d'affectations opérées dans le cadre du mouvement national.

Cette garantie pour la Nation est, pour les personnels, une des « obligations » du statut des fonctionnaires.

Plutôt que de chercher à casser ce cadre national, au risque d'aggraver les difficultés des territoires et de la population en difficulté, il faut répondre aux besoins des personnels concernés, en particulier par une aide au logement, une amélioration des conditions de travail et de rémunération.

Comme le droit à la mobilité professionnelle, le SNES-FSU défend le droit à mutation. Il sera d'autant mieux assuré que des postes seront créés sans que, sous couvert de gestion « plus humaine », ne soit requis l'avis du supérieur hiérarchique. C'est là, en effet, à nos yeux une « rigidité » dont il y a tout lieu de s'affranchir ! ■

L'année de stage

Un parcours du combattant ?

La formation des enseignants était une des mesures phares de la Refondation. Pourtant...

Depuis 2010, les stagiaires étaient à temps plein devant élèves, avec, au mieux, trois heures de décharge, sacrifiant ainsi la formation. Ce déni de la nécessité d'un apprentissage progressif de notre métier vient seulement de prendre fin, pour la moitié des stagiaires seulement, avec la mise en place de la réforme Peillon qui réduit le service des stagiaires devant élèves à un mi-temps afin d'être formé sur le reste de leur service. Mais certains devront valider le M2 MEEF qui leur sert de formation. Or, multiplier les objectifs la même année (responsabilité devant élèves, titularisation et validation du M2) entraîne une surcharge de travail et un stress important. D'autre part, les ESPE, structures décentralisées, manquent de moyens et de personnels, ce qui est un obstacle pour délivrer une formation

Nécessité d'un apprentissage progressif du métier

de qualité. Leur incapacité actuelle à mettre en place le « parcours de formation adapté » prévu pour les stagiaires déjà titulaires d'un M2 ou qui en sont dispensé-e-s et le recours à des options diverses et inadaptées en sont la preuve la plus récente. Présent au côté des stagiaires, le SNES-FSU continue d'exiger avec eux un service comprenant



deux tiers de formation et un tiers de cours, et un cadrage national de la formation dans des ESPE dotées de moyens budgétaires et humains adéquats. ■

L'École dans la société

Une image en tension(s)

Dans un contexte de difficultés économiques persistantes et de dévalorisation des institutions, l'École et les enseignants sont au cœur du malaise d'une société en crise et en tensions.

Les médias véhiculent depuis de nombreuses années une image dégradée de l'école en focalisant sur la violence en milieu scolaire, le stress des enseignants, mais aussi des parents et des élèves, les faibles perspectives de carrière pour les personnels. Ces représentations martelées s'accompagnent souvent, d'ailleurs, d'une vision idéalisée du passé scolaire où l'autorité du « maître » était respectée. Et alors qu'elle a longtemps représenté un vecteur de transformation sociale, l'école française connaît aujourd'hui une crise de confiance. Elle serait inefficace et inégalitaire. D'après un sondage Ipsos de 2011, 64 % des personnes interrogées estiment que l'institution fonctionne plutôt mal, notamment pour assurer l'égalité des chances.

Dans un monde marqué par le primat de l'économie, les notions de performance, de compétition et de rentabilité, qui induisent individualisme forcené et consumérisme, entrent en tensions avec l'institution scolaire, son fonctionnement et ses objectifs. L'École serait « hors du monde », les enseignants n'auraient jamais quitté l'école.

La culture elle-même est dévalorisée au profit de l'« employabilité » d'un « capital humain ». L'« individualisation », la « personnalisation » des parcours, des apprentissages, qui innervent de nombreux discours, percutent les valeurs même de l'École, fondées

TÉMOIGNAGE

Clémence, prof en éducation prioritaire (collège Courbet, Gonfreville l'Orcher 76)

À la télé, dans les journaux, à la radio, toujours les mêmes mots : insultes, agression, violence... « racaille » ou « sauvages » sont aussi élégamment employés par certains élus, pour qualifier nos élèves avec qui on échange et partage notre vie quotidiennement !

En classe, c'est autre chose : élève arrivant en larmes parce qu'à la maison, c'est très dur ; adolescent explosant de rage face à une injustice ; collégien non-lecteur suite à des lacunes accumulées... Les difficultés sont multiples, variées... On apprend peu à peu à en parler, à trouver des outils pour les dépasser : on découvre et on apprend ensemble à être enseignant et élève !

Oui, nous travaillons avec les enfants du *peuple d'en bas*⁰ ! Et c'est aussi un choix : celui de redéfinir chaque jour notre métier, celui de continuer à réfléchir aux moyens pour que nos élèves deviennent des adultes émancipés, bref celui d'apprendre et d'enseigner ! Un programme plein de vie !

D'après le titre du livre de Jack London, *Le Peuple d'en Bas*, paru aussi sous le titre *Le Peuple de l'Abîme*.

La culture est dévalorisée au profit de l'« employabilité ».

sur le travail collectif et le partage d'une culture commune. Dans une société au rythme effréné, l'École doit pourtant rester le lieu de la construction patiente des apprentissages pour former une culture commune qui, au-delà des impératifs économiques, fonde une société où règne une cohésion sociale. ■



Inadmissible

Dévalorisation salariale

De 2000 à 2014, le traitement net d'un enseignant a perdu deux mois de sa valeur réelle. En cause, la faible revalorisation du point d'indice puis son gel depuis 2010 et l'augmentation de la retenue pour pension liée à la réforme des retraites.

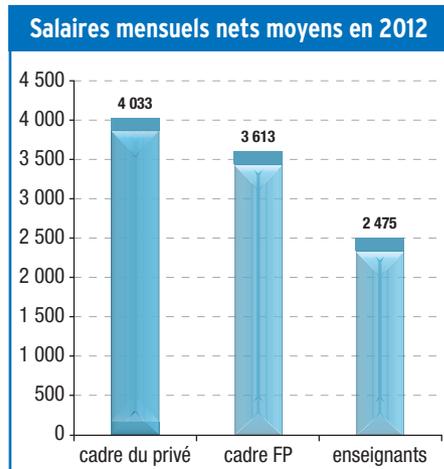
Constat, l'OCDE le fait à sa manière en indiquant que la France partage avec la Grèce et le Japon le triste privilège d'avoir vu le salaire réel⁽¹⁾ des enseignants diminuer d'environ 10 %⁽²⁾ depuis 2000, alors que l'ensemble des autres pays a revalorisé leur situation, afin de rendre le métier attractif pour les jeunes diplômés comme pour inciter les professeurs à le rester.

En France, les gouvernements ont donc réussi à payer moins des personnels dont ils exigeaient en même temps une qualification plus élevée. Les ministres Darcos et Chatel, confrontés à une situation déjà tendue, ont appliqué le fameux slogan « travailler plus pour gagner plus » par le développement des heures supplémentaires au détriment de l'emploi et de l'égalité professionnelle, mais

ils ont aussi pris des mesures pour revaloriser le traitement indiciaire de début de carrière en recrutant les enseignants débutants au troisième échelon et en portant le traitement mensuel de début à 2 000 euros brut. La nouvelle réforme du recrutement a permis à Peillon de rétablir un traitement de début de carrière à peine supérieur au SMIC (1,12 SMIC en brut).

En 2012, un enseignant gagne en moyenne 38 % de moins qu'un cadre du privé et 31 % de moins qu'un cadre de la fonction publique. Le problème reste entier ; les politiques d'austérité pénalisent fortement le système éducatif. ■

1. Incluant les primes et heures supplémentaires.
2. Regards sur l'éducation, édition 2014



Source : rapport annuel sur l'état de la Fonction publique, 2014.

Entretien



« L'amour de la discipline joue un rôle moteur dans les motivations des candidats »

Pierre Périer est sociologue et professeur de sciences de l'éducation à l'université Rennes 2. Son livre⁽¹⁾ est issu d'une enquête menée sur trois sites académiques (Créteil, Lyon, Rennes) avec des formateurs IUFM et des enseignants chercheurs. Elle s'est étendue sur deux ans (2006-2007) et a porté sur un échantillon de trente-quatre stagiaires, puis néotitulaires, qui ont été plusieurs fois interviewés (soit quatre-vingt-quatre entretiens au total). L'enquête a porté notamment sur des débutants enseignant en éducation prioritaire, puisque financée en partie par le Centre d'études Alain Savary. L'ouvrage s'appuie aussi sur une enquête de 2008 de la DEPP qui a porté sur mille deux-cent-neuf professeurs du secondaire.

L'US : *Vous dites que la notion de « vocation » n'est plus pertinente pour analyser les trajectoires des enseignants débutants dans le choix du métier.*

Par contre, l'accès au métier procède encore largement du goût voire de la passion pour telle ou telle discipline. Quels ajustements cela implique-t-il ?

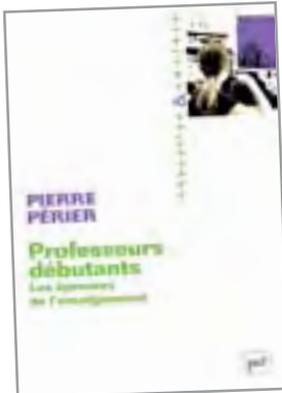
« L'amour de la discipline » joue un rôle inégal selon les enseignants et les disciplines. Il est plus déterminant chez les enseignants de lettres et langues que chez les enseignants de matières scientifiques ou technologiques par exemple. Il joue souvent un rôle moteur dans les motivations d'accès à la fonction mais sa place se redéfinit au fil des épreuves des débuts dans l'enseignement. Des ajustements sont nécessaires. Dans certains cas, la « passion » pour la discipline fait que les enseignants débutants ont du mal à voir au début que les élèves ne partagent pas spontanément cette appétence pour la matière. Mais la discipline va aussi servir une visée éducative plus large puisque les savoirs servent finalement à porter un regard sur le monde. La fonction de transmission des contenus dans la discipline représente alors une médiation pour travailler avec des jeunes et leur offrir une ouverture personnelle et une formation intellectuelle. Ainsi, les savoirs disciplinaires sont paradoxalement de plus en plus nécessaires et de moins en moins suffisants pour exercer une activité qui réclame une posture réflexive, qui est au fondement de la professionnalisation.

L'US : *Une part importante de votre livre porte sur « la mise à l'épreuve » du débutant, confronté à un régime d'incertitude pédagogique dans un ordre scolaire instable. À quelles difficultés particulièrement aiguës doivent faire face ces enseignants ? Comment perçoivent-ils les solutions qu'ils mettent en place pour y répondre ?*

En classe, la réalité déborde ici ou là ce qu'ils avaient imaginé, que ce soit l'hétérogénéité des classes, l'imprévisibilité des situations ou le maintien de l'ordre scolaire. Le monde de la classe ne bénéficie plus de la régulation légitime de l'institution ou reconnue à la fonction enseignante. Les professeurs débutants, sur la question de l'autorité, ont le sentiment d'être très exposés, voire vulnérables face à la classe. Chacun « bricole » son rôle, parfois avec succès, parfois en s'écartant de certaines normes qui bousculent leur éthique professionnelle (paroles maladroites, sanctions injustes...). Ils en retirent en tous cas le sentiment d'un métier très lié à leur personnalité.

L'US : *Trouvent-ils des ressources (formation théorique, collectif formel ou informel) pour dépasser ce renvoi à une pure subjectivité ?*

Ce qui est frappant, c'est leur capacité à verbaliser leur expérience. Ces jeunes professeurs racontent assez facilement les difficultés auxquelles ils sont ou ont été confrontés (l'enquête en témoigne !). Ils le font beaucoup dans un cadre informel, entre eux, ce qu'on pourrait appeler « la formation en coulisse ». Au-delà de l'année de stage, prévenir et gérer les épreuves subjectives et professionnelles des débuts implique de mettre en place des dispositifs d'accompagnement des personnels qui doivent se poursuivre les premières années d'exercice du métier, voire au-delà, tout en prenant en compte les effets de contexte (type d'établissement, de classe) qui sont très importants.



L'US : *Quelles sont les critiques qui reviennent de manière récurrente sur la formation initiale qu'ils reçoivent où ont reçu en IUFM ?*

Si l'on regarde globalement, le jugement émis est assez critique, mais il faut être prudent. D'une part, la préparation des séquences est perçue comme nécessaire.

Par exemple, les séances d'analyse de pratiques sont jugées assez intéressantes, mais des effets de site (selon les ex-IUFM) existent. Ce qui les intéresse le plus, c'est le stage de pratique lui-même, avec cependant des expériences contrastées selon la qualité du tutorat. La formation transversale, quant à elle, fait l'objet d'une révision après la

première année. Lors de la première année, ils sont saturés d'informations et ont l'urgence des cours à gérer. En revanche, au fil du temps, ils vont réévaluer l'intérêt et la pertinence de cette formation transversale (sociologie de l'éducation, psychologie de l'adolescent...). Face aux épreuves vécues en classe et aux questions soulevées, ils vont revisiter et réévaluer les apports de la formation.

L'US : *Vous évoquez la solitude du correcteur, face aux divers dilemmes qui concernent les nouveaux enseignants dans leur activité d'évaluation. Pensez-vous qu'il s'agisse d'une spécificité liée à l'entrée dans le métier ?*

Non, effectivement, tous peuvent être concernés mais les professeurs débutants découvrent le problème, n'ont pas encore stabilisé les normes ou barèmes d'évaluation, et enseignent dans des classes de niveaux très hétérogènes. De plus, la notation est aussi un enjeu de gestion de la classe et des relations avec les élèves difficiles. Mais ils s'aperçoivent parfois qu'être indulgent et noter de manière plus favorable, pour éviter le conflit ou que les élèves ne décrochent des apprentissages, peut être une stratégie dont les élèves ne sont pas totalement dupes. ■

(1) Pierre Périer, *Professeurs débutants. Les épreuves de l'enseignement*, PUF, 2014.

Nécessité impérieuse

Prérecruter !

Aucun professeur n'échappe au questionnement sur et autour de l'évaluation, que ce soit du fait des élèves, des collègues voire des parents. Il faut souvent composer avec plusieurs impératifs contradictoires.

On ne résoudra pas les problèmes causés par plus de dix années de sous-recrutement et une dévalorisation sensible du métier de professeur sans conjuguer plusieurs mesures.

L'une d'elle, portée inlassablement par le SNES-FSU auprès des ministres successifs, consiste à mettre en place des prérecrutements, en plus d'aides financières aux étudiants.

Cette voie d'accès aux concours de l'Éducation nationale a existé pendant de nombreuses années, existe toujours dans les Écoles Normales Supérieures et ne demande qu'à être réactivée et adaptée à la situation actuelle, pour faire face à la baisse du nombre de candidats aux concours d'enseignement tout en diversifiant les viviers (cf. rapport du Sénat, juin 2012).

Que met-on sous le terme prérecrutement ?

Il s'agit d'offrir à des étudiants un temps de formation à temps plein, rémunéré, pendant lequel le jeune se consacre uniquement à ses études, à la différence des EAP, contre l'engagement de suivre régulièrement les

TÉMOIGNAGE

Les EAP : inadaptés pour lutter contre la crise de recrutement

Les Emplois d'Avenir Professeur (EAP) sont des emplois ouverts aux étudiants boursiers dans les disciplines en crise. En contrepartie d'un salaire et d'une bourse de service public, ils doivent 9 heures en établissement + 3 heures de préparation, ce qui empiète sur leurs études et hypothèque leur réussite.

Arthur, Lyon

« Les fonctions d'EAP sont encore très floues pour mon principal qui me considère comme un Assistant Pédagogique. Au début, il m'imposait 1 heure de tâches administratives. »

Pauline, Rennes

« Je suis censée ne pas manquer les cours pour qu'EAP n'empiète pas sur mes études, sauf qu'à la fac j'ai cours tous les jours et mon emploi du temps change tout le temps. »

formations, passer les concours puis servir l'État pendant une durée déterminée.

L'étudiant prérecruté a le statut d'élève fonctionnaire et cotise pour la retraite, ce qui n'est pas négligeable à l'heure actuelle ! Les prérecrutements ont pris plusieurs formes dans le passé, les plus connus dans le second degré étant les IPES* créés en 1957, supprimés en 1978, qui permettaient de recruter aux différentes étapes de la licence.

Le SNES-FSU propose de réactiver un dispositif de ce type en précisant les modalités concrètes répondant au mieux aux besoins actuels (modalités d'accès au dispositif, épreuves du concours...).

Quelle que soit l'option choisie, la question des prérecrutements est plus qu'actuelle pour juguler la crise. ■

* Instituts de préparation à l'enseignement secondaire

Revalorisation

Respect, dignité, reconnaissance

La revalorisation est la clé de voûte des revendications du SNES-FSU. Il ne faudrait pas l'entendre dans un sens restreint.

En une dizaine d'années, les équipes des collèges et des lycées ont perdu en pouvoir d'achat l'équivalent de deux mois de salaire par an. Cette dégradation s'est doublée de celle des conditions de travail. Les suppressions de postes de 2007 à 2012, conduisant à environ 10 % de personnels en moins dans un contexte de hausse démographique, ont mécaniquement produit une hausse du nombre d'élèves par classe. Dans le même temps, la mise en place de la loi Fillon en 2005 s'est traduite par de fortes

pressions des hiérarchies intermédiaires pour imposer le socle et le livret personnel de compétences en collège. En lycée, la réforme de 2008 a instauré la concurrence entre établissements, mais aussi entre disciplines et entre enseignants.

Absence de reconnaissance salariale pour un métier demandant un haut niveau de formation et exigeant au quotidien, dégradation des conditions de travail : il est nécessaire de revaloriser ! Dégeler les salaires, calculés d'après le point d'indice de la fonction publique, qui n'a pas été réévalué depuis 2010. Améliorer les conditions de travail : mettre en place d'autres relations avec les chefs d'établissements et les inspecteurs, revoir les programmes et les possibilités de prévention et de remédiation pour lutter contre l'échec scolaire, revoir l'organisation du lycée, relancer la formation continue qui a presque disparu. Tel est le programme de revalorisation défendu par le SNES-FSU. ■

Enseigner : une seconde carrière

Ingénieur, après avoir travaillé en recherche et développement pour un grand groupe industriel, il a créé son entreprise. La pression des clients, des banques, des heures que l'on ne compte pas, l'ont amené à s'interroger sur le sens de son métier. Après avoir réussi le CAPES de maths, il enseigne aujourd'hui dans un collège. Certes son salaire a été réduit de moitié mais il peut aujourd'hui allier son activité professionnelle et ses passions, l'astronomie, l'écologie. Comme lui, ils sont quelques centaines de salariés en quête de sens à quitter le privé pour l'enseignement. La trentaine, majoritairement des femmes, ils envisagent cette seconde carrière comme un moyen d'assouvir une vocation et de quitter un secteur privé qui ne les satisfait plus. Parfois surpris par la « Grande Maison », ces collègues sont incontestablement une richesse pour le système éducatif. Il serait bon que le ministère mette en place des dispositifs permettant d'améliorer leur accueil.

Absence de reconnaissance
salariale



LE SNES-FSU a été reçu par F. Robine, directrice générale de l'enseignement scolaire, fin octobre, et par le cabinet de la ministre début novembre : socle, collège, lycée, calendrier et méthode de travail...

Un calendrier de travail chargé

Les résultats du traitement statistique de la consultation sur le socle commun devraient être connus dans les jours qui viennent : 175 000 questionnaires ont été renseignés, 45 000 réponses ouvertes seront à traiter, sans que l'on sache à ce jour comment. Le Conseil supérieur des programmes devrait reprendre le projet du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture à l'aune de ces retours, avec une présentation au Conseil supérieur de l'Éducation en janvier. Les projets de nouvelles grilles du collège seront connus à la même époque. Viendrait ensuite la consultation sur les programmes du collège, pour une entrée en vigueur en classe de Cinquième en 2016 (puis Quatrième et enfin Sixième et Troisième).

Ça bouge au lycée

Côté lycée, les discussions sur le bilan « partagé » de la réforme s'ouvrent, enfin !, en janvier, suivies d'aménagement des structures et des programmes pour les rentrées 2016 ou 2017. Le ministère annonce enfin ne pas avoir demandé de fermeture de Sixièmes Segpa à la rentrée prochaine, et que les arbitrages quant à d'éventuelles fermetures de classes préparatoires seront pris en décembre. Sur toutes ces questions, le SNES-FSU a consulté la profession par le moyen d'en-



© Mh / Fotolia.fr

quêtes et de stages académiques et nationaux, et continuera de le faire afin de défendre l'Éducation au plus près des besoins et des revendications des personnels et des établissements. La réforme du lycée, avec la dotation globalisée des horaires de groupe provoquant de la concurrence à toutes les échelles, la diminution des horaires disci-

plinaires au profit d'un accompagnement personnalisé au cadrage déconnecté du terrain, des programmes écrits à la va-vite et des troncs communs absurdes, tout cela devra servir d'exemple de ce qu'il ne faut pas faire pour le collège. Le SNES-FSU l'a rappelé fermement à ces interlocuteurs. ■

Valérie Sipahimalani

L'AUDIENGE MINISTÉRIELLE du 3 novembre marque une première avancée sur la question des dédoublements en philosophie, dans les séries technologiques. Grille horaire nationale contre autonomie locale, la partie est engagée !

Gagner les dédoublements



© Les Cuvillier/Fotolia.com

La démarche unitaire syndicale et associative initiée l'an dernier pour sauver les conditions d'étude et d'enseignement de la philosophie en voie technologique a enfin été entendue : la ministre a fait savoir son intention d'écrire aux recteurs pour leur demander de prêter une attention particulière aux dédoublements en philo-

sophie dans ces séries. Mis en place en 94 avec la réforme Jospin, le dédoublement d'une partie de l'horaire de philosophie en séries technologiques venait tardivement répondre à un malaise, constaté dès les années 70 et 80 (rapport Bouveresse Derida de 1989, etc.).

Victimes de l'autonomie locale

Depuis la réforme Chatel, le ministère estime que moins d'un dédoublement sur deux a survécu à la logique de l'autonomie des lycées (45 % en 2013-2014). Plus inquiétantes sont les grosses disparités constatées (allant d'une classe sur dix dédoublée à deux sur trois) dictées, par la taille des établissements et des académies plus que par celle... des classes : bien loin

donc des priorités pédagogiques de terrain ! Mais la partie ne sera gagnée que lorsque les dédoublements, livrés à l'arbitraire de l'autonomie locale induit par la réforme Chatel, seront à nouveau garantis par un horaire réglementaire national, seul capable d'assurer l'avenir de l'enseignement de la philosophie en séries technologiques. Le SNES-FSU, qui porte cette revendication pour l'ensemble des disciplines, compte bien peser de tout son poids dans le dénouement de ce dossier lors du bilan de la réforme du lycée annoncé pour janvier 2015. La détermination des professeurs de philosophie commence à porter ses fruits, il faudra transformer cet essai pour l'ensemble des enseignements. Le SNES-FSU s'y emploiera bien évidemment ! ■

Jean-François Dejourns,
Valérie Sipahimalani

Le communiqué : www.snes.edu/Rentree-2015-premiere-avancee-du.html

DANS LE CADRE DE LA REFORME IMMINENTE DES PROGRAMMES, le SNES-FSU vient de rendre publiques ses analyses et ses prescriptions. Tour d'horizon de nos préconisations.

Programmes du collège : un bilan précieux

À partir de la réflexion qu'il mène sur les programmes et les pratiques avec des chercheurs, des formateurs, des associations, mais aussi des enquêtes disciplinaires récentes soumises à des collègues syndiqués et non syndiqués, le SNES-FSU présente aujourd'hui son bilan et ses propositions qu'il remettra au conseil supérieur des programmes.

- Des programmes nationaux avec des repères annuels forts, accompagnés d'indications sur les conditions matérielles d'enseignement, en particulier les horaires en classe entière et en groupe. Ce cadre annuel structurant est nécessaire pour tous, en particulier pour les élèves en cas de changement d'établissement et pour les enseignants dans des collèges où la stabilité des équipes est mise à mal par la multiplication de services partagés. L'exemple des programmes d'éducation musicale avec un seul texte de la Sixième à la Troisième montre les limites d'un programme sans repères annuels.
- L'arrêt de l'empilement des prescriptions (socle, programmes, thèmes de conver-



gence, grilles de références, histoire des arts, compléments de programmes divers en ligne, etc.). Cette inflation de textes auxquels les enseignants doivent se référer n'est pas compatible avec la recherche de cohérence. Les programmes doivent préciser les attendus et les articulations entre connaissances, compétences et culture, en lien avec des pratiques pédagogiques possibles et avec une réflexion sur l'évaluation des élèves. Les référentiels sur le PEAC et le PIODMEP, l'enseignement moral et civique, les « éducations à » doivent être interrogés et travaillés en lien avec les nouveaux programmes disciplinaires.

- Des objets d'études ou des problématiques interdisciplinaires inscrites dans les programmes, suffisamment larges pour que chaque discipline puisse s'y impliquer et y trouver sens (le travail en histoire des arts pourrait notamment s'y intégrer). Les résultats des enquêtes et nos analyses par discipline sont en ligne sur www.snes.edu/Bilan-et-propositions-du-snes-sur-27663.html ■

Sandrine Charrier

LA CONSULTATION MINISTÉRIELLE sur le socle commun de connaissances de compétences et de culture s'est déroulée mi-octobre. Ses résultats doivent maintenant être rendus publics afin que le Conseil supérieur des programmes puisse commencer l'écriture des projets de programmes des cycles 2, 3 et 4.

Consultation socle : la profession impliquée

Les personnels ont apprécié de pouvoir débattre ensemble de leur métier, sur un temps banalisé. Le questionnaire conçu par la DGESCO a cependant rebuté beaucoup de collègues à cause de sa longueur et de certaines questions « piège » ou mal posées. La consultation a été diversement organi-

sée, certains chefs d'établissement laissant carte blanche aux collègues pour les débats, une minorité cadrant la journée pour tenter d'imposer d'autres sujets de débat, comme par exemple une réflexion sur le conseil école-collège. Certains recteurs ont parfois demandé des comptes rendus aux établisse-

ments afin de produire des synthèses académiques (en Guadeloupe par exemple).

Globalement positif

Les remontées des établissements font globalement état d'une satisfaction quant aux principes portés par ce nouveau projet de socle, qui prend davantage en compte les disciplines. Il se démarque ainsi du socle de 2005 qui organisait une double prescription : socle d'un côté et programmes de l'autre. Les collègues ont souvent souligné le fait qu'il était difficile de se prononcer sur ce texte sans disposer des projets de programmes. Le domaine 3 a fait l'objet de beaucoup de débats débouchant souvent sur l'idée que ce domaine n'était pas évaluable.

Les établissements ont confirmé massivement le rejet de toute forme de livret personnel de compétences, ont débattu de l'évaluation des élèves tout en regrettant que le projet de socle développe peu de pistes sur cette question.

Pour le SNES-FSU, cette consultation a surtout mis en évidence le besoin de concertation et de temps de réflexion collective dans les établissements. Le ministère devra intégrer cette dimension dans les décisions qu'il prendra dans les mois à venir pour le collège. ■

Sandrine Charrier



LES AGENTS NON TITULAIRES ne sont pas des « profs amateurs » !

En quête de respectabilité

Depuis la rentrée, de nombreux médias se sont emparés de la crise du recrutement des enseignants pour mettre l'accent sur les offres d'emploi de professeurs parues sur Le Bon coin ou à Pôle emploi, et en profitent pour instruire une enquête, à charge, sur les enseignants contractuels ! Il est fort regrettable que certains se fassent l'écho de qualificatifs aussi péjoratifs envers les non-titulaires tels que « prof amateur » ou « gens qui deviennent profs sans jamais avoir été formés » ou « qui enseignent d'après leurs souvenirs d'école... », alors que ceux-ci œuvrent en majorité depuis des années pour la continuité du service public.

Des personnels qualifiés

Les professeurs non titulaires représentent près de 40 000 agents au sein de l'Éducation nationale et, pour la quasi totalité d'entre eux, ils sont recrutés sur la base de compétences vérifiées, de leur expérience professionnelle et de diplômes correspondant à leur discipline d'enseignement ! Ils s'estiment insultés par ces propos violents, d'autant plus

**MAINTENIR
DES MILLIERS DE
CONTRACTUELS DANS
LA PRÉCARITÉ
EST-CE LA SOLUTION ?**

LES SYNDICATS DE LA FSU
INTERVIENNENT POUR UN PLAN
DE TITULARISATION MASSIF



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

que leurs conditions d'exercice exigent une immense capacité d'adaptation. En effet, ils peuvent changer d'établissement plusieurs fois par an, sans enseigner sur les mêmes niveaux et sans temps de préparation ! Résultat, il leur faut travailler encore plus pour être à la hauteur de la tâche confiée, idem en ce qui concerne la communication avec des équipes pédagogiques toujours nouvelles et la hiérarchie !

Dans l'action !

Sans compter qu'ils sont évalués et inspectés exactement sur les mêmes critères que les professeurs titulaires. Pour ceux qui ne réussissent pas cette épreuve, la sanction est radicale puisqu'ils sont frappés de non-renouvellement de contrat !

Le SNES et la FSU qui luttent pour une revalorisation du métier et des personnels respectés, et exigent un vrai plan de titularisation reconnaissant l'expérience de nos collègues,

feront entendre la voix des personnels, lors de la semaine d'action du 18 au 22 novembre ! ■

Nadine Krantz

RECLASSEMENT des anciens contractuels

Révision à demander avant le 6 mars 2015

Fruit de l'intervention syndicale, un décret publié le 6 septembre dernier supprime la clause du butoir, laquelle avait souvent pour effet de priver les contractuels titularisés de toute reprise d'ancienneté. La mesure s'applique aux stagiaires de la rentrée 2014. Les

contractuels ayant réussi les concours lors de sessions antérieures peuvent avoir intérêt à demander la révision de leur classement.

Révision, mode d'emploi

Lors de l'élaboration du décret, le SNES-FSU est intervenu pour

que les contractuels nommés stagiaires lors d'une précédente rentrée puissent demander la révision de leur classement. C'est possible, mais dans ce nouveau calcul, les services effectués depuis la nomination en tant que stagiaire et jusqu'à la rentrée 2014 seront neutralisés, réduisant ainsi l'ancienneté reconnue. La FSU a contesté cette restriction en déposant un amendement au CTM du 9 juillet ; l'UNSA et le SGEN n'ont pas soutenu cette demande !

Concrètement, la demande de révision devra être adressée au recteur avant le 6 mars 2015 et comporter tous les éléments utiles du dossier (garder une copie pour une éventuelle contestation). Il convient de conserver la preuve du dépôt de la demande (courrier avec accusé de réception ou attestation de dépôt par le secrétariat de l'établissement d'aff-

fectation). Dès réception de la proposition de nouveau classement, contacter la section académique du SNES-FSU pour la vérifier. Attention, vous disposerez alors de deux mois seulement pour faire connaître votre réponse à l'administration.

Une avancée syndicale

Malgré une portée limitée par la volonté gouvernementale de contenir le coût de cette mesure, la publication de ce texte est une avancée due à la détermination des syndicats de la FSU. Du vœu présenté au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État le 26 septembre 2006 aux 25 recours soutenus auprès des tribunaux administratifs d'Amiens, Rouen,

Grenoble, Marseille, Limoges... autant d'interventions syndicales qui viennent de déboucher. ■

Anne Féray



LE MINISTÈRE PUBLIE AU B.O. du 13 novembre la note de service qui fixe les règles et le barème du « mouvement » 2015. Qu'en retenir ?

Mouvement 2015 : quoi de neuf ?

Contrairement à ce que nous demandons, et sans grande surprise, le mouvement « général » (hors postes spécifiques) se fera toujours en deux temps – inter puis intra-académique – via, dans la plupart des cas, saisie de la demande sur un serveur dédié « iProf/SIAM » ouvert du 20 novembre au 9 décembre midi. Pour le reste, les modifications opérées l'an dernier concernant les rapprochements de conjoints et les années de séparation restent inchangées.

Nouveautés

Suite à la mise en place de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, le dispositif « APV » est remplacé par un nouveau dispositif bonifiant les affectations en « REP/REP+ » auquel le ministère joint les établissements relevant de la « politique de la ville ». Cependant, la logique ne change pas : faute de réussir à stabiliser les équipes éducatives dans ces établissements en améliorant les conditions de travail et d'exercice du

métier, le ministère organise une « noria » en donnant une bonification de sortie de 320 points au terme de cinq années (160 en REP). L'effet pervers de blocage du mouvement, déjà connu avec le dispositif APV, risque ainsi de s'amplifier. Par ailleurs, après avoir gagné le reclassement des personnels non titulaires avec la suppression de la clause du buttoir, le SNES-FSU a obtenu la prise en compte dans le barème de l'échelon de reclassement des stagiaires ex-non-titulaires.

Informer et conseiller

Conscient de l'importance de l'enjeu, le SNES, comme chaque année, tant dans les académies qu'au niveau national, avec ses publications, son site internet, ses élus dans les instances paritaires, ses réunions « mutations », se tient à la disposition de tous. Donner à chacun une information fiable, des conseils avisés et s'assurer dans les diverses



commissions, à chaque étape du mouvement, que les règles affichées sont respectées et que nul « passe-droit » ne prévaut, tel est le sens et la conception que nous avons du paritarisme. Pour donner au SNES les moyens d'assurer cette mission, votez pour les listes SNES et FSU aux élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre ! ■

Lionel Millot

Élections professionnelles du 27/11 au 4/12/2014

JE VOTE SNES
JE VOTE FSU

ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ

HORS-CLASSE DES CPE : 2014 est la deuxième année où le contingent de promotions a été calculé à partir d'un ratio promus/promouvables de 7 % pour les CPE. Le bilan et l'analyse des résultats académie par académie montrent l'insuffisance du contingent, sa mauvaise répartition entre les académies et l'incidence catastrophique de certains barèmes académiques pour la promotion des collègues les plus anciens dans le 11^e échelon.

Un rapport de forces essentiel

Le contingent, malgré la hausse de 2 %, ne permet pas encore de promouvoir à la hors-classe tous les collègues du 11^e échelon. Il faut qu'il soit augmenté afin que tous les collègues puissent partir à la retraite à l'échelon terminal de la hors-classe et que les plus anciens soient promus en priorité.

Disparités et inégalités

La répartition du contingent dans les académies a été pondérée par le ministère en fonction de la répartition des personnels aux

10^e et 11^e échelons. Malgré cette pondération, le nombre de promotions possibles par rapport aux effectifs du 11^e est très variable d'une académie à l'autre (50 à 140 %). La répartition entre académies doit être fonction du nombre de CPE au 11^e échelon.

Le nombre de collègues au 11^e promus est, pour une académie sur deux, inférieure au contingent académique. En cause, les barèmes académiques qui donnent un poids trop important aux avis des chefs d'établissement et des IPR. Le SNES-FSU lutte

pour que ces avis soient supprimés. Nous demandons que les notes de service ministérielles imposent aux recteurs de promouvoir en priorité les collègues du 11^e échelon et parmi eux, les plus anciens.

Lutte syndicale sur le terrain

L'analyse fine des avis portés par les chefs d'établissement et les IPR-EVS, qui parfois ne connaissent ni le métier ni les collègues, est riche d'enseignements : ce qui est valorisé est rarement en rapport avec les missions des CPE.

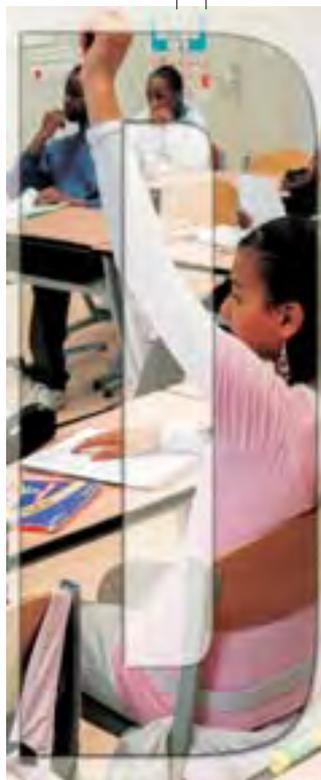
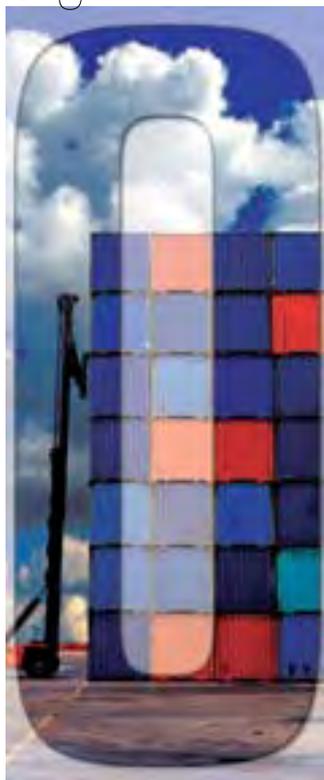


© Claude Scrimelwitz

Le SNES-FSU agit à tous les niveaux pour que l'accès à la hors-classe soit le débouché naturel de carrière pour tous ! ■

Pascale Balestrat

Organisation de coopération et de développement économiques



CLUB DE PAYS RICHES ? Lobby imposant aux dépens des peuples l'idéologie libérale sur la terre entière ? Simple outil froid et impartial permettant de mieux connaître l'état du monde ? Peu connue, car médiatisée uniquement à la sortie d'une nouvelle note, l'OCDE intrigue plus qu'elle ne suscite l'adhésion.

Une « muette » qui fait beaucoup de bruit...

L'OCDE ressemble au temps chez Augustin. Tout le monde connaît ce sigle, mais, quand il s'agit d'expliquer ce à quoi il renvoie, personne ne se dévoue pour le faire... Peu de gens savent par exemple que cette discrète organisation intergouvernementale siège au Château de la Muette, dans le XVI^e arrondissement ! Pourtant, l'OCDE joue un rôle décisif dans la définition des politiques économiques menées dans les pays industrialisés et préside de ce fait au destin de milliards d'individus touchés par les conséquences des choix qu'elle préconise. Loin des certitudes des complotistes pour qui les maîtres du monde avancent toujours masqués, il faut affronter ce paradoxe en rentrant dans les détails du fonctionnement de cette organisation qui mérite d'être mieux connue.

Un objet idéologiquement identifié

L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), forte de trente-quatre membres en 2014, est à tous les points de vue la continuatrice de l'OECE (Organisation européenne de coopération écono-

mique), fondée en 1948 pour répartir les fonds alloués par les États-Unis aux pays européens dans le cadre du Plan Marshall. Au lendemain d'un conflit qui avait dévasté l'Europe, il s'agissait pour les Américains de stimuler leur économie par un rapide relèvement du « vieux monde », mais surtout d'éviter que la misère et les privations ne jettent leurs alliés naturels dans les bras soviétiques. L'OECE était une construction institutionnelle de guerre froide, en tant qu'organisation vouée à répartir harmonieusement les dollars du Plan, mais aussi en tant

qu'agence consacrée à la promotion du libéralisme économique en Europe. Ce club de dix-sept pays a en effet joué, en une décennie, un rôle important dans la libéralisation des échanges européens. La fin de l'aide US, la création de la CEE (1957), mais aussi ses principales réussites (chute des tarifs douaniers et création de l'Union européenne des paiements), la rendant obsolète, l'OECE devait être dépassée. Conscients qu'une coopération plus poussée était nécessaire avec l'Europe non communiste, les États-Unis proposèrent de rejoindre les dix-sept membres de l'OECE, ce qui fut fait en 1961. À un club atlantiste, mais strictement européen, succédait l'OCDE, organisation atlantique tout autant qu'atlantiste.

En bonne héritière, l'OCDE ne pouvait que reprendre à son compte les attendus idéologiques qui prévalaient dans la maison-mère. Elle a toutefois ceci de nouveau que, contrairement à sa prédécesseur, elle est une organisation permanente et autonome, mais surtout qu'elle a inscrit dans ses statuts la volonté des pays membres de « contribuer à une

La carte d'identité de l'OCDE

Membres actuels : trente-quatre États membres en 2014, représentant 80 % du PIB mondial

Membres fondateurs : vingt pays en 1961

Siège : La Château de la Muette à Paris

Langues officielles : l'anglais et le français

Secrétaire général : José Ángel Gurría (Mexique), depuis 2006



Corinne Heckmann

Analyste à la Direction de l'éducation et des compétences de l'OCDE

L'US : Pourquoi cet intérêt si vif de

l'OCDE pour l'éducation ?

L'OCDE reconnaît depuis longtemps le rôle clé de l'éducation dans la croissance, l'emploi, la citoyenneté et la santé. Ces dernières décennies ont vu l'émergence de sociétés de plus en plus fondées sur les connaissances, où la demande de compétences élevées rend l'éducation encore plus essentielle au progrès. L'OCDE s'intéresse donc naturellement aux liens existant entre l'éducation et ces différentes variables de réussite. Elle mène, pour ce faire, d'importants travaux statistiques afin de dresser un état des lieux des systèmes d'éducation.

Par ailleurs, ces vingt dernières années, les systèmes d'éducation ont connu d'importantes évolutions, notamment avec la massification de l'enseignement supérieur et l'émergence de nouveaux acteurs. La mondialisation s'est accompagnée d'une demande plus importante d'analyses comparatives internationales, afin de mettre au jour les recettes des systèmes d'éducation performants. L'OCDE y a répondu en créant des enquêtes internationales telles que PISA et TALIS.

L'US : Comment sont élaborées les préconisations de l'OCDE en matière d'éducation ? Quelles sont les principales d'entre elles ?

L'OCDE se base sur les résultats de ses enquêtes et de ses études pour élaborer ses préconisations. La Direction de l'éducation et des compétences collecte ainsi tout un ensemble de statistiques pour dresser un état des lieux des systèmes éducatifs, avant d'analyser les « bonnes pratiques », les réformes mises en place et leurs résultats.

Concernant les préconisations pour la France, plusieurs axes se dessinent : l'affectation de ressources plus importantes aux établissements en zones prioritaires, notamment pour attirer les professeurs expérimentés ; la formation des enseignants et la revalorisation de leur métier ; la valorisation des filières professionnelles et le développement des programmes de seconde chance...

L'US : Quels sont les rapports qu'entretient l'Organisation avec le syndicalisme enseignant ?

La Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC) est l'interface entre syndicats de salariés et l'OCDE. Il s'agit d'un organisme syndical international bénéficiant d'un statut consultatif auprès de l'OCDE et de ses divers comités. Le syndicalisme enseignant a ainsi un rôle important auprès de la Direction, en assistant à ses réunions et en participant activement à certains de ses projets.

L'OCDE : chronologie sommaire

- **1948** : fondation de l'OECE pour répartir les fonds du Plan Marshall.
- **1961** : création de l'OCDE, regroupant les 17 membres de l'OECE, ainsi que les États-Unis, le Canada et le Portugal.
- **1964-1973** : intégration de quatre nouveaux membres (Japon, Finlande, Australie et Nouvelle-Zélande).
- **1973-1994** : aucun élargissement de l'OCDE dont la réputation de « club de riches » se renforce.
- **1994-2010** : phase d'élargissement (les quatre derniers entrants en 2010 : le Chili, la Slovaquie, Israël et l'Estonie).

saine expansion économique dans les pays [...] non-membres ». Comme le notent J. Bonvin et Chr. Morisson, l'opposition Est-Ouest s'étant « déplacée à la fois sur le front économique et hors d'Europe [...], on se rend compte que le nouveau champ de rivalité est le développement des pays du Tiers-Monde »⁽¹⁾. *Mutatis mutandis*, les objectifs fondamentaux de l'OCDE restaient de conjuguer l'« expansion [...] de l'économie et de l'emploi » avec la « stabilité financière » et de développer le commerce mondial « sur une base multilatérale et non discriminatoire ». La sacro-sainteté du marché était réaffirmée avec force.

Des chiffres et des hommes

Comme l'affirme Chloé Maurel, depuis les années 1990, « l'OCDE se présente comme l'agence internationale de référence. Elle publie chaque année 300 à 500 rapports qui sont présentés par la presse comme faisant autorité »⁽²⁾. En effet, l'OCDE édite chaque année des rapports périodiques spécialisés, ainsi que des rapports ponctuels dans certains domaines, mais aussi des données statistiques, des études-pays et des documents de travail au contenu plus technique. Ses rapports annuels les plus connus traitent des « Perspectives économiques », des « Perspectives de l'emploi » ou encore des « Principaux indicateurs économiques de l'OCDE ». De nombreuses polémiques ont été provoquées par les chiffres utilisés par l'organisation pour mettre sur pied ses principaux indicateurs. Ainsi, en 2004, dans *Le grand bond en arrière*, Serge Halimi a montré que l'« étude sur l'emploi », publiée par l'OCDE en 1994 et qui a largement inspiré les politiques libérales de Juppé et de Schroeder, « fut échafaudée sur la base de comparaisons statistiques notoirement peu fiables, de réfutations désinvoltes et d'occultations délibérées ». Toutefois, force est de constater que les 730 spécialistes recrutés par le secrétariat de l'Organisation (économistes, statisticiens, informaticiens...) ont

considérablement amélioré la qualité de la production documentaire sortie du Château de la Muette ces dernières années.

Dès lors, faut-il considérer que l'OCDE, notamment suite à l'effondrement de l'URSS, aurait abandonné ses prérequis idéologiques pour devenir un simple fournisseur de données statistiques ? La réalité est évidemment plus complexe. L'objectivisation de sa technique statistique n'implique en rien la neutralisation idéologique de l'institution. Comme l'a souligné le sociologue des organisations Vincent Gayon, il existe une « homologie de structuration » entre l'OCDE et l'UE. Dans ces deux institutions, le pôle « économique » donne le ton et domine de fait le pôle « social ». Si l'on compare par exemple la



« Stratégie européenne pour l'emploi », mise en place à la fin des années 1990, et la « Job strategy » formalisée par l'OCDE dès 1995, on constate que, dans les deux cas, le Comité de politique économique dame le pion au Comité de l'emploi et du marché du travail. Cette asymétrie contribue au processus d'« économisation (néo)libérale du social » et participe d'une vision du monde où les salariés seraient réduits au rang d'individus atomisés définis par leur employabilité propre. Dans le domaine de l'emploi, la structuration interne de l'OCDE a certainement davantage influencé les politiques européennes que les indicateurs qu'elle produit à longueur de temps.

Créée il y a plus de 40 ans, l'OCDE a atteint l'âge où l'on devient ce que l'on est. Si elle affiche une façade consensuelle, ses notes n'étant publiées qu'après une intense phase de dialogue avec les pays impactés, elle reste une organisation de combat contre les acquis démocratiques et sociaux des salariés du monde entier. ■ Jean-François Claudon

(1) Bonvin J. et Morisson Chr., *L'OCDE*, « Que sais-je ? » n° 3405, 1998

(2) Maurel C., « L'OCDE, instrument efficace de l'offensive libérale mondiale », *Transform!* n° 9, 25 novembre 2011

L'école à l'hôpital



© WavebreakMediaMicro / Fotolia.fr

JUSQU'AU XIX^e SIÈCLE, l'hôpital accueille des publics divers et parmi eux des enfants. Dès le XVI^e siècle, un enseignement est dispensé dans certaines institutions, avant que les enfants ne soient placés en apprentissage. Devenus des lieux de soins, les hôpitaux proposent aujourd'hui des cours à des enfants confrontés à des pathologies très différentes. L'éducation est un droit que la maladie, bénigne ou grave, et les logiques économiques peuvent menacer.

Un enfant malade reste un jeune qui construit son avenir

Il existe, dans certains hôpitaux, des enseignants affectés sur des postes spécifiques. C'est le cas d'Alain Le Grand, professeur d'histoire-géographie qui, après avoir enseigné près d'une dizaine d'années en établissement, occupe désormais un poste au CHU de Nantes. Contacté à l'origine par le SAPAD (voir ci-dessous) pour s'occuper d'un élève malade, il a décidé de candidater sur le poste spécifique créé par le rectorat à l'hôpital. Véronique Marandola enseigne à l'hôpital de Beauvais depuis maintenant trois ans. Auparavant directrice d'école, elle voulait « faire autre chose », souhaitait « travailler différemment ». « Enseigner à l'hôpital, explique-t-elle, c'est être en permanence dans l'adaptation scolaire » avec un public qui va de 6 à 18 ans. L'Éducation nationale n'est pas présente partout et s'en remet parfois à des associations qui s'appuient sur des bénévoles. C'est le cas de la Fédération pour l'enseignement des malades à domicile et à l'hôpital, dont fait partie l'École à l'hôpital.

Ces associations suppléent parfois à l'absence de l'Éducation nationale, comme à l'hôpital Necker. Certains hôpitaux font aussi appel à des écrivains comme Véronique Pittolo qui anime, depuis 2007, des ateliers d'écriture à Gustave-

Roussy, un centre de cancérologie. Son travail est financé par des fondations d'entreprise, comme Roche (laboratoire pharmaceutique) ou Air France aujourd'hui.

L'ÉDUCATION NATIONALE À L'HÔPITAL

D'après la loi, « dans la mesure où leurs conditions d'hospitalisation le permettent, les enfants en âge scolaire ont droit à un suivi scolaire adapté au sein des établissements de santé ». Art. L.1110-6. Article 3, de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Malgré cette obligation, la prise en charge reste très inégale sur le territoire. Le nombre d'enfants scolarisés en moyenne par an dans les établissements hospitaliers ou sanitaires s'élève à 11 000 et près de 800 enseignants spécialisés sont affectés dans les hôpitaux.

De la salle de classe à la chambre d'hôpital

Enseigner à l'hôpital, c'est travailler en équipe. Alain Le Grand débute la journée par une réunion avec l'équipe médicale, ce qui lui permet de savoir qui il doit voir dans la journée. Certains hôpitaux mettent à la disposition des enseignants des salles de cours qui font aussi fonction de salle des professeurs. C'est le cas à Nantes où la salle de classe principale, qui dispose d'une petite bibliothèque, permet de réunir les enfants hospitalisés en pédiatrie. À l'hôpital de Beauvais, où les enfants sont soignés pour des courts séjours, « une chambre est aménagée au milieu du service, avec une table, trois ordinateurs disposant d'une liaison internet, ainsi qu'une imprimante » explique V. Marandola.

Les dispositifs de prise en charge éducative des malades

► **FDEMH** : Fédération pour l'enseignement des malades à domicile et à l'hôpital. Créée en 1992, elle a passé un accord avec le ministère de l'Éducation nationale. Elle regroupe des associations (L'École à l'hôpital, par exemple) qui proposent un enseignement gratuit aux enfants malades ou accidentés. Les enseignants sont des bénévoles, généralement à la retraite.

► **SAPAD** : Service d'aide pédagogique à domicile. Il intervient à l'échelle du département et met en place un dispositif qui permet à l'enfant de poursuivre sa scolarité à la maison.

Cependant, dès que l'enfant est atteint d'une pathologie grave, l'enseignant est amené à se déplacer à son chevet. « Une chambre d'hôpital est un lieu rempli de mouvement. Repas, soins, visites, télévision, chambre double... l'enseignant doit se glisser dans ce mouvement perpétuel » souligne Élodie Fuchs, enseignante à l'Hôpital des Enfants malades de Toulouse. L'arrivée de l'enseignant dans la chambre peut d'ailleurs être « perçue comme une forme d'agression », poursuit-elle. « Il faut s'adapter à l'ergonomie du patient » précise V. Pittolo, « certains enfants sont allongés et ne peuvent écrire. Ce sont alors eux qui dictent et moi qui prends les notes ».

Une relation individuelle forte

Tous les enseignants le reconnaissent : la relation avec les parents occupe à l'hôpital une place centrale. « Le parent, c'est la première personne que l'on rencontre » affirme A. Le Grand. « Il faut en tenir compte dans les situations d'apprentissage, relève E. Fuchs. Certains mettent de la pression à des enfants qui ne sont pas en mesure de l'assumer, d'autres au contraire font barrage ». L'enseignement à l'hôpital s'appuie par ailleurs sur une relation interpersonnelle forte entre l'enseignant et l'élève. « Dans l'ensemble, les élèves sont en demande d'école, explique A. Le Grand, mais les traitements sont parfois tellement lourds, c'est le cas des chimiothérapies par exemple, que parfois ils disent non ». Comme le rappelle Élodie Fuchs, chaque jour débute par cette question fatidique : « Est-ce que tu veux travailler ce matin ? ». « Les enfants atteints de tumeur cérébrale ont des déficits cognitifs ou moteurs importants à cause de la tumeur »



© DR

Élodie Fuchs

Professeure agrégée de Lettres à l'École des Enfants et Adolescents Hospitalisés de Toulouse.

L'US Mag : *Qu'est-ce qui vous a amené vers l'enseignement à l'hôpital ?*

Élodie Fuchs : Je suis restée longtemps TZR et j'ai été amenée à effectuer un remplacement à l'hôpital des enfants de Toulouse-Purpan. Lorsque ce poste spécifique s'est libéré, j'ai décidé de candidater. Après un entretien, j'ai suivi une formation au terme de laquelle j'ai acquis une certification. J'ai rédigé un mémoire et ai été évaluée en situation d'enseignement par une formatrice et un inspecteur ASH (Adaptation et situation de handicaps). Cela fait maintenant huit ans que j'enseigne à l'hôpital. Mon service, de 15 heures, se répartit entre l'hôpital des enfants (7 heures) et un hôpital de jour psychiatrique (8 heures).

L'US Mag : *Quelles sont les particularités de l'enseignement en hôpital psychiatrique ?*

E. F. : Dans une institution psychiatrique, le travail se construit en équipe. À l'hôpital de jour, c'est près de vingt-cinq personnes (instituteurs, infirmiers, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens...) qui sont amenées à travailler ensemble sur la base de projets discutés collectivement. Cette année, nous proposons différentes activités aux enfants comme des ateliers



d'écriture ou de chanson française. Dans le cadre de l'atelier « boussole », on emmène les élèves à l'extérieur pour qu'ils rencontrent des acteurs de la vie politique locale. L'objectif est de les aider à se repérer dans la vie quotidienne. C'est une forme d'éducation civique appliquée.

L'US Mag : *Justement, comment se passe le travail avec les enfants en hôpital psychiatrique ?*

E. F. : Dans un hôpital de jour, les jeunes arrivent le matin et repartent le soir. Ils ont, pour la plupart, du mal à entrer dans les apprentissages car ils n'ont jamais vraiment accroché. Chaque enfant nécessite un suivi particulier. Avec des psychotiques ou des autistes, il faut d'abord créer une relation. Certains enfants ont besoin de rituels, d'autres d'être plus libres. Tout ceci nécessite une adaptation très poussée de l'enseignement. J'arrive toujours avec plusieurs propositions sous le coude, ce qui suppose un travail de préparation assez important en amont. En ce moment je travaille avec un élève sur un film, *Le voyage de Chihiro*, avec un autre sur les arts martiaux. Parfois j'ai un petit groupe, mais ça ne dépasse jamais quatre élèves. Bien qu'ils n'aient pas le même niveau, j'essaie de les faire travailler ensemble.

note quant à elle V. Pittolo. L'atelier d'écriture a pour fonction de leur redonner confiance.

L'hôpital : une zone d'incertitude scolaire

Les traitements de certains enfants peuvent durer plusieurs années et sont entrecoupés de retour à la maison. « Au quotidien, j'essaie de suivre la progression de ce que l'élève doit faire en classe et je suis surtout une enseignante numéro 2. Pour cette raison, le lien avec les enseignants de l'établissement a une importance essentielle » souligne E. Fuchs. Enseigner à l'hôpital, c'est ainsi évoluer en permanence dans une zone d'incertitude. « On ne sait pas toujours dans quel état va être l'élève, ni sur quoi l'on va travailler. Cela nécessite d'avoir une grosse expérience sur le collège et sur le lycée » poursuit E. Fuchs. « L'autre difficulté tient au fait qu'il faut se glisser dans une structure hospitalière qui n'est pas pensée pour le scolaire. À l'hôpital, c'est l'acte médical qui est prioritaire et l'élève est avant tout un malade. On peut être dérangé pour des soins. Du coup le cours peut durer vingt minutes, comme une heure et demie. » Pour A. Le Grand « enseigner



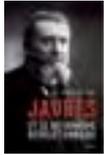
à l'hôpital, c'est répondre à un besoin particulier en même temps, reconnaît-il, c'est très décousu, on ne peut pas s'inscrire dans la durée ». E. Fuchs évoque quant à elle l'impression d'un travail morcelé. « Je fais des petits bouts de textes et parfois j'aimerais avoir des élèves toute l'année. » ■

Rubrique réalisée par Nicolas Sueur

À LIRE

Notre sélection

► LE SOCIALISME DE JAURÈS



Jean Jaurès est devenu un mythe républicain au prix de multiples déformations de sa pensée et d'« usages politiques » qui ont brouillé sa figure et son message. Jean-Paul Scot dans *Jaurès et le réformisme révolutionnaire* propose une analyse renouvelée et solide de la pensée jaurésienne. Faits et textes à l'appui, l'historien démontre la visée révolutionnaire de Jean Jaurès. En empruntant à Marx la formule de « l'évolution révolutionnaire », l'unificateur du socialisme français a cherché à élaborer une méthode politique permettant de vaincre le système capitaliste. En 1899, il écrivait ainsi, « Il ne s'agit pas de choisir entre le réformisme et la Révolution, mais entre la conception morte et la conception vivante de l'action révolutionnaire ». J.-P. Scot détaille ainsi la dialectique jaurésienne de la fin et des moyens. Si toutes les « revendications immédiates » des travailleurs (salaires, conditions de travail, droits sociaux) sont à soutenir, le Parti socialiste doit également avancer des réformes « nettement orientées vers la propriété sociale » (services publics, assurances sociales, gestion démocratique). Il est temps que certains héritiers autoproclamés lisent enfin...

S. Rio

• *Jaurès et le réformisme révolutionnaire*, Jean-Paul Scot, Le Seuil.

PARCOURS HORS DU COMMUN

La Geste ordinaire

Inclassable... Ce livre, *Rouge ou mort*, ne ressemble à aucun autre, mais il résonne en nous d'un écho séculaire. Son récit, centré sur le parcours hors du commun d'un homme ordinaire, évoque les grandes fresques romanesques et ses héros aux épreuves surmontées, aux exploits répétés. Le héros, Bill Shankly, entraîneur du mythique club de foot de Liverpool dans les années 70, connaît lui aussi ces épreuves et ne renonce pas, mène des combats qui semblent perdus et les gagne, sublime chaque match comme autant de victoires sur le destin. David Peace, surtout connu pour ses romans policiers, signe là une œuvre étonnante et décalée : c'est le thème choisi – le football – qui impose l'écriture particulière du récit. Le style y est morcelé, les phrases courtes, empreintes d'oralité, imprimant chaque geste ou mot dans un espace-temps quasi réel. Les matchs sont relatés par le menu, chaque passe de chaque joueur est consignée, et le récit revêt alors une grande puissance visuelle. Les vivats du public sont audibles, les slogans martelés s'impriment de façon indélébile : LI-VER-POOL, scandé par des milliers de spectateurs, et repris à l'envi par l'auteur comme un vibrant hommage au club, à ses victoires, à ses joueurs et à l'homme qui a su en faire des héros.

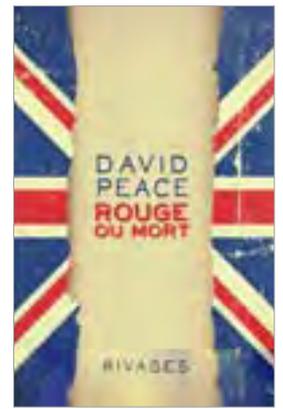
Rouge ou mort, c'est aussi une réflexion sur le temps qui passe, et qui pousse les hommes vers la sortie : Peace retrace les différentes périodes de la vie de cet homme, joueur professionnel, puis entraîneur, enfin retraité... Le temps qui transcende les hommes un jour et les oublie le lendemain. Si

l'universalité du propos est poignante, sa forte coloration sociale l'est aussi : Bill Shankly est un homme du peuple, proche de ses joueurs, humaniste, qui s'insurge contre la fermeture des mines du nord de l'Angleterre et donne sa vie à la jeunesse, pour combattre, aussi, le fléau qu'est le chômage.

Au-delà des multiples intérêts narratifs, la lecture de *Rouge ou mort* frappe par la particularité de son écriture : s'y déploie une langue très incisive, ramassée, qui peut s'avérer rude à lire par manque – volontaire – de fluidité. Cette œuvre magistrale, très dense, très longue, rappelle les chansons de geste. Le style épique est constamment présent, dans les motifs évoqués (le héros, les épreuves, les exploits, les adjuvants, et les monstres – modernes, ceux-ci : le chômage, la peur, la défaite, la mort...), mais aussi et surtout dans une écriture très répétitive, à la fonction rituelle et obsessionnelle des épithètes homériques. C'est un long poème qui chante le destin d'une figure emblématique du LFC, un homme pourtant comme les autres, qui a réussi par la force de sa volonté, et sa confiance en la lutte collective à faire entrer le club dans la légende. Un poème en prose qui séduira d'autant plus, il faut l'avouer, les lecteurs passionnés de joutes footballistiques ■

Véronique Ponvert

• *Rouge ou mort*, David Peace, Éditions Rivages.



► COMMENT DEVENIR VIGILE



D'abord être grand et costaud, ensuite noir, congolais, ivoirien ou ce que l'on voudra. Pour le reste, situation administrative, qualifications, les employeurs ne sont pas regardants. Entré chômeur dans le bureau de recrutement, on en sort titulaire avec costume et chemise. Suivent de longues heures à surveiller, dans un brouhaha matiné de musique à trois balles, les clientes et leurs sacs à main, pour un salaire de misère. Gauz, dans *Debout-payé*, retrace à grands traits et sans indulgence, mais avec humour, l'histoire des vigiles africains en France des années 60 jusqu'à après le 11 septembre. Il parsème son roman d'observations inspirées du vécu sur clients, marchandises et vigiles. Passent les années, ceux-ci restent exploités par une société qui use les hommes et s'en débarasse lorsqu'elle n'en a plus besoin. Impitoyablement. Catie Pillé

• *Debout-payé*, Gauz, Le nouvel Attila.

Le coin du polar

Drôle de monde que le nôtre

John Burdett, avocat de profession, a créé un drôle de personnage, l'inspecteur Sonchai Jipleechep. Un fin limier mais aussi un peu patron de bordel avec sa mère, dans une Thaïlande qui vit à la fois du « tourisme sexuel » et des trafics illégaux à commencer par celui de la drogue. Pour cette cinquième enquête, *Le pic du vautour*, il est chargé par Vikorn – à la fois chef de la police et premier trafiquant en concurrence avec le chef des armées – d'une mission sur le trafic d'organes, un autre créneau très lucratif. Il rencontre des jumelles, Yip, chinoises de Hong Kong que rien n'arrête, pour des aventures à la fois drolatiques et documentaires.

Peter Guttridge, ancien critique littéraire (de polars), a choisi, en une trilogie, de raconter la Grande-Bretagne de 1914 à nos jours. Les traumatismes de la guerre de 14 expliquent les prises de position pendant

les années 30, cette montée du fascisme comme des réactions individuelles barbares. *Promenade du crime*, premier volet, posait les questions développées dans *Le dernier roi de Brighton* – deuxième volet – qui trouvent des réponses dans ce dernier opus, *Abandonnés de Dieu*. Brighton et sa guerre des gangs, les anciennes mafias se heurtent à celles venues de l'Europe de l'Est, sert de microcosme. La mémoire est nécessaire. C'est aussi le sujet d'une autre trilogie, celle de Hugh Howey, *Silo*. Elle se clôt avec *Génération*, hymne à la révolte contre tous les ordres établis dans un avenir indéterminé où le genre humain vit dans des silos. Une femme, Juliette, est l'héroïne principale. Elle veut participer, comme Donald, à la libération des êtres humain(e)s, leur

donner les moyens de comprendre, la lucidité qu'ils refusent pour se plaindre dans les croyances. Il faut lutter, vaincre les peurs, surtout les angoisses pour construire un autre monde. La mémoire est nécessaire. Il faut renouer les fils du passé pour appréhender le présent et construire un avenir. Les dictateurs de tout poil, qui se prennent pour Dieu – Thurman ici en est la figure – l'ont bien compris qui décomposent et recomposent le passé. Une fois encore, l'auteur réussit à nous emporter dans ce monde très près du nôtre. Une grande réussite. ■ Nicolas Bénéès

• *Le pic du vautour*, John Burdett, 10/18 ; *Abandonnés de Dieu*, Peter Guttridge, Rouergue/Noir ; *Génération*, Hugh Howey, Actes Sud/Exofictions. Recensions à lire aussi sur le site.



Beaux livres, essais, polars, CD jazz, festivals, films... : CRITIQUES SUR LE SITE WWW.SNES.EDU

RÉVOLUTION SEXUELLE OR NOT

Aimer et être aimé

Le **L**e **XX^e** siècle a-t-il révolutionné les relations amoureuses ? *Les révolutions de l'amour* est un livre passionnant et formidablement documenté sur cette question. De 1914 à 2013, ruptures et continuités de l'ensemble des relations intimes entre les individus, « à la fois émotions, fantasmes, rêves, gestes amoureux et érotiques, modes de séduction, ainsi que les représentations que les individus en ont » sont étudiés. Les auteurs ont fait le tour des recherches. Grâce à l'utilisation d'un très grand nombre de sources (journaux intimes, essais et romans, chansons, films, émissions radio...), ils permettent aux lecteurs de se plonger dans un siècle d'amour. Que de bouleversements entre la pudeur qui entoure les mœurs au début du **XX^e** et la surmédiatisation de la sexualité à l'heure d'internet. Toutefois, cette révolution est moins une rupture qu'un lent processus qui a remis en cause le carcan moral du siècle précédent. Le plus grand apport du livre est de dresser des portraits très fouillés qui permettent de saisir au plus intime le sentiment amou-

reux à différentes époques et selon l'appartenance sociale.

Grâce à des correspondances privées, d'un sous-lieutenant durant la Première Guerre mondiale et d'une jeune fille bourgeoise durant l'entre-deux-guerres, les historiens abordent les questions sentimentales durant la Grande Guerre, le poids du catholicisme dans la définition des normes amoureuses, ou encore des contraintes bourgeoises dans l'économie du mariage. Les deux auteurs nous font aussi découvrir des itinéraires bouleversants, notamment d'homosexuels dont les vies ont été bouleversées du fait de la négation sociale de leur sexualité. « Homosexualité du pauvre » ignorée jusque dans les cercles cultivés parisiens des années 70 et 80, ou amour lesbien détruit dans les familles bourgeoises du fait des conventions ! Pénicaud et Vidal-Naquet s'arrêtent aussi sur des artistes qui ont illustré ces révolutions de l'amour. La correspondance d'Henry Miller et d'Anaïs Nin dans les années 30 illustre une liberté de ton inédite, le



drame personnel vécu par Michel Simon du fait de la fermeture des mai-

sons closes en 1946, la vie de couple des époux Wolinski à l'épreuve de la révolution sexuelle de mai 68, les véritables bombes cinématographiques qu'ont représenté *Jeanne et le garçon formidable* et *Les nuits fauves* jettant la lumière sur le drame du sida à partir des années 80.

À travers cette très riche analyse, c'est une histoire du **XX^e** siècle qui est écrite. Une histoire culturelle, mais aussi politique et sociale. Et si transformation des normes sexuelles et amoureuses il y a bien eu, les auteurs rejoignent la pensée de Michel Foucault pour dire que celles-ci n'ont pas été abolies mais déplacées. Et de citer David Halperin, un des ses disciples, « *La libération sexuelle a peut-être libéré nos sexualités, mais elle ne nous a pas libéré de notre sexualité* ». (Saint Foucault, APEL, 2000) ■ **Stéphane Rio**

• *Les révolutions de l'amour. Sexe, couple et bouleversements des mœurs de 1914 à nos jours*, Blandine Pénicaud et Vincent Vidal-Naquet, Perrin.

Le coin de la BD

Faire la guerre pour exister

« **J**e m'en allais faire la vraie guerre et je ne savais même pas pourquoi. Moi, je voulais juste rester avec mes amis. Être comme eux. » Julien, dix-sept ans, est un fils de bonne famille en rupture de ban. En quête de respect et de reconnaissance, il est prêt à tout pour être comme ses compagnons Christian et P'tit Kalibre, deux adolescents livrés à eux-mêmes dans une société de non-droit. Depuis janvier, la guerre fait rage, bombardements, rackets, pillages. Quelle guerre ? On l'ignore. Aucune précision de date, ni de lieu. *Notes pour une histoire de guerre*, paru en 2005, est probablement inspiré des conflits des Balkans. Mais cette fable urbaine à l'époque d'internet pourrait évoquer des combats plus récents.

Loin des récits d'enfants-victimes, Gipi met en scène l'histoire hautement vraisemblable de trois adolescents en marge qui choisissent délibérément la voie de la violence, pour s'acheter de belles fringues, pour être respectés, pour maîtriser leur destin. Dans le parcours qui les conduit des collines à la ville en guerre, la rencontre avec Félix est déterminante. Ce mafieux voit en P'tit Kalibre un successeur possible. Il lui confie ses affaires en ville pendant que lui-même s'engage comme mercenaire avec ses hommes. Les visages changent : chez les ados, les dernières rondeurs de l'enfance s'estompent, les traits se durcissent, Félix, lui, perdra un œil. À travers ces personnages cruels et sans espoir, Gipi propose une réflexion sur la tentation de s'affranchir des règles pour gagner une



liberté dérisoire. Il met en lumière les mécanismes fondamentaux de la culture de la haine fondée sur la notion de patriotisme et son influence sur la jeunesse désœuvrée.

Les lavis en camaïeu de gris créent une atmosphère à la fois tragique et mélancolique. Les rêves brouillons de Julien insèrent une dimension fantastique, en contrepoint au réalisme cru de l'histoire. La trame narrative est ponctuée de quelques retours en arrière aussi brefs que saisissants, rendus sous forme d'esquisse. Ces ruptures graphiques vont dans le sens d'un dessin dynamique et fort. Sans parler de la conclusion, brillante.

Notes pour une histoire de guerre est sans conteste l'un des romans graphiques les plus aboutis de Gian Alfonso Pacinotti, dit Gipi. Le dessinateur italien, né en 1963 à Pise, est désormais un artiste d'envergure internationale. Connu en France depuis 2005 avec la publication de quatre de ses œuvres, il est aujourd'hui un des illustrateurs attirés de *La Repubblica*, dirige des séminaires sur la bande dessinée et s'intéresse également au cinéma. Si ses fictions ont la force des témoignages, c'est qu'elles sont l'incarnation de ses fantômes et de ses traumatismes. Son œuvre autobiographique, *S. et Ma vie mal dessinée*, est d'un abord complexe, mêlant souvenirs, fantasmes et réalité. Son dernier album, *Vois comme ton ombre s'allonge*, est paru fin octobre. ■ **Stéphanie Marco**

• *Notes pour une histoire de guerre*, Gipi, Actes Sud BD.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► UN LAC COMME UNE MER

Grand comme la Belgique, en expansion, Baïkal est le plus ancien et le plus profond lac du monde, auquel on peu accéder avec le Transsibérien. C'est aussi la



plus grande réserve d'eau douce. Peut-on encore parler de lac ? Les regards croisés d'un Français et d'une Sibérienne permettent de découvrir les multiples facettes, touristiques, historiques, économiques, géologiques, religieuses... de cette région. Son bassin d'alimentation presque aussi étendu que la France fut à l'initiative de scientifiques, celle de l'éveil d'une conscience écologique, avec les premières mobilisations publiques en URSS débouchant sur des mesures de protection dès les années 60. **P. L.**

• *Baïkal Mer sacrée* par Philippe Guichardaz et Irina Muzyka, Ed. Pages du monde, 2014.

► 11 NOVEMBRE 1940

Des centaines de lycéens de Janson de Sailly manifestent dans les rues de Paris pour protester contre la suppression de ce jour férié par le régime de Vichy. Ivan Denys, alors en classe de Troisième, était de ces jeunes. Il permet de saisir le réel de la résistance dans le Paris occupé. Chahut lors de la venue de représentants du gouvernement de Vichy, participation à « la campagne des V », distribution de tracts et de brochures... une structuration progressive dans le Front National des lycéens, avec comme figure de proue le professeur Lablénie, qui fut si important pour la libération de Paris. **S. R.**

• *Lycéen résistant*, Ivan Denys, Éditions Signes et Balises.

FOR THE KIDS

Émancipation féminine

Calpurnia déteste broder, tricoter, cuisiner, jouer du piano... Toutes les activités que lui impose sa mère l'ennuient prodigieusement.

Ajoutez à cela un sens aigu de l'injustice, une intelligence vive et, pour faire bonne mesure, une curiosité insatiable... Évidemment, cette adolescente de 11 ans vivant au Texas en 1889, affublée de six frères, a un rêve. Suivre des études à l'université et continuer la découverte de la nature, initiée par son grand-père, le fantasme Mr Tate passionné de faune et de flore. Calpurnia Tate va devoir défendre habilement son projet, impensable à cette époque, contre la volonté de ses parents. Comment ? Pourra-t-elle compter sur l'aide de son grand-père ? Un roman plein d'humour, de fantaisie et de finesse où l'on apprend beaucoup sur les femmes du **XIX^e** siècle. **C. Pillé**

• *Calpurnia* de Jacqueline Kelly, École des Loisirs, 416 p.



CHANTE TON BAC D'ABORD

Un monde en mutation

Is sont six élèves de Terminale d'un lycée de Boulogne-sur-Mer, une ville durement touchée par la crise économique. Ils ont vécu, proches les uns des autres et dans une certaine insouciance, des années d'amitié. La classe de Terminale est celle du choix de l'orientation et les décisions à prendre – hésitantes ou déterminées – mettront un terme à une première séquence de leur vie. Issus du monde ouvrier ou de la classe moyenne, idéalistes, un peu rebelles, ils vont, une année scolaire durant, livrer à la caméra de David André leurs rêves, leurs doutes, leurs enthousiasmes et les moments de découragements.

Chante ton bac d'abord approche ces six grands adolescents avec une grande justesse et beaucoup de sensibilité, mêlant moments de gravité et d'insouciance. Ce film ne se limite pourtant pas à une galerie de portraits. Si le sujet du film reste l'adolescent au pied du mur de sa prochaine vie d'adulte, David André a su incorporer à son « récit-documentaire » d'une grande fluidité narrative, les parents de chacun des protagonistes. Ces interventions d'adultes vigilants, inquiets ou distants, sans n'être jamais insistantes, apportent un autre éclairage au film, l'étoffant, lui donnant une autre profondeur



© DR

pour mieux cerner la contradictoire fragilité du monde adolescent. Le film ne serait peut-être qu'un arrêt sur image sur une année de Terminale, s'il n'était ponctué par onze scènes où chaque personnage précise, en chansons, ce que la seule parole ne nous avait peut-être pas complètement livré sur eux-mêmes. Ces chansons, interprétées par les protagonistes, sont un joyau d'écriture, de justesse et d'émotion, une incursion décalée bienvenue, au milieu du réel. *Chante ton bac d'abord* témoigne d'un monde en mutation où même les histoires d'amour se vivent et se racontent autrement... ■ Francis Dubois

• *Chante ton bac d'abord*, un film de David André.

CINÉMA



Belfast 1971

Le conflit entre protestants et catholiques vire à la guerre civile. La patrouille à laquelle appartient Gary, jeune recrue anglaise, est prise en embuscade. Dans la confusion de l'affrontement, le jeune soldat se retrouve isolé, pris au piège en territoire ennemi. Yann Demange traite, dans un premier tiers de son récit, le conflit en Irlande du Nord au début des années 70, mais bientôt il transforme son film en un thriller efficace. Les événements spécifiques sont laissés de côté pour aller vers un conflit guerrier plus universel et intemporel en suivant Gary qui tente de sauver sa peau. Le film aurait-il dû s'en tenir au sujet initial et rester dans une tonalité plus sobre ? La scénarisation du récit avec rebondissements et suspense nous éloigne-t-elle trop de Belfast au bénéfice du film de genre ? Après s'être montré hésitant, Yann Demange donne l'avantage à la seconde option. Les amateurs de suspense y trouveront leur compte. Les images du début, saisissantes, liées au conflit en Irlande du Nord, resteront présentes dans la mémoire du spectateur. ■ F. D. • 71, un film de Yann Demange.

DVD - SÉRIE RECTIFY

Difficile retour à la vie

Daniel Holden avait 18 ans quand il a été accusé du viol et du meurtre de sa copine Hannah. Après dix-neuf ans dans le couloir de la mort, il vient d'être libéré pour vice de forme mais pas innocenté. Un nouveau procès se prépare. Tout en se déga-

geant progressivement des pesants souvenirs de sa vie carcérale, cet homme brisé subit de plein fouet le décalage entre le monde de son adolescence et la société actuelle. Tandis que les habitants de sa petite ville de Géorgie le croient toujours coupable. *Rectify* mêle avec une habileté confondante réalisme des personnages et des situations. L'émotion surgit à tout moment, suggérée par les objets, les gestes, les rêves, les mots mais aussi les silences et regards de Daniel.



Une œuvre dense, aux dialogues philosophiques, qui trouve un écho profond en notre humanité. ■

Catie Pillé

• DVD, saison 1 diffusée en ce moment sur Arte et la saison 2 programmée en 2015.

RADIO

Le Masque et la Plume

Cette très vieille émission n'a pas pris une ride : née dans les années 50, elle répondait alors à la fois au foisonnement culturel et intellectuel d'une époque et à la place prépondérante et dominante de la radio. Aujourd'hui, plus rien de cela : l'émission reste pourtant incontournable par son concept, ses intervenants, sa liberté de ton et son absence totale de langue de bois. Les échanges sont vivants et souvent drôles, le discours peut, à l'occasion, n'être pas du tout châtié. Cette discussion à bâtons rompus, riche d'arguments étayés, d'analyses pertinentes bien que contradictoires parfois, fait l'intérêt de cette émission qui traite de l'actualité littéraire, théâtrale et cinématographique. ■ Véronique Ponvert

• France Inter, entre 20 h et 21 h le dimanche.

MUSIQUE

• CLASSIQUE

Héroïque Egypte

En 1753, à la fin de la querelle des Bouffons, qui opposa partisans de la musique française et de la musique italienne, Rousseau, fervent partisan des Italiens, écrivait : « Je crois avoir fait voir qu'il n'y a ni mesure ni mélodie dans la musique française, parce que la langue n'en est pas susceptible ; que le chant français n'est qu'un aboiement continu ». Six ans plus tôt, en 1747, *Les fêtes de l'hymen et de l'amour*, ballet héroïque de Rameau s'inspirant de la mythologie égyptienne, étaient créées à l'occasion du second du mariage du Dauphin. Héritier de l'opéra-ballet, le ballet héroïque tire son argument de sujets nobles. Son intrigue débouche sur un divertissement chorégraphique et choral ponctué d'airs virtuoses. L'enregistrement d'Hervé Niquet est sans doute le meilleur démenti à l'assertion brutale de Rousseau : la musique est brillante, sans temps mort, pleine d'élégance et de raffinement et, parfois, grandiose. On ne peut que saluer la distribution vocale, et l'orchestre regorge de souffle et d'allant. Un beau cadeau pour célébrer les 250 ans de la mort de Rameau. ■ Nicolas Morvan

• *Les Fêtes de l'Hymen et de l'Amour*, de Jean Philippe Rameau.

EXPOSITIONS

Dapper : L'art de manger

Se nourrir ne permet pas seulement de vivre, c'est un acte social qui inscrit l'individu dans sa culture. L'art de manger est au cœur des systèmes

symboliques qui codifient les notions d'hospitalité et d'offrandes aux êtres de l'autre monde pour contrer leurs mauvaises intentions ou les honorer. Le *Musée Dapper* a rassemblé sur ce thème un grand nombre de jarres, plats, cuillers, pilons venus d'Afrique, d'Insulinde et d'Océanie, souvent extrêmement ouvragés. Très bien présentés, ils sont accompagnés de cartels explicatifs et de petits films ethnographiques. Des animations accompagnent l'exposition tout au long de l'année. ■

Micheline Rousselet

• *Musée Dapper*, 35 bis, rue Paul-Valéry, 75116 Paris. Rés. au 01 45 00 91 75.

Maillol : Au temps des Borgia

Les Borgia ? Une famille sulfureuse, une image qui nous vient de nos livres d'histoire, de lectures diverses. Les deux livres, *Les Borgia et leur temps* et *Au temps des Borgia* tentent de cerner le contexte en insistant sur le développement des arts et sur la fin du Moyen Âge. Le petit livre signé par Marie Viallon est à recommander pour tous les élèves qui voudraient entrer dans ce monde étrange... César Borgia, le pape Alexandre VI (1431-1503), eut plusieurs enfants dont César, la figure centrale du « Prince » de Machiavel, et Lucrèce, présentée comme une diablesse en fait une femme qui se libère comme beaucoup d'autres en ce milieu du xv^e siècle. ■ Nicolas Bénéès

• Musée Maillol, jusqu'au 15 février 2015. *Les Borgia et leur temps*, collectif, catalogue de l'exposition, Gallimard/Musée Maillol ; *Au temps des Borgia*, Marie Viallon, Gallimard/Hors série Découvertes.

Expositions

Réflexion sur la Fondation Louis Vuitton

Mécénat ou spéculation ?

À quelques jours d'intervalle, le Président a inauguré deux musées : l'un public, le musée Picasso, l'autre entièrement privé, la Fondation Louis Vuitton. Symboliquement, sa présence « à égalité » à ces deux inaugurations induit l'idée que, public ou privé, pas de différence...

Pourtant, au milieu des concerts de louanges saluant l'ouverture de la Fondation Louis Vuitton, que Bernard Arnault a tenu à appeler « musée », quelques voix s'élèvent. Une trentaine d'artistes et de philosophes signent un article dans Médiapart du 20/10, intitulé « L'art n'est-il qu'un produit de luxe ? ». Ils critiquent le rôle croissant des grands groupes financiers dans l'art contemporain, dénoncent les « nobles mécènes » qui « ne sont en vérité que des spéculateurs ». Ils rappellent que le mécénat pratiqué par ces soi-disant industriels, Bernard Arnault après François Pinault – qui a dû renoncer à s'installer à Boulogne – et bien après Cartier, sont passés de l'entrepreneuriat industriel à la finance. Ils n'ont rien à voir avec une démarche désintéressée. L'art est en fait un produit destiné à gagner de l'argent, à spéculer – et à faire monter le prix des œuvres à leur profit –, à échapper au fisc. Surtout à communiquer, à créer de l'événement. La publicité et l'événementiel étant devenu le moteur du développement de ces entreprises financières. Ces artistes posent ainsi la question de leur liberté et de leur

indépendance, et de l'attitude qu'ils doivent adopter dans ce cadre-là. Leur conclusion est édifiante : « *Il nous semble urgent, en tout cas (...) d'exiger des institutions publiques qu'elles cessent de servir les intérêts de grands groupes privés en se calant sur leurs choix artistiques* ».

C'est aussi le thème développé sur *France Culture* par le muséologue François Mairesse, interrogé par Marie Richeux dans *Les nouvelles vagues* du 24/10. Il dénonce le glissement de la notion de mécénat vers celle de « sponsoring », intervenue surtout à partir des années 80 sur fond de désengagement de l'État. Il évoque aussi longuement la notion de don et de désintéressement. Il faut lire et écouter ces prises de positions, facilement trouvables sur internet, car ces débats salutaires sont trop confidentiels, occultés par les envolées lyriques sur la beauté (réelle) du bâtiment de Frank Gehry. Notons quand même que si le contenant est souvent évoqué, on ne trouve guère d'éléments sur le contenu, les œuvres présentées et leur intérêt artistique. Comme quoi, l'essentiel est surtout d'être vu... ■

Sylvie Chardon



Truffaut à la Cinémathèque

Une exposition pour le trentième anniversaire de la mort de François Truffaut, disparu prématurément à 52 ans, le 21 octobre 1984, alors qu'il travaillait à plusieurs projets cinématographiques. Il méritait bien un tel hommage pour son œuvre et son influence d'une grande richesse

Rêve et réalité mêlés

Le catalogue de l'exposition veut explorer l'intimité de la création de cette figure phare de la Nouvelle Vague. François Truffaut est un maître dans l'art de se servir de ses réalités pour construire sa fiction. Les auteurs réunis par Serge Toubiana parcourent les grands thèmes qui ont agité le cinéaste : le rapport masculin/féminin, l'Amérique... surtout celui avec la littérature vue comme l'art suprême. Son travail voulait couvrir tous les aspects de la construction d'un film, de l'écriture du scénario au montage final. Le livre est illustré de photographies des tournages, de témoignages de ses collaborateur(e)s, de carnets inédits pour construire une sorte de journal.

Les auteurs de ce catalogue se livrent à une véritable enquête policière pour rassembler les indices permettant de dévoiler la personnalité d'un créateur qui reste mystérieux.

Nicolas Bénéès

• *François Truffaut*, ouvrage collectif sous la direction de Serge Toubiana, Flammarion.

après avoir réalisé une trentaine de films, dont vingt et un longs métrages, et écrit des centaines d'articles et plusieurs livres sur le cinéma. La Cinémathèque lui devait bien ça. Il la fréquenta assidûment durant toute sa jeunesse, y puisant l'essentiel de sa formation et passion pour le cinéma, souvent en cachette, avec la complicité bienveillante d'Henri Langlois qu'il défendit victorieusement en février 68.

Un ensemble d'initiatives sont prévues dans et hors la Cinémathèque avec divers partenaires, dont Arte, jusqu'au 25 janvier 2015. De multiples extraits de films, d'écrits et documents inédits rassemblés dans une présentation dynamique par Serge Toubiana (et ancien responsable des Cahiers du cinéma), qui a également bien connu toute cette période. Nous en reparlerons dans le cadre d'une approche plus globale des activités actuelles de la Cinémathèque, à Paris et en diverses régions, de ses articulations avec l'enseignement... avec son actuel directeur général. ■ P. L.

• *Cinémathèque Française – Musée du cinéma*, 51, rue de Bercy, 75012 Paris – 01 71 19 33 33 – toute la programmation sur www.cine-mathèque.fr

• Présentation plus détaillée du contenu de l'exposition et de son environnement sur www.snes.edu/Culture-.html



Soutien aux jeunes créateurs Péril Jeune ! Septième Festival

Avec le Théâtre 13 et ses « Prix-programmations » dédiés aux jeunes créations depuis neuf ans (voir nos articles en ligne sur www.snes.edu/Culture-.html), *Confluences*, « lieu d'engagement artistique », est l'un des rares théâtres qui construisent durablement, en Île-de-France, une politique d'encouragement et de soutien aux jeunes artistes. Il s'efforce, malgré l'austérité croissante dans le domaine de la culture, « d'offrir aux talents émergents des conditions favorables pour développer et présenter leurs projets, dans une démarche de professionnalisation ». Sans « jeunisme » mais avec la claire conscience de la précarité et des conséquences spécifiques des cloisonnements, difficultés d'accès aux scènes, difficultés d'être vus, entendus par l'institution et un large public... *Confluences* organise, pour la septième année consécutive, deux mois de rencontres autour de trente et une propositions artistiques, retenues parmi cent quarante candidatures, théâtrales, musicales, chorégraphiques, plastiques... portées par de jeunes artistes de diverses régions. Un festival à découvrir et à encourager. Sa pérennité n'est pas acquise. Dans le contexte des régressions du statut des intermittents, rien ne serait pire que la stérilisation de la jeune création.

Ph. Laville
• *Confluences*, 190, bd de Charonne 75020, 01 40 24 16 46. Programme sur www.confluences.net

Une histoire en train de se faire

« Les Françaises au cœur de la guerre » fait partie de ces ouvrages nécessaires. Pour rendre compte d'un contexte, celui de l'Occupation (1939-1945) en redonnant aux femmes, à leur combat, la place essentielle qui doit être la leur. Pour plusieurs raisons. Leur situation révèle la barbarie de cette guerre. Les violences faites aux femmes, la politique de la « femme au foyer » en disent beaucoup plus sur l'époque que bien des ouvrages savants. Les revendications féministes prennent, dans cette période, une nouvelle dimension. Évelyne Morin-Rotureau, qui a dirigé cet ouvrage, a dirigé la série, chez Autrement, *Combats de femmes*.

Nicolas Bénéès

• *Les Françaises au cœur de la guerre, 1939-1945*, sous la direction de Évelyne Morin-Rotureau, Éditions Autrement. Un compte rendu plus détaillé sur le site.

l'actualité culturelle www.snes.edu

Savez-vous qu'en complément des pages de ce Magazine, une dizaine d'articles sont mis en ligne chaque semaine sur www.snes.edu/Culture-.html ? Une équipe de militants du SNES alimente une dizaine de rubriques : cinéma, théâtre, musique, arts plastiques, rencontres et débats, festivals, livres et créations de collègues... pour ne citer que les plus fréquemment actualisées. Est également accessible en permanence la présentation, en cours d'actualisation, de la centaine de lieux culturels et festivals partenaires « Réduc'snes » (= tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES) dans toute la France...

N'hésitez pas à nous informer de créations et de lieux culturels que vous appréciez et qui ne seraient pas encore partenaires... Philippe.Laville@snes.edu
Ph. L.

« Les services publics participent du projet de société solidaire qui est le nôtre »

Bernadette Groison est secrétaire générale de la FSU, première organisation syndicale dans l'Éducation nationale et seconde dans la fonction publique d'État. Attachée à la défense des agents comme à la promotion du bien commun que sont les services publics, elle déplore le fait que la fonction publique est attaquée, et particulièrement en ces temps de crise : objet de critiques répétées, cible d'économies budgétaires, elle doit faire la démonstration, de façon récurrente, de son efficacité. B. Groison a publié à ce titre un ouvrage sur les fonctionnaires et la fonction publique pour tordre le cou aux idées reçues, complaisamment véhiculées par les médias.

L'US : Pourquoi ce livre ? Y a-t-il une raison particulière de défendre aujourd'hui la cause des services publics et de ses agents ?

Bernadette Groison : Nous traversons une période de crise économique et sociale, et plus elle se prolonge, plus les discours divisant les citoyens se multiplient. Alors que la croissance est en panne, que l'on parle beaucoup du déficit public, on entend dire que ce serait « la faute des fonctionnaires ». Les agents de la FPE⁽¹⁾ (et particulièrement les enseignants et les personnels de l'éducation), ceux des collectivités territoriales et des hôpitaux, qui représentent au total plus de cinq millions de personnes en France, seraient « trop nombreux », « pas assez efficaces ». Ils seraient « mieux payés que les salariés du privé », « préservés de la précarité » et « privilégiés grâce la garantie de l'emploi » dont ils bénéficient. L'État et les collectivités qui les emploient seraient un « millefeuille indigeste responsable du gaspillage des deniers publics ». Ce n'est pas possible, à la FSU, de laisser se propager de tels poncifs, aussi inexacts que nocifs. Le rôle et la responsabilité d'une organisation syndicale, c'est aussi de se tourner vers les personnels et l'opinion publique, de chercher à convaincre, à faire partager ses valeurs, à peser pour que le projet de société que nous défendons voie le jour. Aujourd'hui, les services publics représentent un enjeu majeur pour notre société.

L'US : En quoi les services publics sont-ils particulièrement attaqués ? Est-ce pour des raisons essentiellement économiques ?

B. G. : Les raisons invoquées sont économiques, mais le fond est bien une remise en cause du rôle de l'État. J'en ai assez d'entendre dire, que ce soit dans les



« Nous savons que c'est la financiarisation de l'économie qui porte la responsabilité de la crise »

médias ou dans la bouche de responsables politiques, que la fonction publique est archaïque, qu'elle ne sert plus à grand-chose et, bien sûr, qu'elle coûte trop cher à un État présenté comme en quasi-faillite. Déjà, en 2007, la RGPP⁽²⁾ s'est mise en place pour réduire le périmètre de l'État et la dépense publique, présentée comme seule responsable de la dette. Depuis, et avec la crise de 2008, nous savons que c'est la financiarisation de l'économie qui porte la responsabilité de la crise, et que les services publics, justement, servent en temps de crise d'amortisseur à la paupérisation de la société. C'est un facteur d'égalité et de cohésion sociale qui participe du projet de société solidaire qui est le nôtre. Il est essentiel de défendre la

FP⁽³⁾ tout en récusant son inefficacité et son coût prétendu : la tâche n'est pas aisée car les SP⁽⁴⁾ ont été considérablement dégradés durant les années Sarkozy (environ 150 000 emplois détruits dans la FPE), et force est de constater que les services rendus aux usagers sont parfois de moindre qualité et que l'égalité d'accès sur l'ensemble du territoire est loin d'être réelle. Mais ce n'est pas la faute des agents : il faut leur rendre justice, ils ont fait et font beaucoup, souvent dans des conditions difficiles, pour que les SP existent. Rétablir une vérité nécessaire pour revaloriser l'image des services publics de nos jours, c'est aussi la fonction de cet ouvrage.

L'US : Cette image dégradée est-elle le fruit de fantasmes ou de méconnaissance ? Quel intérêt sert-elle, au final ?

B. G. : Ces clichés sont souvent le fruit d'une méconnaissance légitime (qui peut juger d'un métier, de sa pénibilité, de la justesse de ses missions ou de sa rémunération, quand ce n'est pas le sien ?), sur laquelle se greffent des discours idéologiques qui trouvent un écho en ces temps troublés d'une société en perte de repères : diviser la société, faire miroiter des privilèges pour certains, quand tant d'autres souffrent d'une situation précaire, cela permet aussi au pouvoir politique de ne pas poser les bonnes questions. Cela n'est pas supportable pour la FSU : il est vital de contrer ces idées fausses, de déconstruire le discours dominant à force d'arguments chiffrés et précis, d'abreuer, s'il le fallait, les lecteurs de données objectives incontestables pour rétablir la vérité, sans faux-fuyants, de notre fonction publique aujourd'hui. Le débat est nécessaire, mais il doit se faire sur la réalité de la situation de la fonction publique.

L'US : Quels sont les clichés les plus répandus auxquels il a fallu répondre en priorité dans ce livre ?

B. G. : Ils sont nombreux, on peut entendre à l'envi qu'il y a trop de fonctionnaires, qu'ils coûtent trop cher à la nation, qu'ils sont absentéistes, toujours en grève et qu'ils travaillent moins que les salariés du privé, qu'ils sont, et leurs syndicats avec eux, hostiles à toute réforme.

Sur le nombre de fonctionnaires et leur coût pour notre société, il faut rappeler que d'une part, cela répond aux besoins d'une société qui évolue (dont la durée de vie s'allonge, par exemple, avec une hausse du taux de natalité et de l'espérance de vie), et que par ailleurs, le taux d'emploi dans les administrations publiques en France est au même niveau que celui du Royaume-Uni, et inférieur à celui des pays nordiques ; que l'État et les collectivités territoriales sont des acteurs incontournables de la vie économique et sociale, à travers le financement et la réalisation d'infrastructures majeures, et que 73 % des investissements en terme d'équipement reposent sur les collectivités territoriales : ce n'est pas de pas de coût, mais d'investissement qu'il faut parler. Concernant l'absentéisme, les salariés des entreprises privées ont été absents pour raison de santé 16,6 jours par an en moyenne en 2013, quand ceux de la FPE ont comptabilisé 13 jours d'arrêt, et 16,3 pour ceux de la FPH⁽⁵⁾. D'autres chiffres viennent contredire encore ce cliché, pourtant répandu.

Par ailleurs, non, les fonctionnaires ne sont pas toujours en grève, ils le sont en moyenne une journée par an alors que, pourtant, la situation ne cesse de se dégrader.

Il est fréquent d'entendre dire que les enseignants travaillent moins que les salariés du privé. Pourtant, c'est le MEN⁽⁶⁾ qui le dit, le travail invisible des enseignants porte leur temps de travail moyen à 44 heures par semaine pour ceux du premier degré et à 43 heures pour ceux qui exercent dans le second degré. Et les enseignants travaillent aussi pendant leurs congés... Enfin, pour battre en brèche l'idée selon laquelle fonctionnaires et syndicats résistent à toute innovation et réformes, croit-on que les services publics auraient pu faire face aux besoins issus de l'évolution de la société sans évoluer eux-mêmes ni innover ? Rappelons par exemple que le pourcentage d'une classe d'âge qui accède au baccalauréat a été multiplié par trois au cours des trente dernières années... Quant aux syndicats, non seulement ils ne sont pas hostiles aux réformes mais ils en proposent, et demandent que les agents soient associés à leur conception et mise en œuvre. Seulement, lorsque dans l'esprit des gouvernants le mot réforme n'est que le

« Dans l'esprit des gouvernants le mot réforme n'est que le paravent d'une préoccupation dominante, à savoir réduire les coûts »

paravent d'une préoccupation dominante, à savoir réduire les coûts pour réduire en retour les impôts des plus fortunés, il est clair que le sens et le contenu du mot réforme ne sont pas les mêmes pour les syndicats qui les portent, qui cherchent plus de qualité, d'efficacité et le moyen d'améliorer les conditions de travail des agents, et pour la puissance publique qui les met en œuvre.

L'US : Ce livre suffira-t-il, à lui seul, à changer le regard de l'opinion publique sur les fonctionnaires et pèsera-t-il suffisamment pour que le gouvernement modifie ses orientations budgétaires en termes de dépenses publiques ?

B. G. : Il n'est pas facile de combattre des idées reçues, surtout lorsqu'elles sont diffusées par les médias sans être interrogées ni contrecarrées ; certains espèrent ainsi, à force de dénigrer l'administration, pouvoir en réduire les effectifs avec l'assentiment des citoyens. Pourtant, l'opinion publique, même si elle se



laisse parfois gagner par ce que je nomme le « fonctionnaire-bashing », résiste à cette entreprise de sappe : les citoyens savent à quel point les services publics et leurs agents, chaque jour garants de la défense de l'intérêt général, leur sont indispensables et contribuent, par l'accès de tous les usagers aux droits et à l'effectivité de ces droits, à maintenir une cohésion sociale bien émuée par des politiques économiques et fiscales toujours plus inégalitaires. Pour que cette cohésion sociale retrouve de la vigueur, il faut investir dans la Fonction publique, et pour cela, il est nécessaire et urgent de mettre en place une véritable réforme fiscale pour plus de justice sociale. Il est donc essentiel de continuer à marteler un discours qui permette de faire partager nos valeurs, pour emporter l'adhésion des salariés au projet de transformation sociale que nous portons, pour rassembler les organisations syndicales autour de ce projet et construire les mobilisations qui seront nécessaires pour l'imposer au pouvoir politique en place. Parce que, comme nous le répétons aux agents, au cours de notre campagne fédérale, « la fonction publique est votre choix, vous défendre est notre combat ». ■

Propos recueillis par Véronique Ponvert

CHIFFRES AVÉRÉS VERSUS IDÉES FAUSSES

Trop payés ? Le salaire moyen d'un enseignant est inférieur de 30 % à celui d'un cadre de la FP et de 38 % à celui d'un cadre du secteur privé (Source : DGAFP 2013).

Trop chers ? En 1978, les rémunérations des personnels de la FPE représentaient 7,2 points de PIB. En 2000, elles ne représentaient plus que 6,9 points de PIB et en 2011, 5,8.

Responsables de la dette ? 59 % de la dette publique résultent de la conséquence de choix fiscaux favorables aux plus riches et de politiques en direction des marchés financiers (Source : CAC. *Que faire de la dette ? Un audit de la dette publique de la France*, mai 2014).

(1) Fonction publique de l'État
(2) Révision générale des politiques publiques
(3) Fonction publique
(4) Services publics
(5) Fonction publique hospitalière
(6) Ministère de l'Éducation nationale

Campagne internationale

Uni(e) pour l'Éducation

L'Internationale de l'Éducation (IE), qui réunit trente millions d'adhérent(e)s, a décidé de lancer une campagne mondiale contre la privatisation de l'éducation. Voir le site du SNES « Un engagement à l'international ».



Canada

Réduire la taille des classes

Plus de 8 000 enseignants ont répondu au sondage de la Fédération Canadienne des Enseignants sur la recherche de l'équilibre travail-vie par le personnel enseignant. Le sondage les invitait à sélectionner les quatre mesures, parmi les quatorze proposées, les plus susceptibles selon eux d'améliorer leur équilibre travail-vie et de leur permettre de devenir un enseignant plus efficace. Sont arrivés nettement en tête les quatre demandes suivantes : réduire la taille des classes, améliorer le soutien aux élèves ayant des besoins particuliers, augmenter le temps de préparation et de planification, réduire le travail administratif.

Chiffres

Situation des femmes dans le monde

2/3 des 774 millions de personnes qui ne savent pas lire sont des femmes.

Dans le monde, **32** millions de filles ne sont toujours pas scolarisées.

70 % des personnes les plus pauvres sont des femmes.

Deux tiers des **774** millions de personnes qui ne savent pas lire sont des femmes.

Dans le monde, **32** millions de filles ne sont toujours pas scolarisées.

70 % des personnes les plus pauvres sont des femmes.

CONFÉRENCE DE MI-MANDAT DU CSEE. Les syndicats membres du CSEE débattront de la revalorisation de nos métiers et de la consolidation de services publics souvent fragilisés.

Débattre des défis communs

Avec pour thème phare « l'avenir de la profession enseignante », la Conférence de mi-mandat du CSEE (Comité syndical européen de l'éducation) aura lieu à Vienne du 25 au 27 novembre avec des modalités de travail alternant séances en plénière et ateliers. 200 participants, cinq langues de travail, anglais, français, espagnol, allemand et russe. Pour le CSEE et ses 129 syndicats membres qui représentent plus de 11 millions d'adhérents du pré-primaire à l'enseignement supérieur et la recherche dans 45 pays d'Europe, nombreux sont les défis à relever.

Dans bon nombre de pays, la profession enseignante souffre d'un manque d'attractivité et son statut n'a cessé de se dégrader durant ces dernières années. Dans le contexte actuel des politiques d'austérité mises en œuvre par certains gouvernements, les syndicats enseignants d'Europe rejettent ces politiques, fruits d'idéologies hostiles à l'accès et au financement publics d'un enseignement de qualité. Ce n'est pas un hasard si on retrouve parmi les campagnes menées une revendication essentielle, celle de la revalorisation en termes de salaires et de conditions de travail pour l'ensemble des personnels de l'enseignement et de l'éducation en général.

Fait marquant : la question de la revalorisation demeure un axe fort non seulement de campagnes mais aussi de mobilisations (*voir article ci-dessous*). C'est la raison pour laquelle le CSEE a fait le choix de présenter après consultation de ses affiliés un projet de résolution sur « le profil de la profession enseignante au XXI^e siècle ». Seront débat-



© DR

tus des thèmes aussi importants que le financement public de l'enseignement dans un contexte où les partenariats publics-privés se multiplient, où les inégalités sociales touchent de plein fouet élèves et étudiants. Quand la Commission européenne promeut une vision étriquée de l'enseignement et feint d'ignorer le rôle des services publics, en particulier celui de l'éducation, comme facteur de cohésion sociale et de croissance économique, il ne reste plus aux syndicats enseignants qu'à se battre sur le terrain. Parce que la réussite des élèves et des étudiants partout en Europe est liée à la situation et aux conditions d'exercice des personnels. Débattre des problèmes et des défis communs : nul doute que les 200 délégués s'y emploieront, ainsi qu'à la reconnaissance des syndicats comme piliers d'une société démocratique. ■ **Odile Cordelier**

MOBILISATIONS EN EUROPE. Dans plusieurs pays, les syndicats impulsent la mobilisation sur le terrain.

Pour la revalorisation de la profession

Oui, il y a urgence et pas seulement en France ! Les manifestations et actions de grève qui ont ponctué le mois d'octobre dans plusieurs pays témoignent à la fois du malaise et de la fragilisation du service public d'éducation chez nos voisins européens. Et au-delà de la question de la revalorisation de la profession enseignante, c'est l'avenir des services publics qui est en jeu.

Ils étaient des milliers (90 000) à manifester **le 18 octobre dans les rues de Londres** à l'appel du TUC (Trades Union Congress). Avec pour slogan « La Grande-Bretagne a besoin d'une hausse de salaire », les enseignant(e)s ont rejoint les autres travailleurs. Non aux politiques d'austérité qui depuis quatre ans conduisent à une réduction des salaires, à l'augmentation des cotisations pour la retraite et à une crise de recrutement tant le déclassé salarial auquel s'ajoute la dégradation des conditions d'emploi fait figure de repoussoir. Les deux syndicats enseignants, la NUT tout comme la NASUWT, ont fait campagne sur le thème « Agir pour l'éducation ». Cet acharnement contre les enseignants au Royaume-Uni reflète les tendances que l'on peut

observer dans d'autres pays et « la volonté de nuire au statut des enseignant(e)s et de dévaloriser leur professionnalisme », a déclaré Patrick Roach, secrétaire général adjoint de la NASUWT.

En Serbie, le 22 octobre, les quatre syndicats enseignants ont appelé à une journée de grève pour s'opposer aux réductions salariales dans le service public. Le 26 octobre, malgré la mobilisation, le gouvernement a décidé une baisse de 10 % des salaires et des pensions du service public. Du jamais vu ! Le salaire moyen d'un(e) enseignant(e) sera de 328 € par mois. **En Ukraine le 15 octobre**, à l'occasion de la journée internationale pour l'éradication de la pauvreté, des mobilisations ont été organisées à Kiev par la Fédération des syndicats ukrainiens, dont la branche enseignante le STESU, sous le slogan « pour un travail décent, pour une vie décente ».

D'autres mobilisations sont d'ores et déjà programmées : **8 novembre, manifestation nationale à Rome** des travailleurs des services publics, **27 novembre, grève générale en Grèce** afin de s'opposer au projet de budget pour 2015. La lutte continue ! ■ **O. C.**

Une solidarité active pour des valeurs communes

Le SNES-FSU, depuis de nombreuses années, met en œuvre des programmes de coopération avec des syndicats de tous les continents.

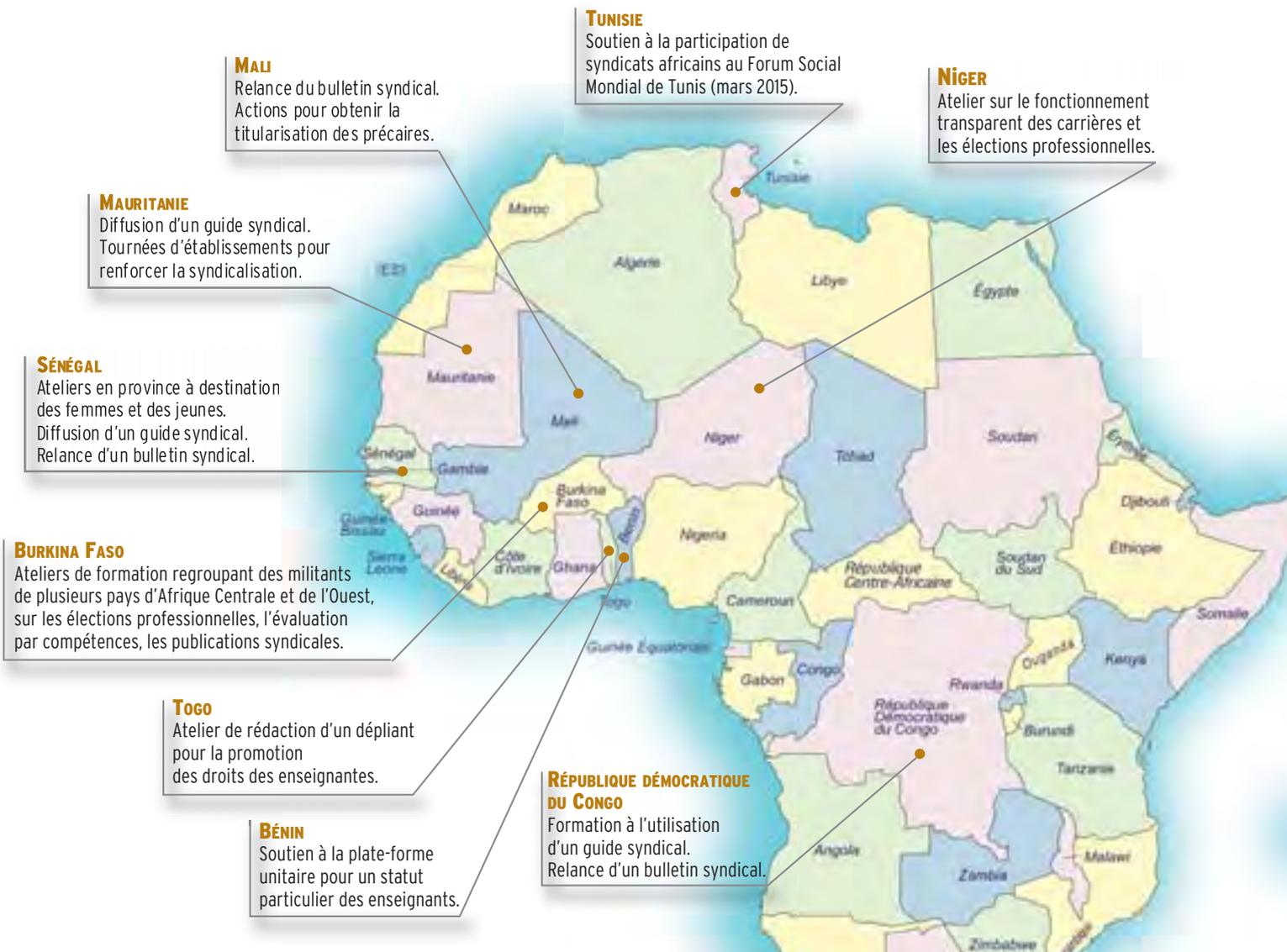
Une partie des cotisations des adhérents du SNES-FSU est affectée, depuis de nombreuses années, à la solidarité internationale. Cela lui confère une autonomie d'action unique, quand d'autres – essentiellement d'Amérique du Nord et d'Europe du Nord –

doivent subitement stopper des coopérations lorsque leurs bailleurs de fonds choisissent d'autres priorités.

Cette année, le SNES-FSU va organiser à Budapest un séminaire regroupant des représentants syndicaux de tous les pays d'Europe Centrale et Orientale. En Amérique latine, il soutient depuis l'an dernier la mise en place d'un observatoire des politiques éducatives (<http://www.observatorioeducacion.org>).

En Palestine, il aide pour la deuxième année des enseignants d'écoles situées près de colonies à travailler avec leurs élèves sur le témoignage. En Afrique, les coopérations bi- ou multi-latérales couvrent de nombreux champs, visant le renforcement de capacités des équipes et une augmentation de la syndicalisation, seule voie vers l'autonomie d'action. ■

Florian Lascroux



FEMMES ET JEUNES, POUR LE SYNDICALISME DE DEMAIN AU SÉNÉGAL !

Lorsqu'on pose le pied au pays de L. S. Senghor, on ne s'attend pas à trouver partout des classes de près de cent élèves, des infrastructures défectueuses, un matériel didactique absent, des enseignants peu formés et mal payés. C'est pour bâtir une nouvelle dynamique que la Secrétaire Générale de l'UDEN*, Awa Wade, a sollicité le soutien du SNES-FSU pour organiser des ateliers dans des villes de province, avec à chaque fois trente enseignants, uniquement des femmes et des jeunes.

À Saint-Louis, Kaffrine, Diourbel et Thiès, les militants du SNES-FSU ont conduit le débat autour des préoccupations des collègues : comment

lutter contre les retards de promotion ? Comment gérer des conflits avec les chefs d'établissement ? Comment stopper l'empilement de réformes imposées et jamais évaluées ? Les échanges ont été d'autant plus fructueux que les systèmes éducatifs français et sénégalais ont la même structure (inspecteurs, carrières, commissions paritaires...). Les jeunes collègues sont repartis motivés, prêts à convaincre leurs collègues de rejoindre les 12 000 adhérents de l'UDEN !

* Université Cheikh Anta Diop de Dakar, soixante-dix mille étudiants

** Union Démocratique des Enseignantes et Enseignants du Sénégal

CESC

Obligatoire dans tous les collèges et lycées, le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté est composé des personnels d'éducation, de santé et sociaux de l'établissement, des représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves, ainsi que des représentants de la commune et de la collectivité de rattachement. Présidée par le chef d'établissement, cette instance veille à la mise en œuvre dans l'établissement du projet d'éducation à la citoyenneté et à la santé, et de prévention de la violence. En fonction des problématiques éducatives à traiter, le CESC organise les différents partenariats possibles. Circulaire n° 2006-197 du 30/11/2006.



À lire

Éduquer à la sexualité

Patrick Pelège, Chantal Picod, Chronique sociale, 2010.



Éducation à la sexualité : Guide d'intervention pour les collèges et les lycées
CNDP, 2005.

Chiffres

17 L'âge moyen du premier rapport sexuel est de 17 ans.

6 000 mineures

avortent chaque année en France. Selon l'INPES, malgré les différents contraceptifs, une grossesse sur trois reste encore non désirée. Dans six cas sur dix ces grossesses aboutissent à une IVG (Interruption volontaire de grossesse).

1 enfant sur 3

a, à 12 ou 13 ans, déjà vu un film ou des images pornographiques.



À découvrir

Zizi sexuel : cette exposition, visible à la Cité des sciences et de l'industrie, permet de découvrir, à travers

des vidéos et des jeux, les mystères du sentiment amoureux, la question de la puberté, la reproduction mais aussi les dangers de l'inceste et de la pédophilie. Respect de l'autre et de soi-même, consentement mutuel, égalités des sexes sont des valeurs défendues par cette exposition.

L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Le rôle indispensable de l'école

Les journées de retrait de l'école contre les ABCD de l'égalité, le mouvement autour du mariage pour tous ou la pétition contre l'exposition Zizi sexuel montrent à quel point les questions autour de la sexualité suscitent la polémique.

Pourtant, en mars 2014, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) soulignait l'importance d'enseigner la sexualité dans toutes les écoles, et ce dès l'âge de douze ans. Afin de lutter contre les grossesses non désirées, l'OMS recommande de sensibiliser dès le plus jeune âge à l'utilisation des contraceptifs.

En France, le concept d'éducation à la sexualité en milieu scolaire est plus large et est obligatoire depuis la loi Aubry du 4 juillet 2001. Elle a pour objectif principal de développer chez les élèves un comportement responsable, dans le respect de soi et des autres. Elle s'inscrit ainsi dans une logique de prévention et de réduction des risques (grossesses précoces non désirées, mariages forcés, infections sexuellement transmissibles, sida), de lutte contre les comportements homophobes, sexistes et contre les violences sexuelles, mais aussi d'égalité entre les femmes et les hommes.

Sa mise en œuvre

Dans son application, l'éducation à la sexualité se décline sous deux formes complémentaires : des contenus d'enseignement visant l'acquisition de connaissances scientifiques (cours de SVT) et des séances d'information spécifiques. Dans le secondaire, la loi



© Fotolia.fr / bibbar

prévoit pour les élèves trois séances annuelles les informant des notions de respect, de liberté et des différentes dimensions de la sexualité (biologique, affective, sociale, culturelle, éthique, juridique). Le CESC (voir colonne ci-contre) définit ces séances (durée, taille et mixité des groupes...) par une équipe de personnels volontaires et formés (enseignants, CPE, infirmières scolaires). Mais faute de formation, les enseignants ne se sentent pas forcément à l'aise avec cette question. De plus, l'absence de moyens et de temps ne permet pas une mise en application satisfaisante de ces séances qui restent aléatoires, trop ponctuelles et qui ne concernent le plus souvent qu'une partie des élèves (Troisième et Quatrième). La loi n'est pas à la hauteur de ce qu'elle devrait être.

Actions diversifiées

Les équipes en charge de l'éducation à la sexualité s'appuient aussi sur des partenaires extérieurs agréés. Organisées autour de supports favorisant les échanges (vidéos, jeux, théâtre-forum,

Les partenariats

- INPES** : Institut national de prévention et d'éducation pour la santé.
- CPEF** : Centre de planification et d'éducation familiale.
- PMI** : Protection maternelle et infantile.
- CRIPS** : Centre régional d'information et de prévention du sida.

groupes de paroles, expositions...), ces interventions permettent aux élèves de s'exprimer et d'échanger. Ces rencontres sont l'occasion de faire connaître aux élèves les ressources spécifiques d'information, d'aide et de soutien dans les établissements ainsi qu'à l'extérieur : les lieux d'accueil (infirmerie, CPEF...), les numéros utiles (Fil-santé-jeunes, Ligne Azur, Sida info service) et les sites internet de référence (INPES, onsexprime.fr, choisirsacontraception.fr).

Certains événements, comme la journée mondiale de lutte contre le sida (1^{er} décembre), sont souvent l'occasion d'organiser des actions éducatives ou des campagnes d'informations à destination des élèves.

INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

« Prévention et information »

Infirmière à la PMI/CPEF, Joëlle Cordier coanime avec une conseillère conjugale et familiale des séances d'information auprès d'élèves de Troisième. Si celles-ci sont l'occasion d'informer les collégiens sur la sexualité et les différents moyens de contraception, elles permettent aussi d'expliquer aux élèves ce que sont la PMI et le CPEF. « *Âgés d'une quinzaine d'années, beaucoup n'ont pas encore eu de rapports sexuels et ont du mal à se sentir directement concernés. Pourtant, il est important de les prévenir et de leur expliquer notre rôle* » explique Joëlle Cordier. Le CPEF regroupe des professionnels (gynécologue, sage-femme, infirmière et conseillère conjugale et familiale) qui accueillent lors de consultation les jeunes dès quinze ans. Toutes les questions peuvent être posées, sans tabou, à ces professionnelles en toute confidentialité. « *C'est important de dire aux adolescents qu'ils peuvent parler en toute confiance, que rien ne*

sera raconté à leurs parents » insiste Joëlle Cordier. Les interventions proposées sont rapides (une heure seulement) et ne permettent pas de rentrer dans les détails. Mais le discours semble entendu, puisque des adolescents, surtout des filles, viennent ensuite à la PMI/CPEF pour consulter ou se renseigner. Ces réunions d'information mériteraient d'être multipliées mais, comme le précise Joëlle Cordier, le manque de temps et de personnes ne le permet pas : « *des lycées souhaiteraient que nous intervenions mais étant moi-même à mi-temps et ma collègue étant sur trois CPEF, nous manquons de créneaux disponibles pour répondre à leur demande* ». Pourtant, s'appuyer sur des professionnels de la santé, compétents et expérimentés, apparaît indispensable dans l'éducation à la sexualité des élèves.

Rubrique réalisée par Caroline Gros

Pourquoi est-il essentiel que vos élèves soient bien assurés ?

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.



MON PREMIER ASSUREUR

Tous nos engagements sur mae.fr

initiatives

LE partenaire des Associations

Donnez-vous les moyens de RÉUSSIR VOS PROJETS PÉDAGOGIQUES

Des programmes de levées de fonds
CLÉS-EN-MAIN adaptés à tous
les besoins de financement.

ZÉRO RISQUE :
des actions en toute sécurité
- Reprise des invendus*
- Pas d'avance d'argent*
- 100% SATISFAIT ou REMBOURSE*

Besoin d'un conseil ?
Contactez nous au **02 43 14 30 00**
(du lundi au vendredi de 9h à 18h)
ou sur initiatives.fr

→ **Catalogues**
sur simple demande !

Initiatives s'engage pour sauver
des enfants malades avec
le bateau **initiatives-cœur**.
Rejoignez l'aventure sur initiatives-cœur.fr



PETITES ANNONCES

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

SNES, Service petites annonces. Tél. : 01 40 63 27 10. 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

LOCATIONS

Paris Montmartre, collègue loue deux pièces, calme. Nuit : 60 €. Semaine : 330 €. Toutes périodes. Tél. 06 74 57 11 58 – marielegall55@yahoo.fr

Nice centre, 2 p. meublé, conf., calme, terr., vue mer, pkg, novembre et décembre, 420 €/sem., 660 €/quinz., 850 €/mois. Tél. 06 07 11 35 87

Face Mont-Blanc, dom. ski St-Gervais/Megève, loue F2 4/6 pers. Vac scol. : 660 €/sem. Tél. 03 85 32 07 62



N'hésitez pas à commander en ligne sur
www.adapt.snes.edu
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

Professeur, comment faire ?

Sans prétendre remplacer la nécessaire formation pour ce métier qui exige un haut niveau d'expertise, l'auteur donne ici de précieux conseils qui pourront éviter bien des déconvenues à ceux qui entrent dans le métier et dans lesquels des enseignants chevronnés trouveront à renouveler leurs pratiques.

• Françoise Le Duigou, coédition Adapt-SNES/Éditions de l'Atelier, 12 €



Corps et pédagogie : accord perdu entre le corps et le savoir

Tout ce que disent les corps sans rien formuler verbalement. Approche philosophique, psychanalytique, sociologique permettent de maîtriser son corps et de comprendre les réactions des élèves.

• Coordonné par Véronique Vanier, Adapt, 2004, 14 €

L'image du monde, des Babyloniens à Newton

Comment avons-nous appris que la Terre est ronde ? Que tournant sur elle-même, elle voyage autour du soleil à une vitesse vertigineuse ? L'aventure contée ici montre des savants se débattant entre science et croyance.

• Joëlle Fontaine, Arkan Simaan, Adapt, 2014, 19 €



Alexandre de Humboldt. Le dernier savant universel

Une remarquable synthèse sur un homme d'exception qui fit de sa vie une « pérégrination poétique ». En suivant la longue vie de ce « savant universel » on découvre derrière l'homme de science, un homme engagé contre l'esclavage, un philosophe, un poète et un pédagogue. Pour historiens, géographes, naturalistes.

• Mireille Gayet, préface de Philippe Taquet, 1^{er} tirage : août 2006, nouveau tirage : février 2013, 416 p., 35 €

Voltaire newtonien. Le combat d'un philosophe pour la science

Monument de la littérature, Voltaire a été aussi un passeur de savoir scientifique. Pourquoi, envers et contre tous les cartésiens, malgré la rivalité entre France et Angleterre, cet ami de Mme du Châtelet a-t-il fait connaître les théories de Newton en France ?

• Véronique Le Ru, 1^{er} tirage : mars 2005, nouveau tirage : février 2013, 128 p., 15 €



BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse électronique : @

TITRE	QUANTITÉ	TARIF
MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE		

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? OUI NON

À envoyer aux **Éditions ADAPT**, 46, avenue d'Ivry,
75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit)

Les équipes de vie scolaire

Composées de contrats divers, de droit public (AED) et de droit privé (EVS), elles participent étroitement à la vie de l'établissement. Les dotations varient au gré des crédits rectoraux et des politiques d'emploi. Organisées et animées sous la responsabilité du CPE, ces équipes agissent sur le climat scolaire en instaurant des conditions de vie scolaire favorables aux apprentissages par le respect des règles, du vivre ensemble, la surveillance et la sécurité, l'animation socio-éducative, la vie citoyenne. Leur renforcement est un enjeu majeur pour la démocratisation du système.

91 020

Personnels d'assistance éducative

C'est le nombre d'AED et d'assistants pédagogiques (AP) comptabilisés en 2012/2013. 55 % ont moins de 30 ans et 6 % plus de 50 ans, 70 % sont des femmes. Au total, il n'y a que 33 689 emplois équivalents temps plein, soit une moyenne d'un emploi pour 128 élèves, tous niveaux confondus, ce qui est bien peu. ■

AED-AESH

« Pions »

La disparition en 2003 des surveillants sous statut MI-SE s'est traduite par l'apparition de nouveaux contrats de travail plus précaires (AED assistants d'éducation, EVS emplois vie scolaire...). La rotation des personnels, la mise en place d'une gestion déconcentrée au niveau des établissements et du recrutement local ont renforcé l'instabilité des équipes. Les conditions de travail alourdis sont peu compatibles avec une poursuite d'études pour les AED. Les AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap) ont un nouveau type de contrat depuis cette rentrée, contrat qui remplace celui des AVS. Leur contrat peut se transformer en CDI ce qui est un premier pas vers la reconnaissance de ce nouveau métier. ■

380

1 CPE pour 380 élèves en 2013

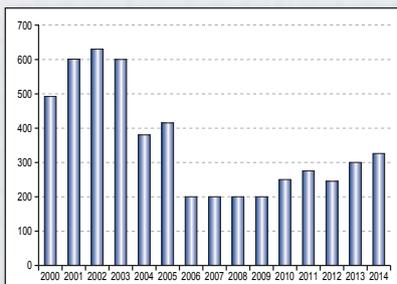
L'âge moyen des CPE est de 44,5 ans (46 ans chez les certifiés), 71 % sont des femmes ; 6 % sont à temps partiel. En 2005, 45 % sont en collège, 35 % en lycée d'enseignement général et technique, 20 % en lycée professionnel, les statistiques ministérielles sont ensuite moins précises. Avec un tel taux d'encadrement, remplir leurs nombreuses missions est bien difficile. Agir en complémentarité avec tous les personnels de l'établissement – enseignants, assistantes de service social, infirmières, conseillers d'orientation-psychologues, personnels administratifs et techniques – afin de favoriser la réussite scolaire des élèves mais aussi leur épanouissement devient de plus en plus une mission impossible ! ■

CPE

Les conseillers principaux d'éducation

Corps créé en 1970 en lieu et place de celui des surveillants généraux, leurs domaines de compétences sont décrits dans la circulaire d'octobre 1982 qui officialise leur disjonction de l'équipe de direction. Leurs missions :

- Le fonctionnement de l'établissement : contrôle des effectifs, de l'assiduité, de l'organisation du service du personnel de surveillance...
 - La collaboration avec les enseignants : échanges sur le comportement et sur l'activité des élèves, suivi de la vie de classe, mise en œuvre de projets...
 - L'animation éducative : relations directes avec les élèves de manière individuelle ou collective, organisation de la concertation, participation aux conseils d'établissement, à la formation et à l'élection des délégués d'élèves...
- Depuis 1989 ils sont associés explicitement aux équipes pédagogiques. Le référentiel de compétences de juillet 2013 définit des compétences communes avec les enseignants et spécifiques au métier. ■



CPE

Les recrutements de CPE, en baisse depuis 2004, s'effondrent en 2006, leur remontée en 2011 reste bien insuffisante pour couvrir les besoins.



Regards sur le métier

S'appuyant sur des contributions d'universitaires, de formateurs et de professionnels, cet ouvrage s'adresse à tous ceux qui aspirent à réussir l'un des concours les plus sélectifs de l'Éducation nationale, mais aussi aux CPE eux-mêmes.

- Éditions Adapt.



Bien plus
qu'une mutuelle
ma
référence
solidaire

Choisissez l'offre MGEN qui va avec votre vie

Maladie, hospitalisation, optique, dentaire, arrêt de travail, invalidité : votre vie et vos besoins peuvent évoluer. Pourquoi, dès lors, votre protection santé et prévoyance n'évoluerait-elle pas en fonction de votre préférence ?

Pour accompagner chaque moment de votre carrière et de votre vie, MGEN propose des offres adaptées qui couvrent efficacement vos frais de santé et de prévoyance en même temps. Vous aussi, comme plus de 3 millions de personnes, faites de la référence solidaire MGEN votre préférence.

Mutuelle Santé | Prévoyance | Autonomie | Retraite

mgen.fr



160 000
enseignants
utilisent assistancescolairegratuite.fr
pour leurs élèves



455 000
personnels de
l'éducation assurés
pour leurs risques professionnels



3 770
entrants dans
le métier formés
en 2013 aux risques
et responsabilités de
leur fonction (professeurs
stagiaires, masters, AVS)

65 000
inscrits à Cap Concours



40 000
parents et enseignants
abonnés à la page Facebook
« Éducation parents-profs »



LA MAIF ET L'ÉCOLE, 80 ANS DE COOPÉRATION.

Accompagnement, soutien, mise à disposition de ressources pédagogiques...

la MAIF s'efforce d'assurer et d'accompagner au mieux les personnels éducatifs dans leur parcours professionnel et leur vie privée.



ASSUREUR MILITAIRE